

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des PEP ADS

Vendredi 12 Mai 2023

Les PEP ADS - GAP

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION

2

0

2

2



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. VIE ASSOCIATIVE	5
LES ADHESIONS	5
LES INSTANCES STATUTAIRES.....	6
LES COMITES DE GESTION	7
LES PARTICIPATIONS ET REPRESENTATIONS.....	8
LE SIEGE SOCIAL	9
L'ASSOCIATION REGIONALE (ARPEP PACA).....	9
LA FEDERATION GENERALE (FGPEP)	9
II. DIRECTION GENERALE ET SERVICES TRANSVERSAUX	10
FAITS MARQUANTS 2022	10
III. LES EFFECTIFS ASSOCIATIFS	12
IV. LE DOMAINE PEVLC (POLITIQUES ÉDUCATIVES, VACANCES, LOISIRS ET CULTURE)	16
LE SERVICE PEVLC	16
<i>L'activité 2022</i>	16
<i>Perspectives 2022</i>	19
LE CENTRE DE VACANCES LE COSSE	19
V. LA MAISON DES ADOLESCENTS (MDA 05)	21
LES FAITS MARQUANTS EN 2022	21
LE PUBLIC ACCUEILLI.....	22
LE BILAN D'ACTIVITE 2022 EN CHIFFRES.....	23
PERSPECTIVES 2023	26
VI. LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL (SMS)	27
LE SIEGE DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL	27
LE CAMSP ET LE CMPP BASES A GAP	28
<i>Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)</i>	28
- <i>La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)</i>	30
<i>Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)</i>	32
LE CENTRE JEAN CLUZEL DE SAVINES-LE-LAC.....	36
<i>L'institut médico-éducatif (IME)</i>	37
<i>Le service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)</i>	40
<i>Le dispositif ITEP (thérapeutique, éducatif et pédagogique)</i>	44
<i>L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMA Sco)</i>	48
LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (MAS) DES ÉCRINS A EMBRUN.....	51

RAPPORT DE GESTION

I. COMPTE DE RESULTATS	58
I – 1 – LES FAITS SIGNIFICATIFS.....	60
ASSOCIATION.....	60
SIEGE SOCIAL	63
SECTEUR MEDICO-SOCIAL	64
<i>La MDA</i>	67
<i>Le SECTEUR PEVLC</i>	67
I – 2 – ANALYSE BUDGETAIRE.....	68
I – 2 – 1 <i>Secteur Médico-Social (SMS)</i>	68
I – 2 – 2 – <i>Secteur Non Conventionné (SNC)</i>	97
I – 3 – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	101
II – 1 – BILAN CONSOLIDE ACTIF – PEP ADS – 2022 / 2021	104

II – 2 – BILAN CONSOLIDE PASSIF – PEP ADS – 2022 / 2021	105
III - L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	106
III – 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	106
III – 2- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	106
III – 3 –NOTES SUR LE BILAN ACTIF	108
<i>Actif Immobilisé</i>	108
<i>PEP ADS - durées d'amortissement</i>	109
<i>Composants</i>	110
<i>Mouvements ayant affecté les amortissements des immobilisations</i>	111
<i>Créances de fonctionnement (à moins d'un an pour l'actif circulant)</i>	112
III -4 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF	113
<i>Fonds propres</i>	113
<i>Les provisions</i>	114
<i>Engagement de retraite</i>	114
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	118
<i>Dettes de fonctionnement (à moins d'un an pour les dettes d'exploitation)</i>	119
<i>Locations mobilières</i>	120
<i>Produits constatés d'avance</i>	121
III – 5 - BILAN FINANCIER	121
III – 6 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	122
III – 7 – RESULTATS DES GESTIONS CONVENTIONNEES	122
III - 8 - RESULTATS DES GESTIONS NON CONVENTIONNEES.....	124

Préambule

L'année 2022 marque enfin un début de retour à la normalité dans nos activités, après 2 années fortement impactées par la pandémie de COVID-19.

Mais une autre crise nous préoccupe : une crise grave et profonde que traversent les métiers de l'humain et celle des enjeux du "prendre soins" des personnes vulnérables dans les domaines qui nous préoccupent ici : la protection de l'enfance et de l'adolescence, des familles, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées.

Ces personnels qui font de la fragilité humaine leur métier souffrent depuis plusieurs années d'un défaut de reconnaissance, d'une perte de sens, leur niveau de rémunérations ne correspondant en rien à l'utilité sociale de leurs métiers. De plus, dans nos services et établissements, l'accompagnement et le soin de ces publics vulnérables est aussi rendu possible par les personnels en lien avec le soin c'est à dire les personnels administratifs, de gestion, d'encadrement et assurant la logistique.

Si des premières mesures revalorisation des métiers du soin ont été prises par le gouvernement, les autres catégories de personnels ne sont toujours pas prises en compte, créant de fait des injustices, des incompréhensions, une lassitude des personnels.

À cela s'ajoute une inégalité de traitement salarial pour les mêmes métiers, exercés auprès de mêmes publics vulnérables mais dans des établissements aux statuts différents : secteur public ou privé non lucratif, créant une concurrence entre ces établissements au détriment de nos établissements associatifs.

Tout cela concourt à une pénurie de personnels dont les conséquences ont un impact très lourd pour les personnes soignées et accompagnées ainsi que pour leurs familles.

Aux PEP ADS nous avons fait de gros efforts d'accompagnement de tous les professionnels afin de maintenir au complet nos équipes et je les remercie chaleureusement pour leur fidélité. Mais les remplacements de personnels sont devenus quasi impossibles, faisant peser de lourdes charges de travail sur les salariés en place.

A cela se rajoute des difficultés économiques avec l'envolée de l'inflation et la crise énergétique qui impactent frontalement nos budgets dont les revalorisations pérennes n'ont absolument pas suivi. Les Crédits Non Reconductibles octroyés en novembre 2022 ont bien permis de franchir un cap difficile, mais ils sont arrivés bien tard et par définition, ils ne nous sont d'aucun secours pour se projeter en 2023 et au-delà.

Nous appelons donc de nos vœux un plan ambitieux des pouvoirs publics, pour la santé, le social, le médico-social, l'autonomie et le handicap.

Pour terminer, je souhaite attirer votre attention sur la situation des associations gestionnaires, comme la nôtre, qui font face à une vraie difficulté qui est celle du renouvellement de leur gouvernance. Tout simplement parce que les gens ne recherchent pas forcément à s'engager comme trésorier, secrétaire général, président...

Si nous nous ne pouvons pas parler d'une " crise du bénévolat " car la réalité est plus nuancée : il n'y a pas moins de bénévoles mais on observe un engagement différent.

L'engagement se manifeste de façon très diverse et nous observons un renouvellement de ces formes d'engagement. Se sentir utile, concret, mais aussi se sentir reconnu, rencontrer d'autres personnes, apporter « sa pierre » à la société, participer comme citoyen, acquérir des compétences, se former... Et pour créer un bénévolat consistant, il faut du sens, autrement dit un projet s'inscrivant dans une direction claire.

C'est tout l'objet de notre futur Projet Associatif, que j'espère fédérateur et sur lequel les personnes pourront s'engager et autour duquel elles pourront se réunir.

Nous nous attellerons à cette tâche en 2023.

Patricia FIVIAN, Présidente des PEP AdS

I. Vie associative

Les adhésions

Les campagnes d'adhésion, auprès des écoles ou des individuels, la collecte ainsi que le suivi constituent une des missions de l'association.

D'une façon générale, notre objectif reste de « *Faire de l'adhésion et de la cotisation, des actes volontaires de solidarité* ».

À la rentrée, les adhérents sont invités individuellement à renouveler leur cotisation et les établissements scolaires sont informés de la campagne d'adhésion.

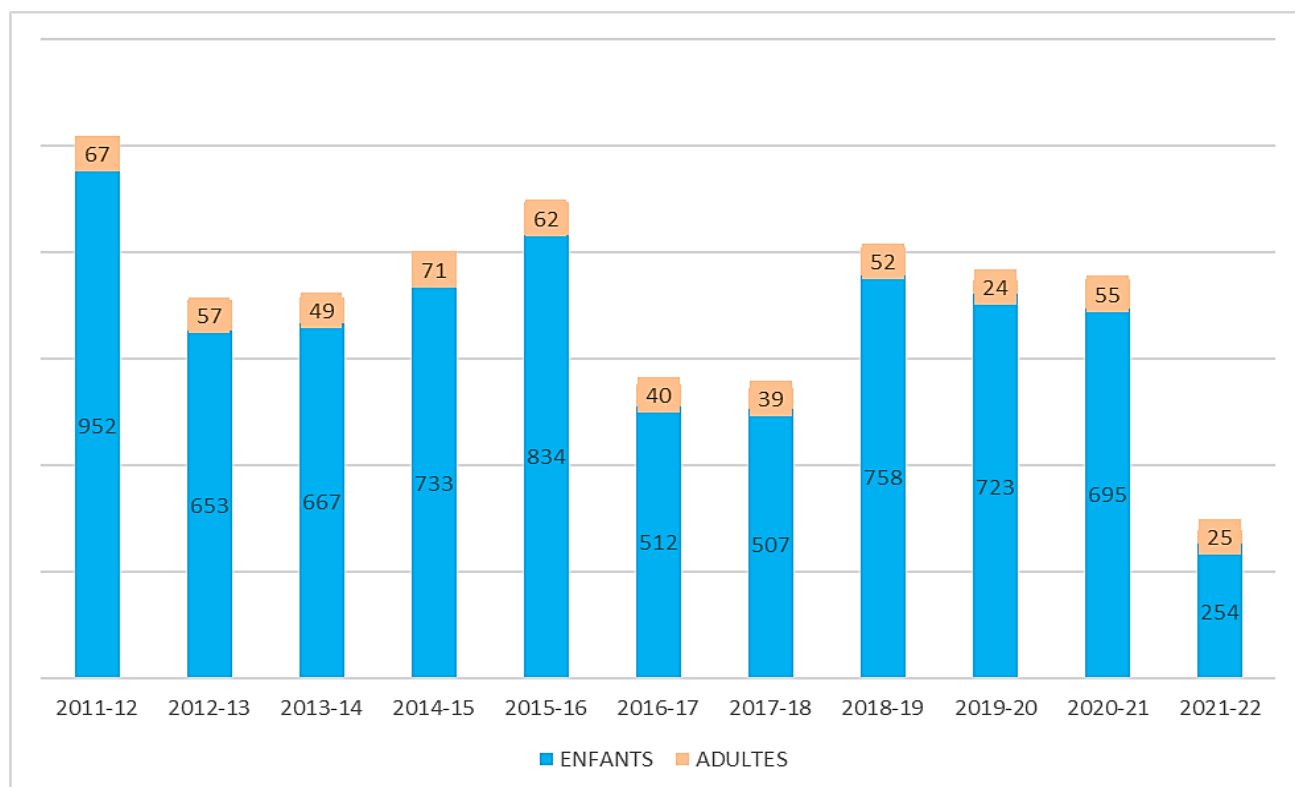
Comme les années passées, l'association a respecté son engagement à utiliser les sommes recueillies exclusivement à l'attribution des bourses individuelles pour l'aide aux départs des enfants en classes de découvertes et vacances.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la cotisation des élèves s'élève à 2 €, et celle des adultes à 22,00 €.

Nouveauté depuis cette année : la possibilité d'adhérer et de payer sa cotisation via le site HelloAsso.

HelloAsso est le premier site de collecte de fonds dédiés aux associations. La plateforme a pour mission d'accompagner ces associations dans leur révolution numérique, en mettant à leur disposition une gamme complète d'outils : collecte de dons, outil de crowdfunding (financement participatif), billetterie en ligne, gestion des adhésions... Ces outils sont gratuits et accessibles sans compétences techniques. **HelloAsso** est la seule plateforme de collecte ne reposant pas sur un modèle de commission, mais sur un pourboire volontaire et optionnel laissé par les contributeurs.

Avec 279 adhésions au total, on constate une très forte baisse par rapport aux années précédentes.



Voici le détail des adhésions par école, et hors établissement scolaire, pour l'année 2021/2022 :

ADHESIONS 2021-2022	ENFANTS	ADULTES	TOTAL
École MONJAUX	30	0	60 €
École ST PAUL LES FONTS	52	5	200 €
École PONT DE CERVIERES	20	2	80 €
École LE CLAUX - PIERRLATTE	27	0	50 €
École BEAULIEU	52	0	100 €
École CADENET	49	0	98 €
École FERME BAUMET - PIERRELATTE	24	5	144 €
TOTAL ÉCOLES	254	12	748 €
Hors établissement scolaires (individuels)	0	13	286 €
Dons			130 €
Total 2022	254	25	1 164 €
Total 2021	695	64	2 688 €
Total 2020	723	24	2 530 €
Total 2019	758	52	2 903 €

Les instances statutaires

Au cours de l'année 2022, les différentes instances statutaires de l'association territoriale ont pu se réunir assez régulièrement. Lors de la crise sanitaire, la visioconférence s'est mise en place et depuis toutes les réunions se déroulent à la fois en présentiel et par visioconférence, chaque administrateur peut ainsi choisir son mode de participation en fonction de ses impératifs.

Nous constatons que depuis l'organisation des réunions par visioconférence, le taux de participation aux réunions est en nette augmentation.

Il est à noter que conformément à ce qui avait été décidé en 2015 et ce malgré le contexte, le rythme mensuel des réunions de Bureaux et de Conseils d'Administration s'est maintenu.

L'assemblée générale ordinaire, s'est réunie le mercredi 27 avril 2022 par visioconférence et en présentiel à au siège de l'association à GAP.

Tous les rapports concernant l'exercice 2021 ont été adoptés. Le montant de la cotisation 2022/2023 reste inchangé pour les enfants soit 2,00€ et pour les adultes, soit 22,00 €.

Le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois : 12 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire.

Le Bureau s'est réuni à 11 reprises dont un bureau exceptionnel. Il suit les dossiers en cours, prépare les CA et supervise l'action des directeurs.

Concernant les commissions :

Les 3 commissions de travail (sous-commissions) mises en place en 2021 ont continué de se réunir en 2022 :

- 4 réunions pour le secteur PEVLC
- 2 réunions pour la MDA
- et 1 pour la Santé Mentale.

La commission des Finances ainsi que la commission SMS ne se sont réunies qu'une seule fois.

Une nouvelle commission de travail s'est mise en place à l'automne 2022. Cette commission, à laquelle participent quelques administrateurs volontaires ainsi que le directeur général et la directrice adjointe SMS, a pour mission l'élaboration du nouveau projet associatif 2023-2027. Une construction en 6 étapes, de novembre à juin 2023, pour 7 à 8 demi-journées.

La directrice adjointe SMS propose d'assurer l'animation de ces réunions.

A noter : Toutes ces commissions sont composées d'un noyau d'administrateurs permanents auquel peuvent s'ajouter d'autres administrateurs ou directeurs en fonction de l'ordre du jour de la réunion.

Les comités de gestion

Un seul comité de gestion pour le secteur SMS (Politiques Sociales, Médico-Sociales et de Santé), il s'agit du CMPP et du CAMSP. Pour le centre Jean CLUZEL et la MAS, le Comité de Gestion a été fondu avec le Conseil de Vie Sociale rendu obligatoire par la loi 2002-02.

Ces comités de gestion rassemblent des administrateurs, des représentants de partenaires institutionnels (conseil départemental, mairie, IEN, ARS, CAF...), la direction et des représentants du personnel. Ils se réunissent principalement à l'occasion du Budget Prévisionnel (EPRD) et du Compte Administratif (ERRD).



Participations - Représentations

	INSTANCES	TITULAIRES REPRESENTANT PEP ADS	SUPPLEANTS REPRESENTANT PEP ADS
DEPARTEMENTAL	CDEN	ADEHLA	PEP ADS/ Mireille FOLTZER
	UDESS 05	Christian BRUN	
	Commission départementale de labellisation Tourisme et Handicap	Pas d'appel à candidature	
	DDCSPP (CDJSVA)	Daniel CALLEBAUT	
	Jury BAFA	Daniel CALLEBAUT	
	Comité départemental JPA	Daniel CALLEBAUT	
	CCAS de GAP	En attente	
	CCAS de Veynes et centre social	Daniel CALLEBAUT	
	CCAS de Savines Le Lac	Simone MARIN	
	CCAS de l'Epine	Christian BRUN	Daniel CALLEBAUT
	CCAS de Briançon	En attente	
	CCAS d'Embrun	En attente	
	Comité d'Entente 05	Mireille FOLTZER Mauricette DECOGNE	
	COMEX de la MDPH	Olivier GREGOIRE	
	CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)	Sophie PONTZEELE	Sylvie GONDRE Mireille FOLTZER Ingrid HOUDE
EPE (Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation)	CLUZEL ; Claire REVEL – Thierry VIAL-JAIME – Charles VAFPOULOS – Aurélie CASTAGNOLI MAS DES ECRINS ; Stéphan AUSSEL CMPP-CAMSP ; Gladys CHAUTAIN		
COFIL DAC	Carole LEBLANC	Sylvie GONDRE	

	INSTANCES	TITULAIRES REPRESENTANTS PEP ADS	SUPPLEANTS REPRESENTANTS PEP ADS
DEPARTEMENTAL	CTS (Conférence Territoriale de Santé) – représentation des ESSMS	Sylvie GONDRE	Olivier GREGOIRE
	CTS (Conférence Territoriale de Santé) MDA – PPS/SSE/PRAPS	Patricia FIVIAN	Carole LEBLANC
	PTSM	Sylvie GONDRE	Patricia FIVIAN
	Observatoire Départemental de l'Enfance	Carole LEBLANC	Olivier GREGOIRE
	CDCA/commission départementale AAP commission sociale + Médico-Social (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)	Olivier GREGOIRE	
	Commission Communale Accessibilité GAP BRIANCON EMBRUN	Christine SOTTEAU Céline ALLAVENA Ingrid HOUDE	
REGIONAL	UNAT Languedoc Roussillon	Thomas AUMAITRE	
	UNAT PACA	A désigner en CA ARPEP	
	URIOPSS (siège Bureau)	Sylvie GONDRE	
	NEXEM Délégation Régionale 05	ADSEA	Olivier GREGOIRE
	CRSA (Conférence Régionale Santé Autonomie)	Pas de poste PEP	
	ARPEP	Patricia FIVIAN + Simone MARIN + Sylvie GONDRE	
	Rectorat Dialogue de Gestion	Mireille FOLTZER	Olivier GREGOIRE
NATIONAL	INTERCAMSP	Christine SOTTEAU	
	Réunions de l'AIRe (Association nationale des ITEP)	Claire REVEL	

Le siège social

Créé en 2013, le siège social est le support du financement de la vie associative. À ce titre, il en supporte les charges de fonctionnement et récupère tous les produits des placements financiers, qui sont redistribués aux sièges DEL, MDA et SMS concernés quand il s'agit des produits de placement de la trésorerie.

Ce secteur qui avait vocation à rester excédentaire est passé en négatif pour la 1ère fois en 2018. Ce déficit s'est confirmé depuis, et c'est encore le cas en 2022. Cela s'explique par la chute des rendements de nos placements, qui s'est accentuée au gré de la conjoncture globale (chute des taux d'intérêts).

L'association régionale (ARPEP PACA)

Les PEP ADS jouent un rôle moteur au niveau régional, notamment dans le secteur éducatif et loisirs.

Jusqu'au 14 septembre 2022, Daniel CALLEBAUT président des PEP ADS était représentant titulaire au sein de l'ARPEP. Dès sa démission, il a été remplacé par Patricia FIVIAN nouvelle présidente des PEP ADS à laquelle se sont jointes la secrétaire générale et une administratrice.

Le vendredi 17 juin 2022, l'ARPEP a tenu son assemblée générale annuelle au siège des PEP ADS suivi d'un conseil d'administration.

Y ont participé des représentants des PEP 13, des PEP ADS et des PEP 83.

L'après-midi était programmé un séminaire régional de 14h à 16h, dont le thème principal était le rapport du comité sur la situation des personnes handicapées en France réalisé par l'ONU, auquel ont été conviés les directions des établissements SMS.

La fédération générale (FGPEP)

Au niveau national en 2022, avec la fin de la pandémie la plupart des rencontres et des échanges se sont déroulés en présentiel.

Le directeur général et le président se sont rendus aux journées présidents directeurs de la Rochelle les 23, 24 et 25 mars et à l'AG de la Fédération du 28 au 30 juin au Havre.

Par ailleurs, le directeur général a de nouveau assuré les remontées d'informations auprès de la FGPEP, en renseignant l'outil « Indicia », et gère les dossiers de financements liés à la CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) qui lie le ministère de l'Éducation Nationale et la FGPEP. La vice-présidente quant à elle a participé au dialogue de gestion au rectorat d'Aix-Marseille le 22 septembre.

II. Direction générale et services transversaux

Olivier GREGOIRE est le **directeur général** de l'association. Conformément aux statuts et au règlement intérieur associatifs adoptés en avril 2019, il « assure, par délégation du président, la responsabilité de l'employeur vis-à-vis des salariés » et « coordonne l'activité de l'ensemble des cadres de l'association ». Par ailleurs, il « prépare la tenue des instances statutaires », « peut représenter l'association dans toute instance extérieure » et, d'une façon générale, « veille à la qualité des activités exercées ». Il est le garant de la cohésion associative et, sous l'autorité des administrateurs, il impulse la coopération et veille au respect des intérêts de toutes les composantes de l'association.

Pour ce faire, il s'appuie sur des **services transversaux** portés par le siège médico-social, mais dont une partie des missions concerne l'ensemble de l'association, MDA et DEL compris :

- **Une secrétaire de direction**, qui gère les relations avec l'extérieur (tél, courriers, mails), assure l'organisation administrative des instances statutaires, des instances représentatives du personnel et des commissions de recrutement, gère les achats mutualisés de fournitures, assure la production de courriers et documents divers, planifie et gère les salles communes et joue un rôle de contrôle, d'alerte et de veille dans son domaine.
- **Un service ressources humaines**, composé d'une responsable et d'une assistante RH, qui bâtit le plan de développement des compétences en lien avec les services, établit les payes et les contrats, participe au processus de recrutement et assure une veille juridique. Globalement, le service assure le suivi de la carrière des salariés, de l'entrée à la sortie, et veille au respect de l'ensemble des obligations de l'employeur. La responsable RH représente également l'employeur, avec le président et la direction, au sein du CSE et lors des négociations annuelles obligatoires.
- **Un service comptabilité**, composé d'une responsable et d'un comptable SMS/MDA. La responsable coordonne et assure un suivi global de la comptabilité associative et veille à l'harmonisation des procédures. À l'interne, elle est en lien avec l'ensemble des établissements et services. À l'externe, elle est l'interlocutrice de la commissaire aux comptes avec qui elle prépare les échéances annuelles. Quant au comptable, outre ses missions pour le SMS qui seront détaillées ensuite, il assure depuis l'été 2019 la comptabilité de la MDA et depuis 2021 la comptabilité du secteur DEL.
- **Une directrice adjointe SMS** qui, outre ses missions spécifiques au secteur médico-social, est également déléguée à la protection des données personnelles pour l'association, soutient le directeur général dans ses missions de pilotage et de management, et représente l'employeur au CSE, aux côtés du président, du DG et de la responsable RH.

Faits marquants 2022

L'année a notamment été marquée par le transfert de la RH et de la comptabilité du centre Le Cosse à la FGPEP, qui devait pallier en partie la suppression des postes de directrice et de comptable du siège PEVLC depuis fin 2021. Finalement, cette délégation n'a pas été concluante, et les services comptabilité et RH ont dû faire face à une charge de travail plus importante que prévue.

Comptabilité

La responsable et le comptable ont dû traiter des problèmes complexes dans la comptabilité du siège PEVLC, et faire face au manque d'information sur la comptabilité du Cosse gérée par la Fédération (elle-même en proie à une charge de travail importante). La mise en œuvre du « décret tertiaire » s'est ajoutée à ce contexte : en fin d'année, la responsable comptable a dû rassembler les éléments nécessaires pour renseigner la plateforme *ad hoc*. L'enjeu était de taille, puisqu'il s'agissait de déterminer une année de référence en termes de consommation d'énergie, pour établir la trajectoire d'économies qui nous sera ensuite demandée dans les années à venir.

Ressources Humaines

De même que la comptabilité, les collègues du service RH ont dû rattraper, tout au long de l'année, les ratés de la délégation à la Fédération de cette mission pour le centre Le Cosse. Par ailleurs, 2022 a vu la mise en place du logiciel PYRAMID, qui nous permet enfin de générer la BDES (données économiques et sociales) et de donner au CSE les informations auxquelles il doit avoir accès. À terme, cela permettra également de proposer de nouveaux outils de pilotage aux directions. La mise en place de PYRAMID, positive en soi, a ainsi généré un travail supplémentaire pour préparer la base de données, se former et commencer à créer des outils de pilotage. À noter également l'augmentation de 0,10 ETP du temps de travail de l'assistante RH, une hausse bienvenue pour assumer l'ensemble des missions !

Secrétariat de direction et vie associative

L'activité est restée intense en 2022, et promet de l'être plus encore en 2023 avec la fusion des PEP ADS et des PEP 84 en ligne de mire ! Entre le soutien au directeur général, l'organisation et le suivi de la vie associative (bureaux, CA, AG, commissions diverses...) ou encore des IRP, le secrétariat de direction reste un rouage essentiel de la vie du siège et de l'association.

Démarche qualité

2022 a vu le démarrage des ateliers de réflexion éthique à la MAS. Bien que leur fréquence soit réduite et aléatoire, en raison des fortes tensions RH, ce sont des moments de prise de distance et d'échanges entre professionnels, qui furent très appréciés. Au centre Cluzel, le diagnostic QVT a débouché sur la mise en place d'un COPIL, coanimé par la directrice adjointe SMS et rassemblant des professionnels des différents métiers et équipes du centre, dans une dynamique très positive. Enfin, pour tous les ESMS, nous avons commencé à nous approprier le nouveau référentiel d'évaluation, et à rechercher un prestataire commun.

III. Les effectifs associatifs

Nombre de salariés (*)	Salariés CDI et CDD Déclarés dans l'année	Salariés CDI au 31 déc. 2022
Siège secteur non conv. DEL-VA	1	1
MDA	5	5
Le Cosse Agde	93	4
sous total Secteur Non Conventionné	99	10
Siège secteur SMS		7
Centre Jean Cluzel	114	69
CMPP et CAMSP	46	41
MAS des écrins	45	33
sous total Secteur Médico-Social	205	150
(*) y compris le fonctionnaire mis à dispo.	304	160

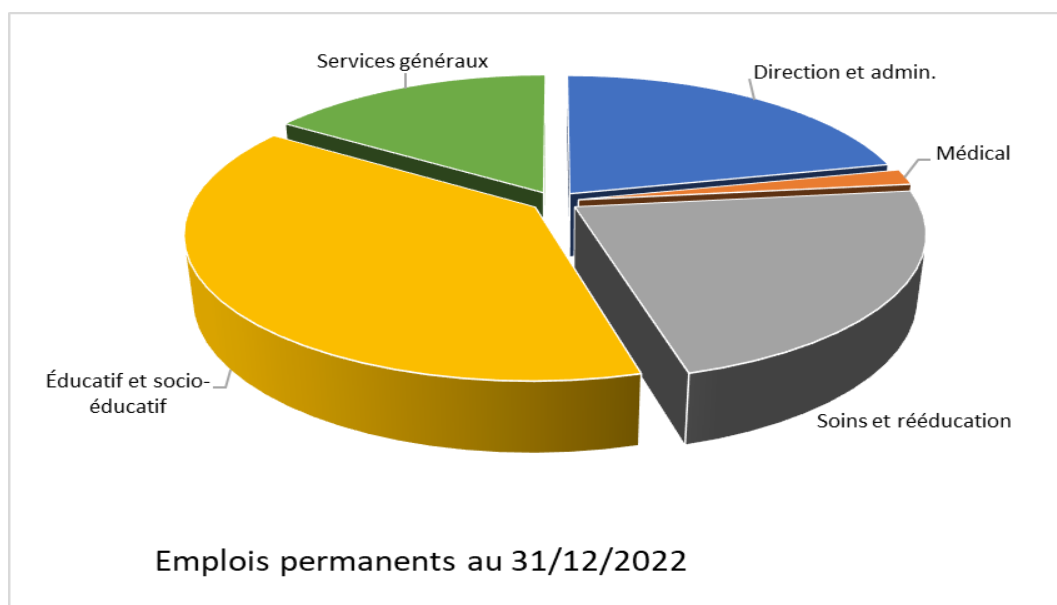
Précisions pour le secteur médico-social (SMS)

État des emplois permanents au 31/12/2022	Siège SMS	IME	ITEP	SESSAD DIDV	CMPP	CAMSP	MAS des Écrins	Total SMS
Fonctionnaires EN								
Direction et admin.	1,8	0,5	0,5					2,8
Salariés de droit privé								
Direction et admin.	4,6	3,4	3,3	1,3	2,12	3,63	4,9	23,25
Médical				0,1	0,9	1,33		2,33
Soins et rééducation		3,1	3,6	1,65	7,92	10,47	3,11	29,85
Éducatif et socio-éducatif		13,95	12,75	4,7		1,87	17,9	51,17
Service social								
Services généraux		10,51	5,45	0,45	0,03	0,04	4,9	21,38
Total équivalent temps plein	6,40	31,46	25,60	8,20	10,97	17,34	30,81	130,78
Total ETP 31/12/2021	6,13		63,11		10,88	17,39	28,7	126,21
Variation	0,27		2,15		0,09	-0,05	2,11	4,57

Précisions pour le secteur DEL et la MDA (secteur non conventionné – SNC)

État des emplois permanents au 31/12/2022	Siège SNC	MDA	Centre Le Cosse	Total SNC
Fonctionnaires EN				
Direction et admin.				0
Salariés de droit privé				
Direction et admin.	1	1,85	3	5,85
Médical				
Soins et rééducation		0,7		0,7
Éducatif et socio-éducatif		0,96		0,96
Service social				
Services généraux			1	
Total équivalent temps plein	1	3,51	4	7,51
Total ETP 31/12/2021	0,85	2,88	4	7,73
Variation	0,15	0,63	0	-0,22

État des emplois permanents au 31/12/2022	Tota ETP PEP ADS
Fonctionnaires EN	
Direction et admin.	2,8
Salariés de droit privé	
Direction et admin.	29,10
Médical	2,33
Soins et rééducation	30,55
Éducatif et socio-éducatif	52,13
Service social	
Services généraux	21,38
Total équivalent temps plein	138,29
Total équivalent temps plein 2021	133,94
Variation	4,35

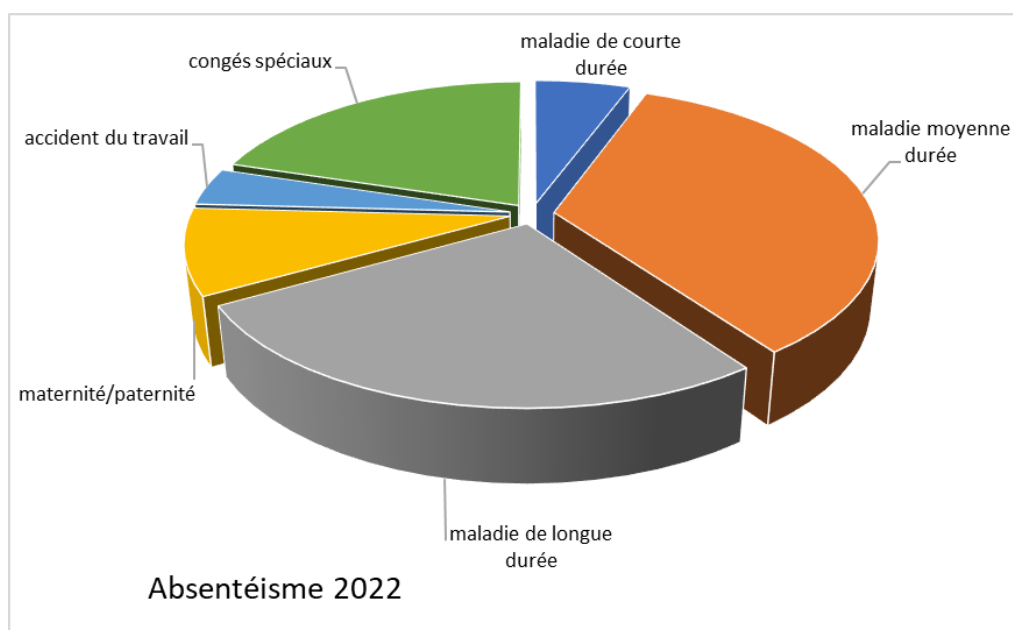


	Total PEP ADS	SMS	SNC
Entrées	31	29	2
Sorties	24	24	0
Nbre Salariés au 31 12 2022	160	156	10
Tunr Over 2022	17,19%	16,99%	10,00%
<i>Tunr Over 2021</i>	<i>17,97%</i>	<i>17,71%</i>	<i>22,22%</i>



Absentéisme

Motifs	2022	
	En jours	En %
maladie de courte durée	573	1,14%
maladie moyenne durée	3490	6,91%
maladie de longue durée	2702	5,35%
maternité/paternité	920	1,82%
accident du travail	403	0,80%
congés spéciaux	2042	4,05%
Total Absentéisme	10130	20,07%
<i>ETP au 31/12</i>		<i>138,29</i>
<i>Nbre de jrs / ETP</i>		<i>50475,85</i>
<i>Taux absentéisme 2021</i>		<i>16,46%</i>



Les pages suivantes présentent une courte synthèse des rapports d'activité de chaque établissement ou service de l'association. Si vous souhaitez en savoir plus, il est possible de demander le rapport d'activité complet d'un établissement ou service en vous adressant au secrétariat du siège de l'association : siege@lespepads.org.

IV. Le domaine PEVLC (Politiques Éducatives, Vacances, Loisirs et Culture)

Le service PEVLC

Depuis début 2022, le service PEVLC est composé d'une seule personne, une secrétaire comptable pour 1 ETP. Ce n'est donc plus un siège, mais un service.

Le service PEVLC :

- Réalise encore un certain nombre de missions pour l'association : gestion de la campagne de solidarité adhésion, gestion des demandes de subventions et de financements propres à son secteur, attribution de bourses d'aides au départ.....
- Commercialise en région PACA des séjours vacances et classes. Les accueils se font au sein de notre établissement du Cosse, dans les autres centres du réseau PEP et au centre de la BNPA à la Baie Saint Michel avec lequel nous avons conventionné.

Le recrutement d'un chargé de mission afin de redévelopper l'activité vacances en local reste toujours d'actualité.

Les activités du service PEVLC sont détaillées dans le bilan d'activité qui suit.

L'activité 2022

Les adhésions à l'association : voir la partie « Vie associative » de ce rapport.

La gestion administrative de l'ensemble du secteur PEVLC

Cette fonction importante a été fortement impactée par la situation RH de ce service.

En 2021, avec la comptable en arrêt depuis février, nous avons dû réorganiser le PEVLC. L'ensemble de la comptabilité de ce secteur (siège, le Cosse, ALSH et VASCO) a dû être transféré moyennant facturation des heures effectuées au siège SMS, qui l'a reprise en plus de son activité ordinaire. Mais vu la charge de travail et sa répartition annuelle, il a été décidé pour 2022 de sous-traiter avec la FGPEP la gestion administrative du Cosse (comptabilité et RH).

Au final, les résultats de cette réorganisation n'ayant pas été satisfaisants, moyennant un ajustement de l'organigramme du Cosse et la mise en place de nouveaux outils de gestion, il a été décidé de réinternaliser la compta RH du Cosse au 01 janvier 2023.

Les bourses d'aide au départ

Des aides financières sont attribuées. Elles contribuent à rendre plus accessibles les séjours éducatifs et pédagogiques à tous les enfants et les jeunes. Les produits des cotisations, des dons et des subventions (collectivités territoriales, et organismes sociaux) sont regroupés pour être intégralement reversés sous forme d'aides individuelles.

En 2021, pas de bourses classes, seulement 5 bourses vacances pour un total de 808 € et 7 bourses pour des séjours VASCO (230 €).

En 2022, pas de bourses classes non plus. Seulement des bourses PEP accordées à 3 enfants pour un montant de 517,00 €.

Néanmoins, 30 enfants du 05 ont bénéficié d'une aide au départ dans le cadre des « colos apprenantes » pour un montant total de 13 289 € (entre 248 € et 680 € par enfant en fonction de la durée du séjour).

En complément, la JPA nationale est intervenue pour une aide à 3 enfants en situation de handicap et 1 enfant du 04 pour un montant de 1 538 €.

L'ORGANISATION ET LA VENTE DE SEJOURS A DESTINATION DES ENFANTS DES ALPES DU SUD

Le service PEVLC propose des séjours dans les centres du réseau PEP aux groupes, classes et individuels des départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, du Vaucluse et du Var.

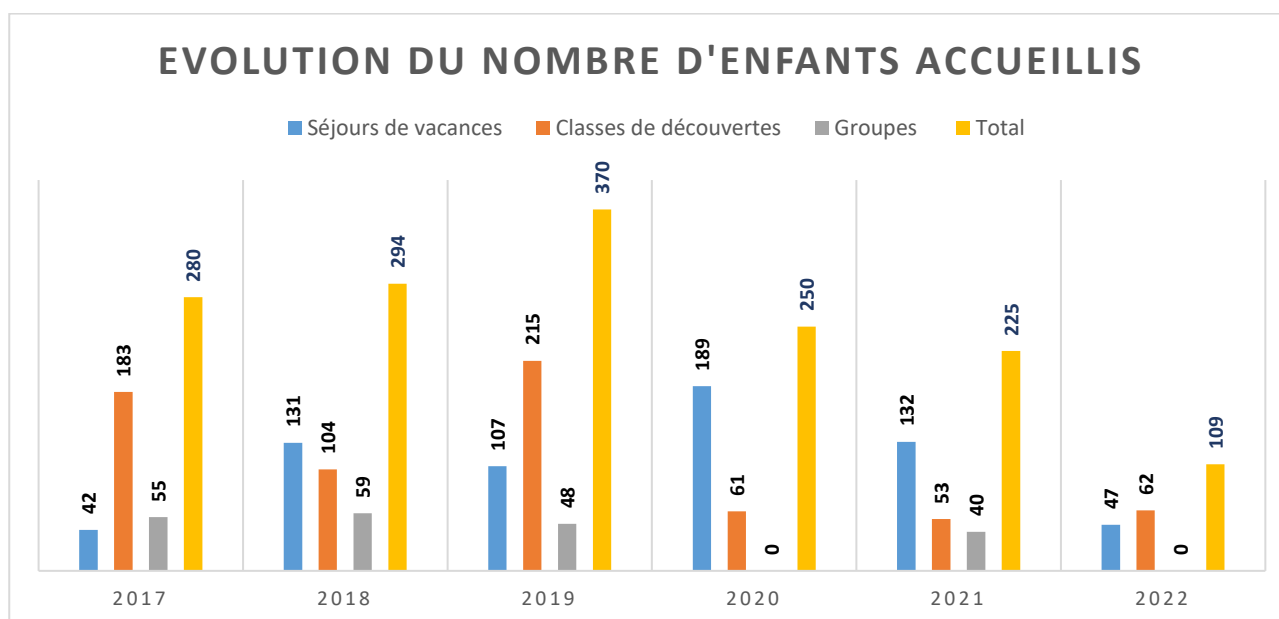
Après une année 2021 fortement impactée par la situation sanitaire, l'activité « vacances classes » a doucement repris grâce en partie aux politiques publiques d'aide au départ avec les vacances apprenantes. En août, il y a eu beaucoup de réservations pour le centre de Chantemerle des PEP 83. Par contre, nous n'avons commercialisé qu'une seule classe de découverte au centre de la BNPA. Le Cosse étant déjà complet avec tous les reports pour cause de pandémie des séjours 2020 et 2021.

Mais des difficultés à mettre en place des formations (commercialisation, utilisation du logiciel métier), afin de rendre la secrétaire nouvellement recrutée plus opérationnelle, n'ont pas permis de maintenir les résultats des années précédentes.

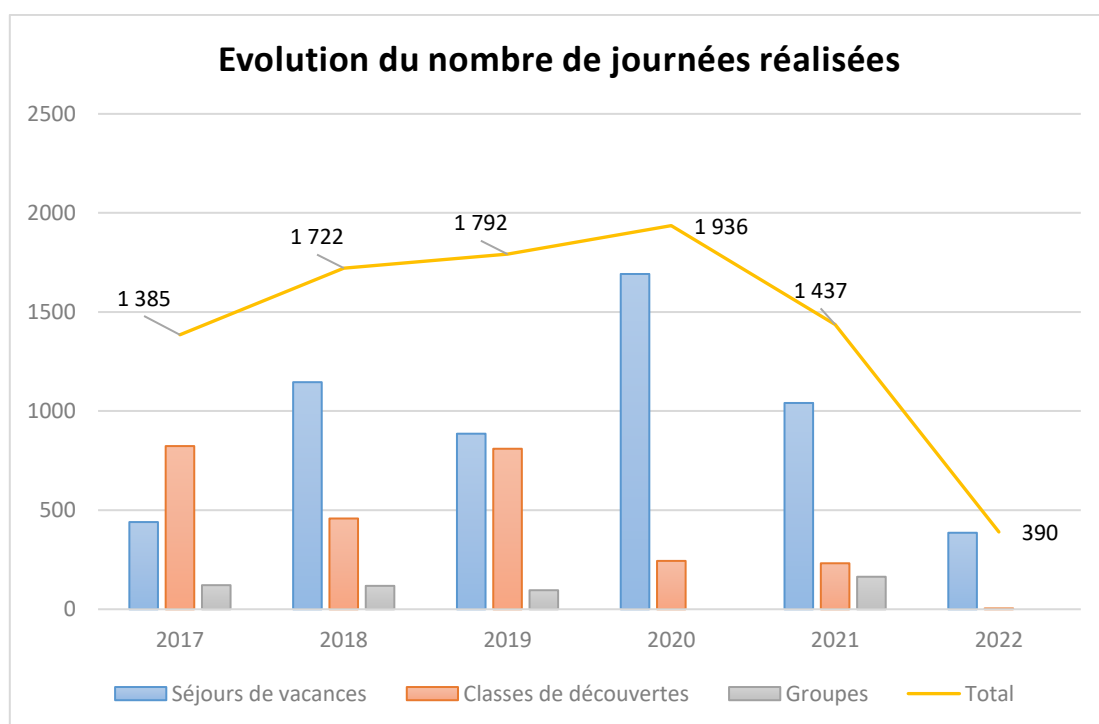
De plus, 3 séjours colos ont encore été annulés à cause de cas de COVID.

Aux vacances de la Toussaint, comme les années précédentes, malgré le dispositif des « colos apprenantes », il n'y a eu aucune demande de séjours.

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Séjours de vacances	42	131	107	360	132	47
Classes de découvertes	183	104	215	61	53	62
Groupes (OMC, IME, ...)	55	59	48	0	40	0
Total	280	294	370	421	225	109



NOMBRE DE JOURNEES REALISEES						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Séjours de vacances	440	1146	886	1692	1041	386
Classes de découvertes	823,5	458	810	244	232	4
Groupes	121,5	118	96	0	164	0
Total	1 385	1 722	1 792	1 936	1 437	390



Les séjours en classe de découverte et groupes

En 2022, seul 1 séjour scolaire a pu se réaliser à la BNPA de Chorges du 16 au 19 mai. Il s'agit de l'école Primaire Publique de Certines (01) dont le séjour a été géré par les PEP 39.

Un partenariat avait été noué en 2020 avec ce centre de Chorges et inclus au catalogue national PEP comme partenaire des PEP Alpes du Sud.

Les séjours en centre de vacances

Le principal support de communication des séjours d'été est un catalogue que nous produisons et diffusons en région PACA. En 2022, le catalogue n'a pu être produit du fait du non envoi dans les temps des séjours proposés par certains centres.

La mise en place de la marque *PEP Attitude en 2021* et de son site internet, a cependant permis d'avoir accès à une grande partie des séjours du réseau PEP.

En 2022, les enfants ont profité de leurs vacances sur 1 centre au printemps et 5 centres en été.

Chaque séjour, quel que soit le centre, s'articule autour du projet éducatif des PEP : apprendre à vivre ensemble, accéder à plus d'autonomie, s'enrichir d'expériences et cultures nouvelles, comprendre l'environnement pour le respecter.

Grâce à un accompagnement spécifique, 3 enfants en situation de handicap ont pu prendre part aux séjours de vacances proposés par les PEP ADS durant l'été 2022.

Les séjours et hébergements pour groupes constitués

Le service PEVLC peut aussi proposer des séjours à des groupes constitués : vacances en familles, ou entre amis, comité d'entreprise, établissements médico sociaux, accueil de loisirs en séjour accessoires, etc.

Nous considérons le projet mini colo d'avril, comme un groupe. Ce projet est porté par un collectif comprenant entre autres les PEP ADS, la JPA 05, les services départementaux de la Jeunesse et des Sports, regroupés au sein du Comité « les Colos c'est bon pour grandir ».

En 2022, nous avons reçu plus de 150 demandes d'inscription pour seulement 50 places. Une sélection a dû être effectuée.

Communication, événementiel, représentations et soutien aux associations

En plus de la représentation des PEP Alpes du Sud au conseil d'administration de la **JPA 05**, le service PEVLC assure le secrétariat de la JPA ainsi que la gestion des bourses d'aides aux départs en séjours de vacances et classes. De même, le service PEVLC a géré le partenariat JPA –ANCV pour le départ en vacances des enfants en situation de handicap.

Enfin, la comptabilité de la JPA auparavant assurée par la comptable du siège PEVLC, puis par le comptable du siège SMS pendant quelque temps, est dorénavant assurée par une personne de la JPA.

Perspectives 2022

A la suite de plusieurs réunions de la commission PEVLC, il a été décidé de ne pas abandonner l'activité de ce service dans le département. Un travail de refondation de ce service est en cours. La prévision d'embauche d'un chargé de mission en 2022 n'a pas pu se faire pour diverses raisons mais reste toujours d'actualité.

Le centre de vacances Le Cosse



Situé sur la commune du Grau d'Agde, dans l'Hérault, le centre de vacances Le Cosse est la propriété des PEP ADS depuis 1958. Depuis une quinzaine d'année, le centre s'est spécialisé dans l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu marin, pour proposer aux enfants et adultes y séjournant des contenus de qualité, en lien avec son territoire et la vie locale. Le centre est sous la responsabilité de **Thomas AUMAITRE, son directeur**.

Généralités (pour rappel)

Le public accueilli est en provenance de la France entière grâce au réseau PEP et au carnet d'adresses du centre. Agrément pour 120 personnes et 4 classes pour les séjours Ed. Nationale.

4 salariés en CDI (directeur, directeur-adjoint, maîtresse de maison, factotum) y travaillent à l'année sous la convention C89 de l'animation ; des salariés en CDD « classique » sont recrutés de mars à novembre et jusqu'à 30 animateurs BAFA sous statut C2E sont aussi recrutés en plus pour assurer l'encadrement des séjours vacances.

Une secrétaire recrutée en CDD en février a abandonné son poste. Une nouvelle secrétaire devrait prendre ses fonctions le 05 janvier 2023 en CDD pour une période de 1 an.

De par la diversité des types de contrats et la saisonnalité de l'activité : la gestion RH est complexe. Quant à la comptabilité du centre, suite au départ de la comptable du siège PEVLC, elle est assurée depuis cette année par la Fédération des PEP.

Actualités 2022

L'année a été marquée par les difficultés de recrutement grandissantes. L'équipe n'a jamais été totalement complète tout au long de la saison. Les recrutements par défaut et de dernière minute se sont multipliés, l'équipe de permanents n'a pas ménagé ses efforts, ayant parfois le sentiment de tenir le centre à bout de bras.

Classes de découvertes

L'activité **classes de découverte** qui avait le plus souffert de la pandémie est bien repartie avec un niveau d'activité conforme à ce que l'on constatait avant la pandémie. A noter qu'un grand nombre de séjours étaient des reports des années 2020-2021.

Séjours de vacances

Par contre avec la politique d'aide au départ initiée par l'état avec les colos apprenantes, le centre a fait des résultats historiques. Par contre la conjonction de cette hausse d'activité avec les difficultés de recrutement a considérablement compliqué et alourdi la gestion de ces séjours.

Par ailleurs du fait de cette politique d'aide, la problématique de la mixité sociale s'est encore accrue.

Accueil de groupes

Un partenariat avec Pep Découvertes où les PEP ADS mettent à disposition un espace d'hôtellerie de plein air, pour qu'ils réalisent leurs séjours de colonie de vacances aux mêmes dates que ceux du Cosse, a été mis en place et donne satisfaction. Il permet d'une part de ne plus accueillir une multitude de groupes plus ou moins aptes à la vie en collectivité, et d'autre part de travailler en synergie avec Pep Découvertes sur les convoyages, la mutualisation des animateurs et la mise en œuvre du projet éducatif.

Évolution des résultats

Évolution de l'accueil en journées	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Classes découvertes	6 806	1 042	980	5 388	+ 449 %
Vacances d'enfants	4 224	3 198	5 580	6 376	+ 14 %
Accueil groupes divers	2 639	548	1 208	2 387	+ 97 %
TOTAL	13 669	4 788	7 768	13 151	+ 69 %

V. La Maison des adolescents (MDA 05)



La Maison Des Adolescents des Hautes Alpes (MDA 05) est sous la responsabilité de **Carole LEBLANC, directrice.**

Lieu d'accueil et d'écoute, d'accompagnement et d'orientation, pour les jeunes de 11 à 25 ans, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent. Pour tous, l'accueil est libre, gratuit, anonyme et confidentiel.

Les faits marquants en 2022

La santé mentale d'un nombre croissant d'adolescents haut-alpins reste dégradée depuis la crise sanitaire. Il est vrai que la situation se stabilise par rapport à 2021 mais pour autant l'activité ne retrouve pas son niveau de croisière de 2019. Ce constat se traduit également au niveau national. C'est notre activité d'écoute qui reste sous tension avec l'apparition de nouvelles problématiques comme le refus scolaire anxieux, les violences sexuelles subies avec les psychotraumatismes qui les accompagnent.

Les troubles anxieux sont massifs. Les ados ont de plus en plus de mal à se projeter dans un avenir, à entrer en relation avec leurs pairs, à se séparer de leurs familles. Le conflit familial est d'une des raisons majeures de la venue de l'ado. Il est de plus en plus caractérisé par un contexte de violences intrafamiliales présentes ou passées qui vient pleinement impacter la construction psychique de l'adolescent.

Tout au long de l'année, nous avons travaillé sur la question de la prise en charge des ados exposés aux violences intrafamiliales et/ou sexuelles. Nous avons cherché à étayer notre partenariat en nous rapprochant de la Maison de Protection des Familles, Enfants en danger, Le Planning 05, la CRIP.... La MDA a intégré l'Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance et a participé à l'élaboration du nouveau SDUS.

La MDA est un acteur de première ligne dans la détection des situations à risques en matière de protection de l'enfance. Il est désormais nécessaire que la délégation sociale du Conseil Départemental des Hautes Alpes et plus particulièrement les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, reconnaissent nos compétences et conventionnent avec nos services.

L'augmentation du nombre d'ados pris en charge est également à lier à la saturation du secteur de la pédopsychiatrie. Le service est saturé et ne peut plus absorber les flux. Il recentre ses prises en charge sur les situations les plus lourdes.

Si on veut caractériser la situation, on peut la traduire ainsi :

- Des troubles anxieux (crises d'angoisse, attaques de paniques...)
- Une anxiété sociale (difficultés à entrer en relation avec les pairs)
- Des difficultés grandissantes à gérer ses émotions
- Des difficultés de projection dans la construction de leur avenir et de leur orientation
- De l'isolement, du repli sur soi
- Des conflits familiaux (relations parents-enfants) notamment dans les familles monoparentales où dans les familles recomposées (difficultés dans la coparentalité)
- Un nombre de situations importantes où il existe une exposition présente ou passée à des violences intrafamiliales
- Des pratiques sexuelles qui dérapent et se terminent parfois par des viols
- Une intensification des refus scolaires anxieux notamment liés à des anxiétés de séparation
- Une augmentation des comportements d'automutilation (scarification)
- Des idées suicidaires scénarisées.

Les situations sont plus complexes, les durées de prise en charge s'allongent. Les possibilités d'orientation se restreignent et il nous faut souvent contenir. Le temps d'analyse de situations en réunion de synthèse se réduit face au flux et le besoin de s'arrêter sur les situations complexes est demandé par les professionnels du réseau.

Tout comme en 2021, par manque de temps et de moyens, notre mission auprès des professionnels sur les questions « adolescentes » est réduite alors que la demande du territoire est importante et que notre équipe se professionnalise au moyen de formations universitaires.

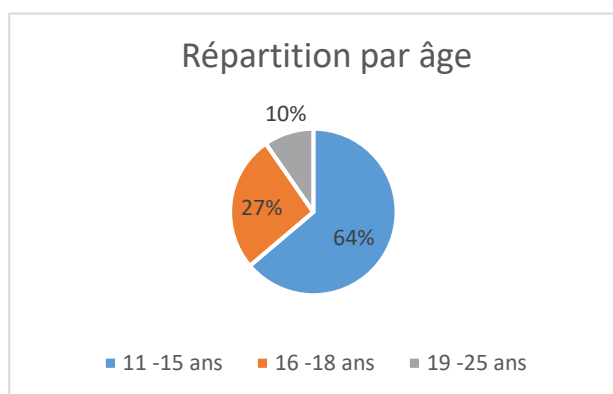
En 2022, **un projet collectif dans le cadre de l'action Reg'art d'ados a pu être finalisé**. Ce projet s'est réalisé en partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Ventavon. C'est sur « **le lien** » que les ados ont produit une fresque encadrée par Erwan Sito, plasticien. **Nous avons également poursuivi et développé les actions de prévention** directement en lien avec notre mission d'accueil et d'écoute : pour les adolescents, les ateliers d'expression artistique encadrés par des art-thérapeutes et les ateliers « Graine de Yoga » ; pour les parents d'ados, les rencontres « Parole et partage » (groupes de parole).

La réalisation de ces actions ne peut se faire sans le soutien de toute l'équipe de la coordination départementale composée de cinq personnes pour seulement 3,55 ETP. Car **le travail conduit tient surtout à leur professionnalisme et leur implication**. La croissance constante de l'activité nous a amené à nous recentrer sur nos missions socles et à poser la limite de nos moyens dans le carcan financier actuel. Ce positionnement n'est pas tenable. Il faut désormais que le Conseil Départemental vienne soutenir notre activité d'écoute tel que cela est défini dans notre cahier des charges national eu égard à la croissance des faits de violences et de difficultés éducatives et parentales auxquelles nous faisons face. L'ARS doit également venir conforter nos moyens comme cela a été annoncé au cours des Assises Nationales de la Santé Mentale. Il faut renforcer notre équipe par la création de postes de chargé de mission pour reprendre les volets de prévention collective et de professionnalisation des acteurs du territoire sur les questions de l'adolescence. Sinon le risque serait de voir nos professionnels s'user et notre réseau s'appauvrir.

Nous restons pour l'instant agiles et créatifs et nous comptons sur le soutien des PEPADS et de son Conseil d'Administration pour continuer à défendre nos intérêts auprès de nos tutelles.

Carole LEBLANC, directrice de la MDA05

Le public accueilli



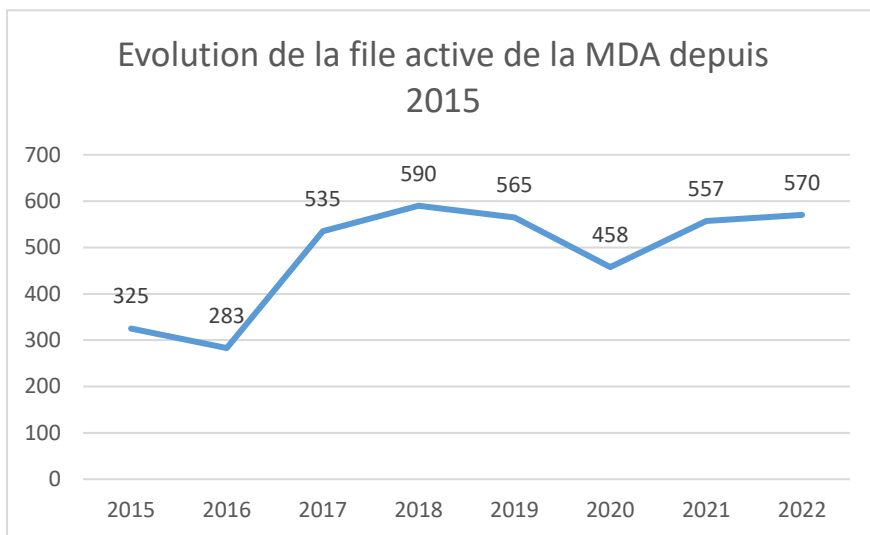
Les adolescents de la tranche d'âge « collège » (11-15 ans) représentent deux tiers des ados reçus par la MDA 05 en 2022. L'âge moyen est de 14,8 ans et se rajeunit. Mais les écarts types sont importants. Les chiffres doivent être analysés au niveau des territoires.

En 2022, la répartition garçon/fille parmi les adolescents reçus par la MDA 05 montre toujours une **surreprésentation des adolescentes** : 62 % des situations accompagnées sont des filles pour 38 % de garçons.

Les parents « accompagnés » seuls ne représentent plus que 5 % des situations, ce chiffre passe à 34 % lorsqu'ils sont accompagnés de leurs adolescents. Sur 19 parents « accompagnés » seuls, les problématiques abordées portent sur les questionnements éducatifs, les conflits familiaux et également sur leurs inquiétudes liées au mal être de leur adolescent.

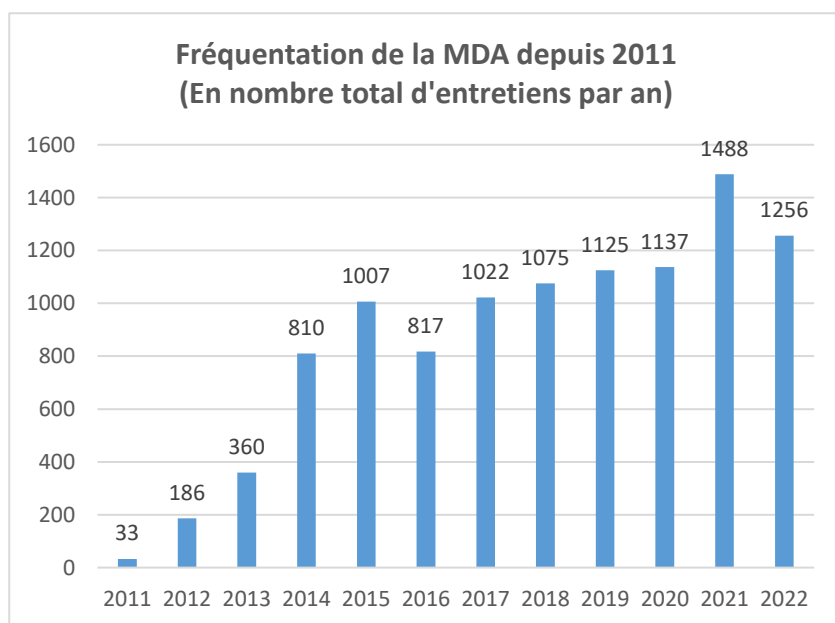
Comme les années précédentes, **l'Éducation Nationale** (infirmières scolaires, assistantes sociales, CPE, enseignants... des collèges et lycées) reste le principal orienteur d'adolescent(e)s et/ou parents vers la MDA (44 % des situations en 2022 pour 36 % en 2021). Viennent ensuite **les membres de la famille, le bouche à oreille**, (15 % et 10 %).

Le bilan d'activité 2022 en chiffres



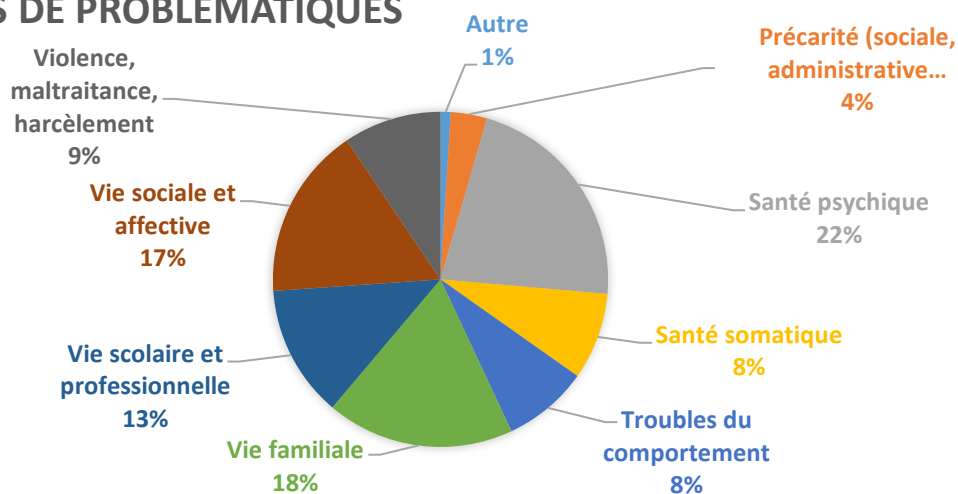
En 2022, la file active s'élève à 570 personnes

La file active est légèrement à la hausse en 2022. Elle est notamment liée à l'augmentation de situation d'ados.



Depuis 2018, l'activité de la MDA semblait avoir trouvé son « rythme de croisière ». En 2021, elle explose. La crise sanitaire explique très largement cette augmentation. La MDA a dû faire face à un afflux important d'ados dès la fin de l'année 2020. Des aides exceptionnelles nous avaient permis de maintenir notre capacité d'accueil sans créer de listes d'attente. En 2022, l'activité se stabilise mais reste dense. Nous sommes très inquiets pour 2023 dans la mesure où nos financements structurels sont à ce jour constants et les flux restent sur une phase ascendante.

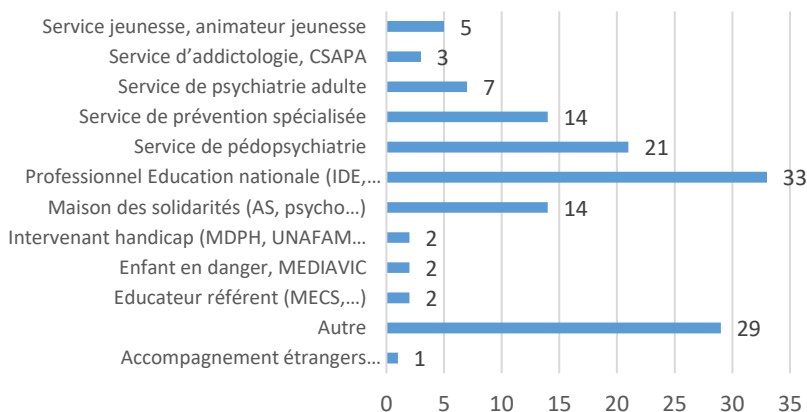
FAMILLES DE PROBLEMATIQUES



En 2022, la **santé psychique** reste la catégorie de problématique la plus représentée au cours des accompagnements réalisés par la MDA 05, viennent ensuite les difficultés liées à la vie familiale (18%) et celles liées à la vie sociale et affective (18%).

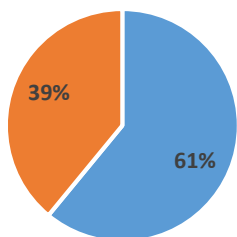
Un élément reste inquiétant. Le nombre de faits violences (**y compris sexuelles**), de la **maltraitance ou des formes de harcèlement** continue à progresser (135 situations repérées).

Professionnels mobilisés au cours de l'accompagnement



Pour soutenir les situations, **des partenaires sont mobilisés** au cours de l'accompagnement notamment pour étayer les évaluations et faciliter les orientations. Les coordonnatrices santé sont généralement mobilisées pour faciliter les liens. Là encore ce sont les professionnels de l'Éducation Nationale qui sont surreprésentés. Les établissements scolaires restent très mobilisés et font face à de nombreuses situations de décrochage, refus scolaire anxieux, etc.

RÉPARTITION DES FINS DE PRISE EN CHARGE EN 2022

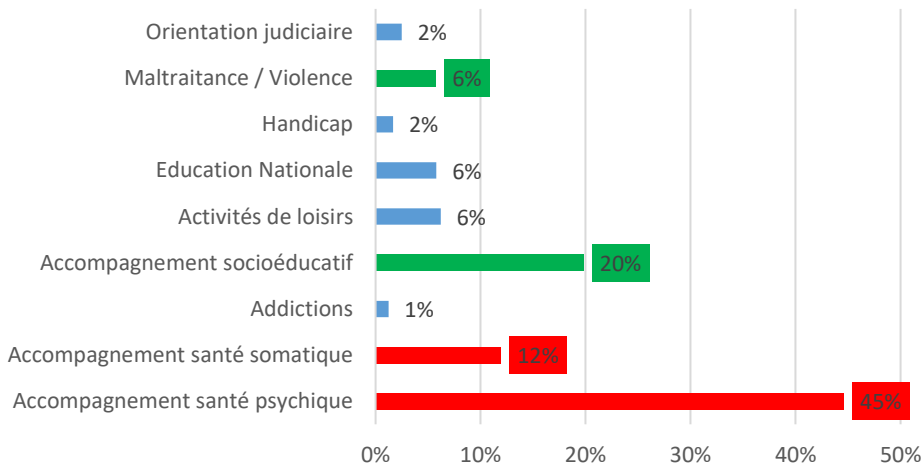


- Adolescents ayant une orientation
- Adolescents sans orientation

Pour 39 % des situations, l'accompagnement s'arrête sans orientation particulière dont :

- 27 % d'entre eux expriment clairement un mieux-être ;
- 65 % des situations, l'adolescent n'est plus en demande (ne souhaite pas poursuivre, déménagement...).

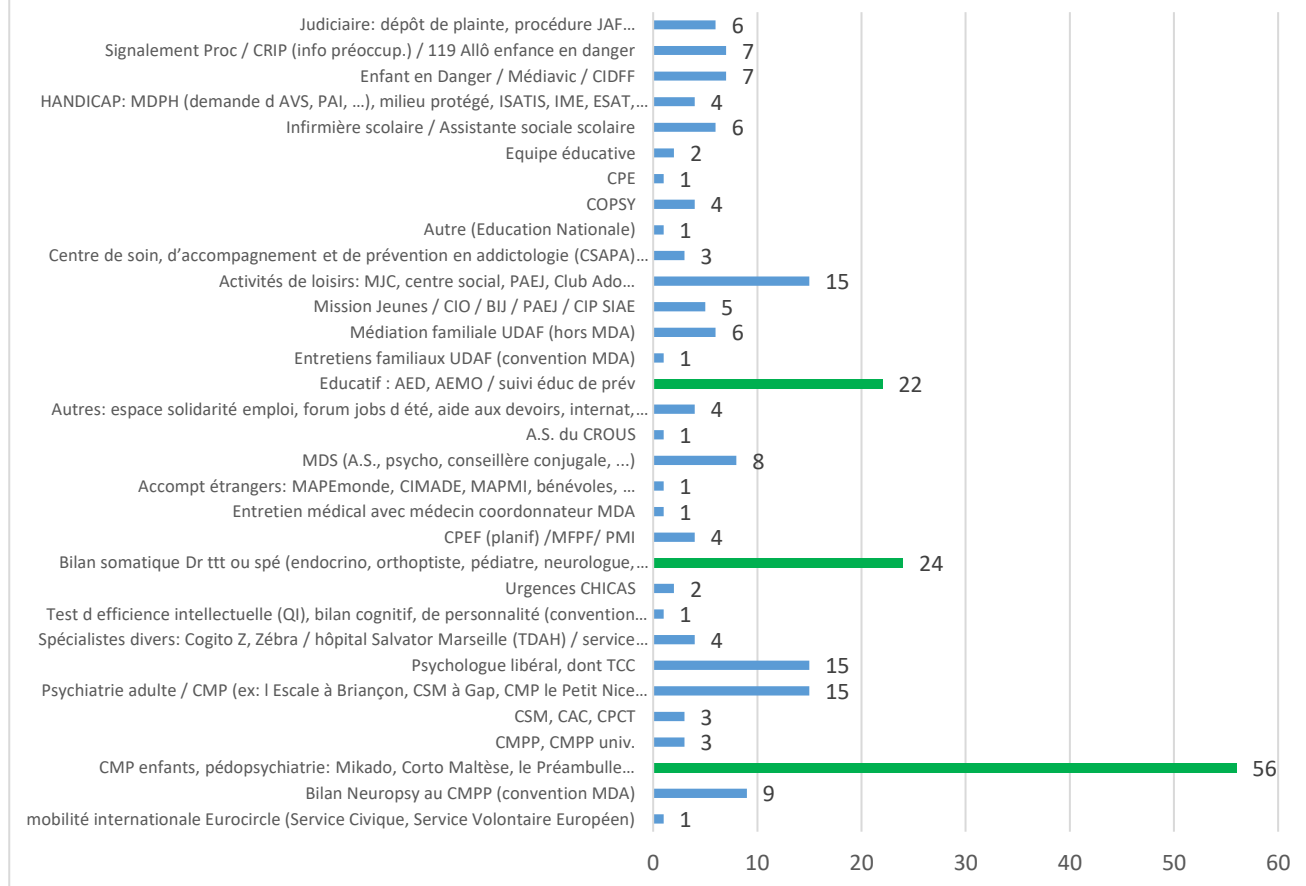
Nature des orientations



En 2022, presque la moitié des orientations (45 %) a donné lieu à une orientation relative à la santé psychique auquel s'ajoute 12 % de prise en charge par les services de santé somatique. Ces deux indicateurs viennent confirmer la dégradation de la santé des ados haut-alpins.

Le deuxième type d'orientation le plus représenté concerne **des services socioéducatifs** (20% des situations), et en particulier des mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED) ou des services de prévention spécialisée. Ces orientations concernent tout particulièrement des situations nécessitant un soutien aux parents dans leur fonction éducative.

Nature des orientations (Analyse détaillée)



Perspectives 2023

Les principaux axes de travail pour 2023 seront :

- 1) Augmenter le temps de travail du poste actuel d'écouter salarié psychologue (en CDI depuis octobre 2022) sur Gap et le Sud 05 compte tenu du surcroît d'activité par l'accroissement des financements de la mission socle ;
- 2) Financer un à deux postes de chargé de prévention pour développer plus d'actions collectives comme le demande les professionnels ;
- 3) Faire une étude de faisabilité pour ouvrir une antenne sur le territoire de Tallard et déplacer l'antenne de Charges vers la Batie Neuve (deux territoires non-couverts où il existe un collège et dont les professionnels nous alertent sur les situations d'ados) ;
- 4) Développer deux projets via des co-financement FSE : l'un sur les prises en charge des ados exposés aux violences intra-familiales et l'autre sur une prise en charge des ados présentant un refus scolaire anxieux ;
- 5) Remettre en place une commission d'analyse des situations complexes (Ce projet fait partie des fiches actions du PTSM 05).

VI. Le secteur médico-social (SMS)

Le siège du secteur médico-social

Le siège du secteur médico-social est sous la responsabilité directe du directeur général **Olivier GREGOIRE**, assisté de **Sophie PONTZEELE**, directrice adjointe recrutée en février 2019. Il est au service des 6 établissements qui composent ce secteur de l'association, et qui sont présentés plus en détail dans les pages suivantes.

Le siège SMS assure pour les 6 établissements :

- L'animation, la gestion et la coordination des projets associatifs et d'établissements.
- La gestion administrative des ressources humaines et des instances représentatives du personnel.
- La gestion des services centralisés de comptabilité et de la logistique.
- La communication et la relation avec l'ensemble des partenaires du secteur médicosocial au niveau départemental, régional et national.
- Le pilotage du déploiement du système d'information de l'association.

Le siège SMS assure également des missions transversales à l'ensemble de l'association, qui ont été exposées en détail dans la partie « II. Direction générale et services transversaux » de ce rapport, et sur lesquelles nous ne revenons donc pas ici.

Faits marquants 2022

De façon globale, 2022 marque la fin de la pandémie et le retour à la normale. Malgré tout le télétravail à temps partiel (1 journée par semaine) est devenu pour certains salariés une modalité ordinaire d'organisation.

Avec la fin des régimes d'exception, il sera donc nécessaire de règlementer cette modalité de travail au sein de l'association.

- **Comptabilité** : Transfert de la comptabilité du centre le Cosse à la FGPEP, mais en gardant la comptabilité du service PEVLC.
Par ailleurs pour le secteur SMS, 2022 marque le retour à la normale pour les campagnes budgétaires ERRD et EPRD.
Mise en place de la fusion comptable de l'ITEP et du SESSAD TCC avec l'arrêté de création du Dispositif ITEP.
Première tranche de travaux dans le cadre du décret tertiaire, tous nos établissements étant concernés. Dépôt de l'historique de nos consommations énergétiques sur la plate-forme OPERA avec le choix de l'année de référence.
- **RH** : encore une année extrêmement chargée sur le plan de la gestion RH, en raison notamment des effets secondaires de la pandémie avec entre autre la gestion avec les établissements d'un absentéisme important, générant d'importants besoins en remplacement ; de nombreuses commissions de recrutement ; des situations individuelles difficiles suite aux conséquences de l'obligation vaccinale ; la complexité des mesures salariales à mettre en œuvre dans l'urgence (accords Ségur, Laforcade, prime PPV, etc.).
Fusion de l'ITEP et du SESSAD TCC avec reprise des dossiers de paie et RH depuis le début de l'année. Suivi au fil de l'eau de la gestion RH faite par la FGPEP pour le Cosse. Ce travail s'est avéré très chronophage tout au long de l'année.
- **Démarche qualité** : malgré un contexte difficile, le centre Jean Cluzel a produit un travail très important de refonte de son projet d'établissement, accompagné par la directrice adjointe. Ce travail a fortement mobilisé l'équipe de direction élargie, ainsi que l'ensemble des professionnels qui furent

associés à l'élaboration du projet durant 3 journées complètes de travail interdisciplinaire. Dès la rentrée 2021, le projet s'est concrétisé par un fonctionnement en dispositif en cours d'extension à l'IME.

Le CAMSP et le CMPP basés à Gap

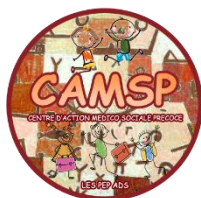
Ces deux établissements sont sous la responsabilité de **Christine SOTTEAU, directrice**.

Les faits marquants en 2022

En Janvier et Février 2022, la circulation du virus Omicron covid a de nouveau entraîné une désorganisation importante (enfants et salariés absents.)

Les épidémies (grippe, gastro) entraînent aussi un absentéisme important, ainsi que les jours de neige.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)



Créé en 1988, le CAMSP reçoit en consultation des enfants âgés de la naissance à 6 ans, et présentant différentes difficultés : retard et troubles du langage, troubles du comportement et/ou de la relation, troubles neuro moteurs et/ou psychomoteurs, maladies génétiques, handicaps moteurs, sensoriels et mentaux. Il est implanté à Gap, Briançon, Embrun et Larnage.

Le public accueilli

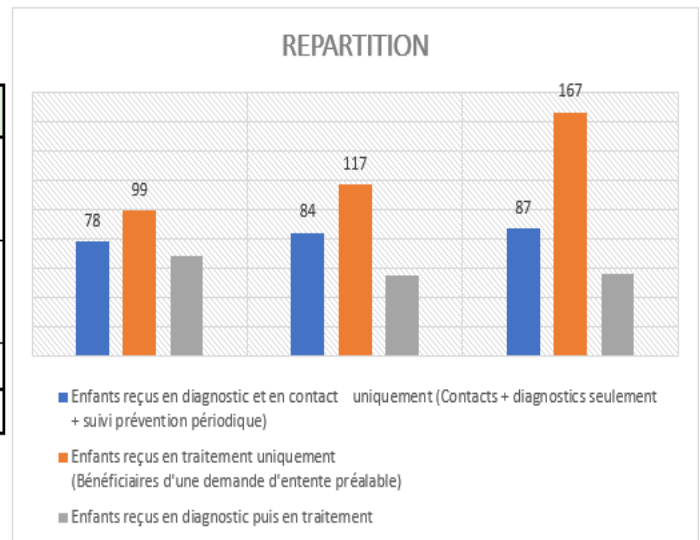
Notre file active reste bien supérieure à notre agrément de 75 places. Au total, 310 enfants ont été reçus en 2022, dont 262 à Gap, 28 à Briançon, 10 à Larnage-Montéglin et 10 à Embrun. La majorité sont des garçons.

Nous remarquons une baisse de l'activité des antennes. La fréquentation reste aléatoire en fonction des années.

Le délai pour avoir un premier rendez-vous s'est allongé (deux mois). Nous recevons trois nouveaux rendez-vous par semaine et nous notons une attente pour les prises en charge individuelle dès le mois de Mars. Nous ne pouvons plus proposer de soins en psychomotricité et en psychologie. Nous avons réfléchi à plusieurs stratégies pour la rentrée 2022 pour permettre d'avoir de la place, ce choix stratégique afin d'accueillir les enfants les plus jeunes est au détriment de la prise en charge des enfants de plus de 4 ans. (Limite du nombre de prise en charge par enfant, orientation plus précoce quand cela est possible) ; il n'est pas pensable de ne pouvoir répondre la demande dans le cadre de la prise en charge **PRECOCE**. Notre action précoce se trouve mise à mal, même si nous essayons de ne pas laisser en attente un nourrisson, et de trouver des solutions en interne (une prise en charge mise sur un temps de bilan) ou vers le libéral

Nous pouvons noter de plus en plus de familles en situation sociale vulnérable. Nous avons commencé un travail de réflexion pour l'accueil des familles avec un parcours migratoire, ce travail se poursuit.

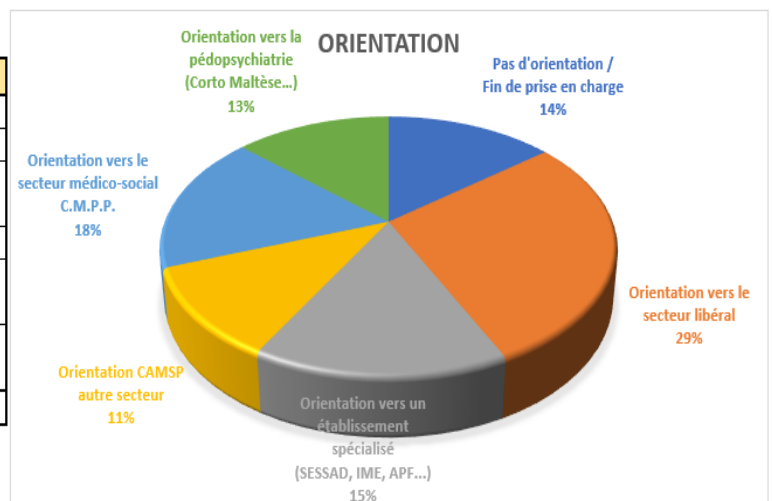
Répartition	2020	2021	2022
Enfants reçus en diagnostic et en contact uniquement (Contacts + diagnostics seulement + suivi prévention périodique)	78	84	87
Enfants reçus en traitement uniquement (Bénéficiaires d'une demande d'entente préalable)	99	117	167
Enfants reçus en diagnostic puis en traitement	68	55	56
Total	245	256	310



Nous constatons une évolution de la pathologie des enfants reçus, avec de moins en moins d'enfants porteurs de polyhandicap, mais une croissance importante des troubles du comportement. Les autres motifs principaux de demande sont les troubles du langage et le retard global. Nous nous adaptons en faisant évoluer les groupes proposés.

—

Orientation	Nombre	Ratio
Pas d'orientation / Fin de prise en charge	14	14%
Orientation vers le secteur libéral	28	29%
Orientation vers un établissement spécialisé (SESSAD, IME, APF...)	15	15%
Orientation CAMSP autre secteur	11	11%
Orientation vers le secteur médico-social C.M.P.P.	17	17%
Orientation vers la pédopsychiatrie (Corto Maltèse...)	13	13%
Total	98	100%



Les enfants qui n'ont pas de place en orientation sont suivis un an en « post CAMSP », ils sont répartis dans les différents groupes proposés en fonction de leurs besoins et le médecin reste à disposition pour une consultation. Souvent une demande est faite auprès de la MDPH pour une continuité des soins en psychomotricité et/ou en ergothérapie en libéral.

Mise en œuvre des projets, partenariat et activités

La **prévention** est un axe important du CAMSP avec les Lieux d'Accueil Parents Enfants :

- Le LAPE Pirouettes à Gap, inter-institutionnel (CAMSP, PMI, Pédopsy) qui est très fréquenté et se fait une fois par semaine au Café des familles.
- Aide-Moi à Faire Tout Seul à Gap, lieu de prévention qui accueille les parents et enfants de moins de 3 ans le vendredi.

- Sur chaque antenne, des lieux d'accueil de soutien à la parentalité existent, mais la fréquentation reste très aléatoire.

Nous travaillons en lien avec la PMI. La coordinatrice Petite Enfance rencontre, dans le cadre d'une liaison, les médecins et infirmières-puéricultrices mensuellement.

Une psychomotricienne et une orthophoniste du service interviennent deux fois par semaine dans le service de néonatalogie de l'hôpital de Gap.

Le groupe piscine et la salle Snoezelen ont pu reprendre.

La participation des familles est également un axe de travail important. Ainsi, les familles sont invitées lors de moments festifs (fête de fin d'année, groupe jeux Ludambule) mais également invitées à participer à des groupes de parole pour les parents et pour les fratries (enfants et adolescents). Les parents sont invités aux synthèses d'orientation à Gap, à toutes les synthèses sauf diagnostic à Briançon. La participation des parents au projet personnalisé de leur enfant est importante, le retour positif. Elle permet une meilleure alliance avec les parents acteurs du parcours de leurs enfants. La décision de continuer dans cette dynamique et de généraliser à tous les parents a été actée, mais des questions d'organisations et de temps sont encore des freins.

Du fait de l'absentéisme la première semaine des petites vacances, nous proposons aux enfants un groupe différent ; en 2022 un travail autour du conte et les enfants sont allés à la bibliothèque. Pour 2023, s'organise un projet au musée de Gap.

Sur le territoire, **le travail en partenariat** est développé, et le service unique sur le département est reconnu des partenaires.

Les réunions annuelles avec l'Éducation Nationale, l'APF, la PMI, la MDPH, les IME St Jean et Cluzel et les SESSAD du département, ainsi que le service de pédopsychiatrie se maintiennent.

Nous sommes en lien, dans le cadre de notre renforcement TSA, avec les acteurs de troisième ligne de Marseille (CRA, centre de ressources autisme).

Nous avons obtenu des CNR pour la montée en compétence des salariés en formation TSA : Plusieurs formations ont eu lieu : Echelle EPSA, Bilan ADOS, Snoezelen, Familles TSA, Bilan sensori moteur, Profil de Dunn, Troubles de l'oralité et TSA, Habilités Sociales.

Nous avons repris le chemin des colloques : Intercamp : L'École inclusive (7) ; Anecamp 40 ans d'Action précoce (5) + Caravane des TND (3) ; Les violences conjugales (5).

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)

La PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) fonctionne depuis le 01 janvier 2022 avec études des dossiers des enfants, les trois mois précédents ont permis de faire l'état des lieux, de contractualiser avec les libéraux.

Création d'une Testothèque grâce aux CNR de fonctionnement accordés pour la PCO, qui permet de prêter les tests de bilans aux thérapeutes libéraux.

Tutorat : 4 psychologues du CMPP et du CAMSP ont organisé des ½ journées de sensibilisation aux différents bilans pratiqués auprès des enfants porteurs de TND.

Nous avons rencontré le réseau périméditerranéen à Marseille.

Formation inter institutionnelles et libéraux de la PCO : Bilan ADOS.

Le 14 Octobre 2022 : Colloque PCO, un grand succès avec des intervenants de qualité.

Nous sommes en lien avec la PCO du 04.

Nous avons participé au Colloque de la caravane des TND à Valence.

Nous participons aux différentes réunions régionales et nationales des PCO ainsi qu'au Comité de pilotage région PACA.

PCO	2021	2022
Nombre de dossiers validés	0	41
Nombre de dossier refusés	0	15

Le bilan d'activités 2022 en chiffres

CAMSP	2020	2021	2022
Nombre de séances réalisées	7 989	9 131	8 951

Notre activité est en légère baisse par rapport à l'année dernière. Nous pouvons l'expliquer par plusieurs éléments. En Janvier et Février 2022, la circulation du virus Omicron covid a de nouveau entraîné une désorganisation importante (enfants et salariés absents)

Les épidémies (grippe, gastro) entraînent aussi un absentéisme important, ainsi que les jours de neige.

Les formations permettent une montée en compétences des thérapeutes, mais ont un impact sur la prise en charge.

De plus, l'**absentéisme** reste important au CAMSP (maladie des enfants en bas âge). À noter que la précarité des familles entraîne une hausse importante des absences non excusées. Les familles déracinées ont parfois des difficultés de repères temporels entraînant également un absentéisme marqué.

Enfin, notre activité est également impactée par le fait que nous soyons centre de diagnostic pour les TSA. En effet, les bilans sont chronophages (passation, dépouillement), et prennent de ce fait sur l'activité des psychologues. La liste d'attente des bilans ADOS et ADI-R est longue.

Liste d'attente pour prise en charge :

Le délai d'attente pour un premier rendez-vous est de 2mois et il s'allonge de plus en plus. Trois nouveaux rendez-vous sont donnés chaque semaine. Les bilans suivent rapidement quand le directeur médical en fait la demande ; le délai entre le premier rendez-vous et la synthèse de diagnostic est de 5 mois. Cependant, nous notons de plus en plus de familles en difficultés et donc de rendez-vous oubliés, ce qui allonge le temps entre la première consultation et la synthèse de diagnostic.

L'évolution de l'organigramme

Nous n'avons pas eu d'évolution en 2022 dans notre organigramme.

Démision de l'orthoptiste qui a été remplacée assez rapidement.

Une orthophoniste en congé parental mais remplacée par un CDD.

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)



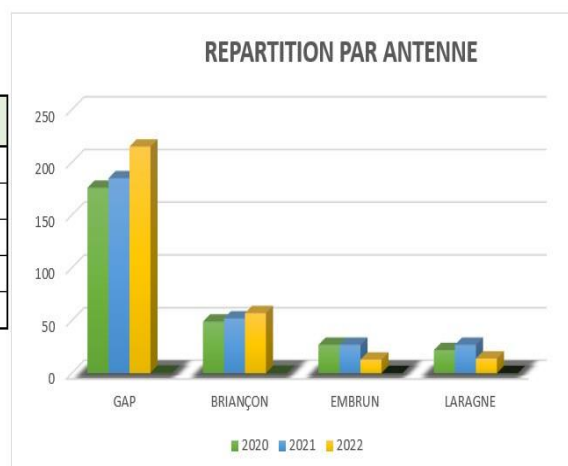
Créé en 1971, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique des Hautes Alpes reçoit en consultation des enfants et des adolescents de 4 à 18 ans, pour établir un diagnostic et, si besoin est, un traitement ambulatoire. Il s'y pratique un travail de prévention, des thérapies et des rééducations visant à aider à résoudre des difficultés d'adaptation liées à des troubles psychoaffectifs, cognitifs ou neuropsychologiques. Il dispose de lieux d'accueil à Gap, Briançon, Embrun et Laragne.

Le public accueilli

La file active est de 299 enfants : elle est en légère hausse par rapport à 2021.

- 215 enfants sur GAP
- 57 enfants sur Briançon
- 13 enfants sur Embrun
- 14 enfants sur Laragne

Répartition par antenne	2020	2021	2022	Ratio
GAP	176	185	215	64%
BRIANÇON	49	52	57	18%
EMBRUN	27	27	13	10%
LARAGNE	22	27	14	8%
Total	274	291	299	100%

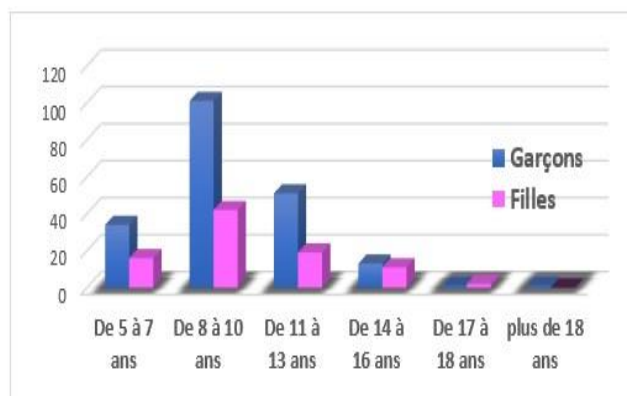


De plus en plus de familles sont en difficultés, et nous avons des familles immigrées pour qui la compréhension de notre service est difficile.

Répartition par âge des usagers en soins entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022

La majorité des enfants sont des garçons (67 %). La moyenne d'âge des enfants accueillis au CMPP est de 10 ans.

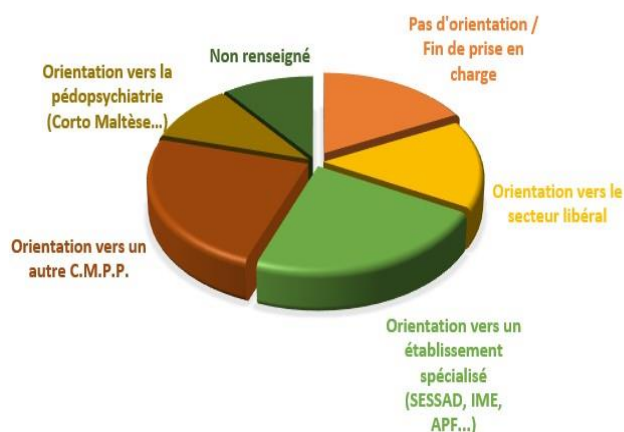
Age	Garçons	Filles	Total	Ratio F/A
De 6 à 10 ans	93	44	137	67%
De 11 à 15 ans	45	19	64	31%
De 16 à 17 ans	3	1	4	2%
18 ans ou plus	0	0	0	0%
Total	141	64	205	100%



Les enfants sont majoritairement orientés vers le CMPP par les établissements scolaires (47 %), les services sociaux ou médico-sociaux tels que la PMI (3%) ou le CAMSP (10%), sanitaire (7%) ou le secteur libéral (22%). Quant aux motifs de demande, ils restent principalement liés aux difficultés scolaires et aux troubles du comportement.

À la sortie du CMPP, près d'un quart des enfants sont orientés vers un établissement ou service médico-social, 11 % des enfants sont suivis en libéral, 6 % en pédopsychiatrie. Enfin, pour 57 % d'entre eux, il n'y a pas d'autre prise en charge à la sortie du CMPP.

Orientation	Nombre	Ratio
Pas d'orientation / Fin de prise en charge	58	57%
Orientation vers le secteur libéral	11	11%
Orientation vers un établissement spécialisé (SESSAD, IME, APF...)	20	20%
Orientation vers un autre C.M.P.P.	4	4%
Orientation vers la pédopsychiatrie (Corto Maltèse...)	6	6%
Non renseigné	2	2%
Total	101	100%



Mise en œuvre des projets, partenariat et activités

Point particulier concernant le fonctionnement : Suite au diagnostic QVT, la mise en place du roulement sur le mardi en début d'après-midi permet un partage des informations et une écoute plus régulière qui satisfait toute l'équipe.

Une réunion est également organisée tous les lundis entre la directrice administrative, le directeur médical et la cheffe de service. Cette réunion est l'occasion d'échanger sur les éléments du service et de prévoir les nouveaux RDV pour les admissions CMPP en fonctions des places disponibles.

Nous avons moins de demandes sur l'antenne de Laragne, 22 enfants suivis en 2021, 10 en 2022. La fréquentation baisse aussi sur l'antenne d'embrun.

Le partenariat :

- EN : Formation des AESH sur le TSA par deux thérapeutes ; présentation du trouble TSA dans la classe de l'élève à la demande de l'élève.
- EN : rencontre annuelle début juillet avec les enseignants référents et les psychologues
- Partenariat avec équipe EMASCO.
- Rencontre du DASEN et de Me Ferrieres (AESH).
- MDA : Participation aux EPE
- Centre jean Cluzel : rencontre annuelle, et fonction des besoins.
- Service de pédopsy : rencontre annuelle, convention en cours pour un meilleur suivi des enfants en commun, ou en orientation.
- CVS les lavandes : rencontre annuelle pour étude des dossiers avec accord des parents
- MDA (Maison des Adolescents) : Des inscription aux CMPP sont faites sur demande de la MDA pour des diagnostics différentiels TSA

Le nombre d'enfants augmente chaque année, la charge administrative est importante et nous manquons de temps de réflexion et de synthèse.

Le bilan d'activités 2022 en chiffres

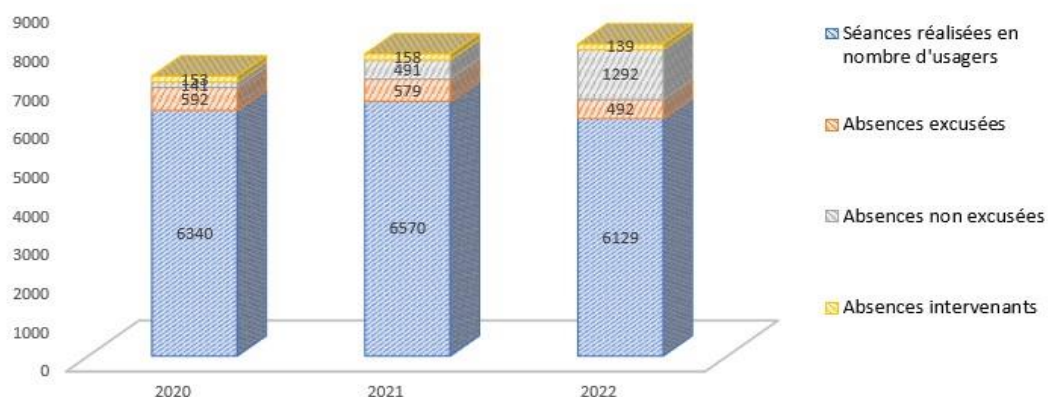
CMPP	2020	2021	2022
Nombre de séances réalisées	7 226	7 798	7 913

Notre activité est en hausse.

Activité globale du CMPP :

Séances réalisées avec les usagers (enfants)	2020	2021	2022
Séances réalisées en nombre d'usagers	6340	6570	6129
Absences excusées	592	579	492
Absences non excusées	141	491	1292
Absences intervenants	153	158	139
Total général des séances prévues (Séances réalisées en nombre d'usagers + toutes les absences)	7226	7798	7913

TOTAL GÉNÉRAL DES SÉANCES EN 2022



En Janvier et Février 2022, la circulation du virus Omicron covid a de nouveau entraîné une désorganisation importante (enfants et salariés absents).

Les épidémies (grippe, gastro) entraînent aussi un absentéisme important, ainsi que les jours de neige.

Sur l'antenne de Briançon, les synthèses se font en présence des parents. Ce projet est à l'étude sur Gap mais dans une moindre mesure aux vues du temps de synthèse et du nombre d'enfant.

Des CNR fléchés pour la formation autisme ont permis une montée en compétences de l'équipe, surtout sur l'accueil et les besoins des parents, Bilan ADOS, Psychopédagogie et TSA.

Une formation sur le secret partagé en CMPP-CAMSP a eu lieu sur deux jours.

Une formation de groupe CMPP a également été réalisé sur le thème du pouvoir d’agir des parents.

Deux salariées ont participé à un colloque sur le TDAH a Montpellier.

Notre liste d’attente est d’une année, ce qui ne nous satisfait pas. Nous demandons toujours un rebasage afin d’améliorer nos prises en charge en nombre et en qualité (guidance, accompagnement social des famille).

L’évolution de l’organigramme

Nous n’avons pas d’évolution de l’organigramme.

Sur l’antenne de Briançon, une psychologue a réduit son temps, ce qui a permis de recruter une nouvelle personne, et de ce fait l’équipe passe de trois à quatre personnes.

Le centre Jean Cluzel de Savines-le-Lac



Les établissements et services du centre Cluzel sont sous la responsabilité de **Claire REVEL, directrice**.

Créé en 1965 grâce aux dons d'une famille Savinoise dont il porte le nom, le centre Cluzel s'est restructuré et diversifié depuis 1991. Accueillant au départ de jeunes enfants déficients intellectuels, il a ensuite ouvert une section professionnelle.

Puis le centre s'est restructuré au gré de l'évolution du secteur médico-social. Il compte aujourd'hui :

- **Un institut médico-éducatif (IME) et un SESSAD**, qui fonctionnent en dispositif depuis la rentrée de septembre 2021. Au SESSAD est rattachée l'unité d'enseignement en maternelle pour enfants autistes (**UEMA**), basée à l'école Fontreynne de Gap.
- **Un dispositif ITEP**, offrant les différentes modalités d'accompagnement (domicile ou lieu de scolarisation, semi-internat, internat de semaine ou séquentiel) selon les besoins des jeunes. En avril 2022 obtention d'un arrêté de l'ARS pour finaliser la mise en œuvre en dispositif au travers un numéro finess unique définissant la capacité comme suit :
 - Accueil de nuit (hébergement permanent) : 14 places
 - Accueil de jour : 2 places
 - PMO (Prestations en Milieu Ordinaire) : 14 places

Le projet d'établissement a été réactualisé en 2021. Notre projet concerne l'ensemble du Centre Jean Cluzel et pose le cadre de référence de chacun de nos établissements autour du fonctionnement en dispositif, et de 4 axes essentiels :

Le dispositif : Afin de personnaliser les projets des jeunes, de fluidifier et d'éviter les ruptures de parcours, nous voulons dépasser les notions d'établissement et de service en construisant des projets institutionnels permettant d'adapter régulièrement les projets des jeunes.

L'interdisciplinarité : Le processus handicapant, dans lequel se retrouve les jeunes nécessite « la mise en œuvre de moyens éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques conjugués pour restaurer leurs compétences et potentialités, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir leur lien avec l'environnement et leur participation sociale.

L'inclusion : L'inclusion est un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit. Nous pensons que notre rôle en tant qu'institution est d'accompagner cette démarche dans tous les domaines, afin de permettre à chacun, peu importe ses besoins particuliers, d'avoir accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à l'emploi, à l'habitat, aux soins, à la vie affective...

La parentalité : Nous savons que la situation de handicap peut provoquer le découragement et être source de souffrances et de questionnement pour les parents. C'est pourquoi, le soutien proposé au sein de nos établissements aura pour but de consolider ces parents en leur permettant d'exercer pleinement leur rôle. Offrir aux parents la possibilité d'exercer leurs droits au sein de nos institutions est constitutif des fondements de notre projet institutionnel.

L'autodétermination : L'autodétermination a été définie par Wehmeyer et Sands en 1996 comme la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées. On parle d'un besoin psychologique de se sentir à l'origine de son comportement, attitude qui favorise l'épanouissement de la personne.

Les faits marquants en 2022

Cette année comme les 2 précédentes, et ce jusqu'à la rentrée scolaire de septembre, a été impactée par la poursuite de la crise sanitaire. Cette donnée a donc nécessité encore de nombreux aménagements et adaptations pour faire face à l'absentéisme important des enfants et des professionnels. Nous avons pu toutefois consolider l'équipe et réaliser les recrutements nécessaires permettant ainsi un accompagnement des jeunes au plus proche de leurs besoins.

A compter de la fin du deuxième semestre, nous nous sommes engagés dans la réalisation d'un diagnostic qualité de vie au travail et à l'issue avons pu mettre en place un comité de pilotage pour le suivi des préconisations. Enfin les travaux de suivi de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement validé fin 2021 par le conseil d'administration, ont pu se mettre en place et un comité de pilotage a été créé.

A noter également que l'année 2022 a permis la tenue de 3 CVS avec une représentativité importante des usagers et de leurs familles.

L'institut médico-éducatif (IME)

Dans le cadre de la révision du projet de service, une réflexion s'est engagée autour de l'évolution de notre offre et nous avons présenté à l'ARS un projet DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) concernant l'IME – le SESSAD DI/DV pour mieux répondre aux besoins des enfants, en particulier face à la demande en augmentation importante d'accompagnement via une prestation en milieu ordinaire (SESSAD). Ce projet de transformation de places de l'IME vers des places de SESSAD a reçu un avis favorable. Nous avons commencé le déploiement à compter de septembre 2021 et la concrétisation au travers d'un seul numéro FINESS devrait aboutir en janvier 2023.

Le DAME Jean Cluzel dispose de 57 places réparties en 3 unités de vie, pour des jeunes âgés de 6 à 20 ans.

Il est ouvert 212 jours par an et assure une prise en charge aux jeunes, modulable de 197 jours à 212 jours.

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT	NOMBRE DE PLACES			AGE
	AMBULATOIRE	INTERNAT	SEMI-INTERNAT	
IME (à moduler en fonction des besoins et demandes)		23	16	6/20 ans
SESSAD/ PMO	17 +1 (DV)			6/20 ans
TOTAL DISPOSITIF	57			

Le public accueilli

Durant l'année 2022, nous avons accompagné 45 jeunes.

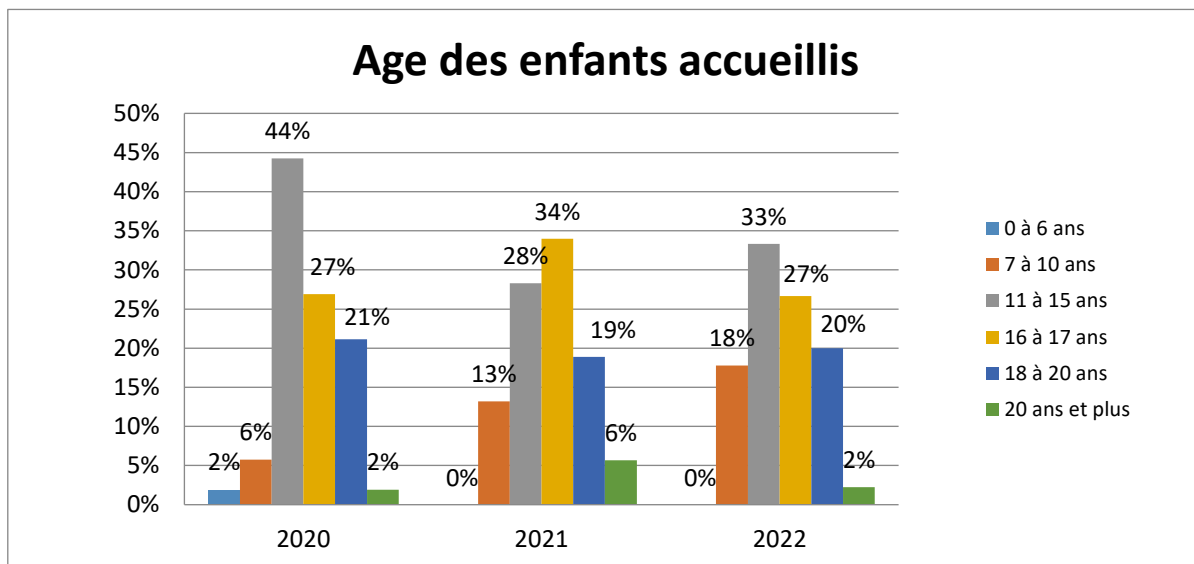
Les jeunes admis en 2022

8 enfants ont été admis. 6 enfants ont été admis en première intention, 4 étaient scolarisés à temps plein, 2 bénéficiaient d'aménagement et d'un temps partiel de scolarisation. Les 2 autres jeunes admis étaient préalablement accueillis l'un dans un ESMS sur une autre région et l'autre dans un établissement sanitaire.

L'ensemble des enfants bénéficiait d'une prise en charge soit par le CMP/HDJ, soit par le CAMSP soit encore en libéral. 38 % ont parallèlement une mesure de protection de l'enfance.

Les jeunes sortis en 2022

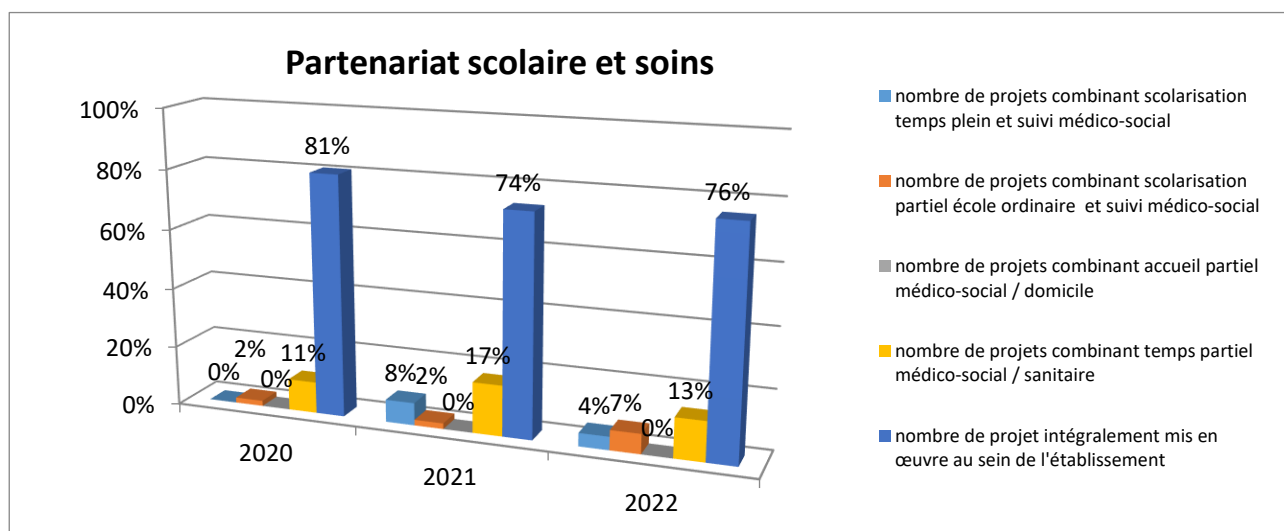
4 jeunes sont sortis du dispositif, 3 d'entre eux ont été admis dans des ESMS adultes correspondant à la notification d'orientation prise par la CDAPH. 1 jeune a déménagé sur un autre département.



Depuis 3 ans, nous constatons une évolution de l'âge du public accueilli avec une augmentation significative des enfants âgés de 7 à 10 ans. Malgré la politique inclusive, le maintien dans le milieu ordinaire pour certains n'est pas envisageable et le soutien apporté par un accompagnement de type SESSAD n'est pas toujours suffisant. Cela explique également le besoin de renfort d'équipe que nous sollicitons pour ce groupe au travers des CNR car le plus souvent ces enfants nécessitent un accompagnement rapproché et très individualisé.

Le groupe des 16/20 reste majoritaire sur l'établissement puisqu'il représente 49 % du public accueilli.

Mise en œuvre des projets, partenariat et activités



La majorité des jeunes voit encore son projet intégralement mis en œuvre au sein de l'établissement même si nous déployons de nombreuses activités à l'extérieur de l'établissement. Entre 2019 et 2022, le nombre de jeunes bénéficiant d'une scolarité en temps partagé entre l'école et l'IME a progressé et il devrait progresser encore dans les années à venir. Cette orientation vers un soutien de l'inclusion passe par une implication importante et le développement de notre réseau partenarial.

Le travail avec les parents

Comme mentionné dans le projet d'établissement, l'accueil des parents, le lien régulier que nous entretenons avec eux est fondamental pour l'accompagnement de leur enfant. L'année 2022 a permis la mise en œuvre de 6 événements collectifs autour d'ateliers parents/ enfants, de moments conviviaux de partage entre équipes – enfants – parents, de groupes de paroles et d'échanges entre parents.

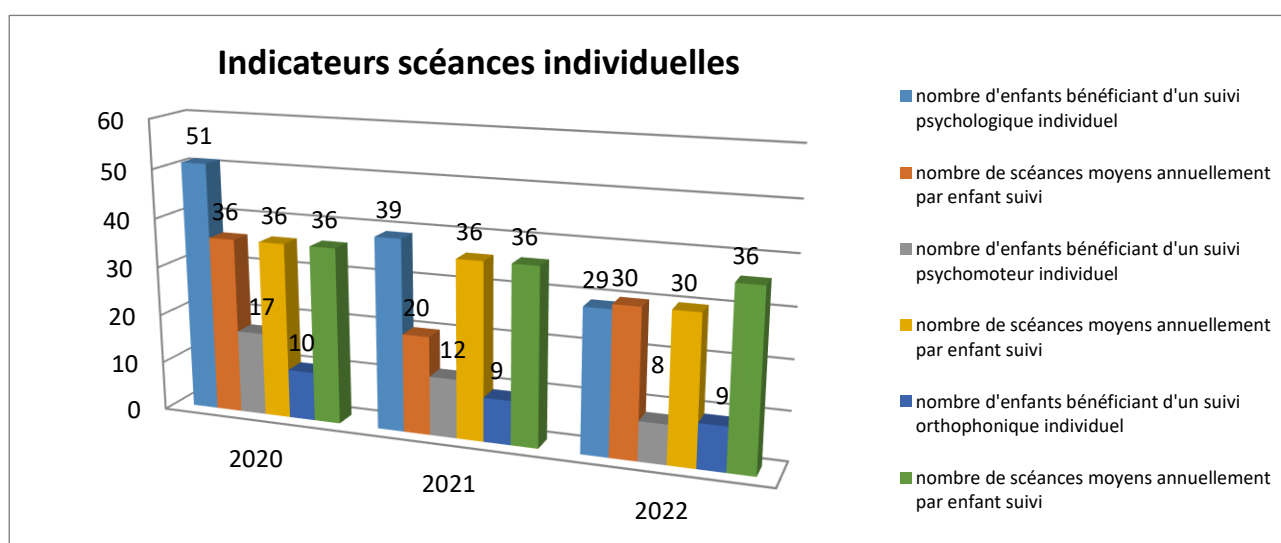
Parallèlement à ces temps collectifs nous privilégions des rencontres individuelles pour :

- Présenter le projet personnalisé et échanger afin de coconstruire les objectifs pour leur enfant.
- Réaliser un point régulier avec les familles pour leur communiquer les points forts et les difficultés rencontrées de la semaine, de la période, en fonction de ce qui est convenu avec la famille.
- Proposer un temps de guidance parentale.
- Redonner des éléments de bilans.
- Construire l'alliance thérapeutique.

	2020	2021	2021
Nombre de RDV parents individuels tous métiers confondus	670	2 172	1 312
Nombre total de parents ayant eu au moins un RDV individuel	57	53	45

Prises en charge individuelles

Des prises en charge thérapeutiques et rééducatives individuelles ou collectives sont mises en place en fonction des besoins des enfants. Pour faire face à des difficultés de recrutement, nous développons des prises en charge dans le cadre de conventions avec des professionnels libéraux. Concernant les séances de psychomotricité ou d'orthophonie, elles sont mises en place essentiellement si les besoins ont été identifiés, et dans tous les cas suite à un temps de bilan.



Le bilan d'activité 2022 en chiffres

	2020	2021	2022
Nombre d'enfants	57	53	45
Nombre de jours réalisés	8 227	6 323	5 958
Nombre de places	45	45	45

Le **taux de réalisation** diminue depuis 2 ans et n'atteint pas les objectifs du CPOM. Cet élément s'explique d'une part :

- Comme nous l'avons évoqué précédemment par la gestion de la crise sanitaire avec de nombreuses absences des enfants et parfois des professionnels qui ne nous a pas toujours permis de maintenir l'ensemble des prises en charge.
- Par la mise en œuvre à titre expérimental de l'évolution de notre offre, à savoir une légère diminution des admissions en lien avec la réalité des demandes sur le département et une répercussion sur le SESSAD DI qui lui voit une augmentation significative de son activité.

Le **taux de rotation** augmente régulièrement depuis plusieurs années et vient illustrer notre engagement autour d'un accompagnement vers une inclusion et une ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Il nous paraît important de relever que ce taux de rotation engendre un travail conséquent de l'ensemble des professionnels de l'établissement pour :

- Réaliser les admissions (2 à 3 rendez-vous) – rencontres partenariales.
- Observer et évaluer les besoins des enfants arrivants (bilans/ évaluations...).
- Adapter les plannings de l'enfant tout au long de l'année en fonction de ses besoins.
- Ajuster les transports en fonction des temps d'inclusion scolaire, l'accompagnement pour l'inclusion sociale (association sportive et culturelle).

Le service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)

Le bilan d'activité du SESSAD inclut également celui de l'Unité d'Enseignement en Maternelle pour Enfants autistes (UEMA) qui lui est rattachée.

Le public accueilli

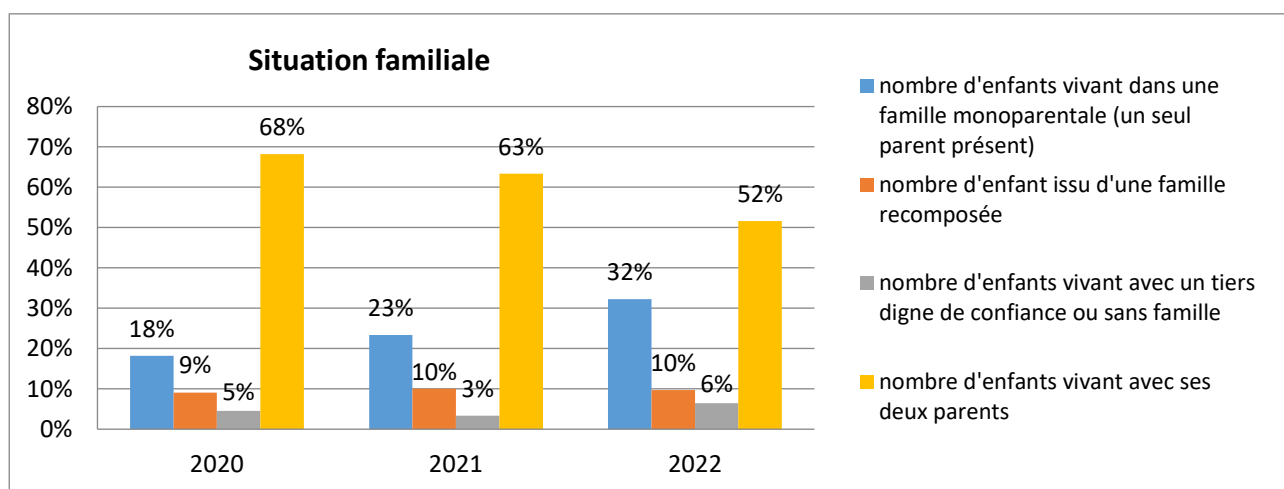
Durant l'année 2022, nous avons accompagné 31 jeunes. 8 jeunes ont été admis et 4 sont sortis.

90 % des enfants admis le sont en première intention et 1 jeune l'a été suite à un parcours au sein de l'UEMA. L'enfant sortant de l'UEMA a pu intégrer le dispositif ULIS avec notre accompagnement sur le SESSAD DI. Concernant les enfants admis en 1^{ère} intention, 50 % bénéficiaient d'une scolarité à temps plein et 25 % n'étaient pas en âge d'être scolarisés. 100 % avaient un suivi de soin antérieur à leur admission soit par le CMPP/CAMSP, soit par l'IME ou l'UEMA, soit par le CMP. 25 % bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance.

86 % des jeunes sont sortis pour intégrer un accompagnement par un ESMS soit dans le cadre du SESSAD DI, soit dans le cadre d'une scolarisation partagée avec l'IME. 50 % sont sortis vers le domicile et sont scolarisés à temps plein soit en milieu ordinaire soit dans le cadre d'un dispositif ULIS.

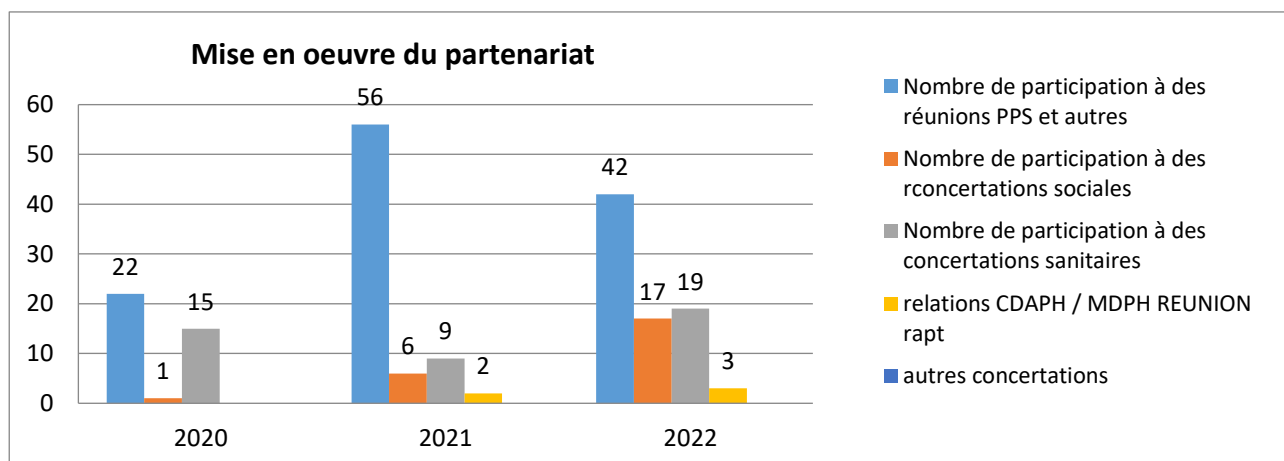
La majorité des jeunes accompagnés a entre 3 et 10 ans, toutefois nous constatons une évolution des jeunes collégiens. Leur niveau scolaire reste stable avec une représentation importante du cycle 1 et du début du cycle 2, notamment en lien avec l'UEMA et l'âge des jeunes accompagnés.

Les déficiences et pathologies des enfants sont bien en correspondance avec celles de notre agrément. Toutefois nous pouvons constater une nette augmentation des jeunes atteints de TSA entre 2020 et 2022. Cet élément peut s'expliquer d'une part par la reconnaissance des partenaires et des familles de notre expertise dans ce domaine, d'autre part par le partenariat que nous développons en interne de l'association avec le CAMSP/CMPP.



La majorité des enfants vit avec ses 2 parents, même si nous percevons une augmentation importante depuis 3 ans de la représentation des familles monoparentales. Dans 42 % des cas, seule la mère est en lien régulier avec notre service et dans 45 % des cas les 2 parents sont en lien régulier avec nous. Ce dernier chiffre est en nette diminution cette année puisqu'en 2021, nous avons un lien régulier dans 70 % des cas avec les 2 parents.

Mise en œuvre des projets, partenariat et activités



L'année 2022 nous a permis de reprendre le rythme de nos participations aux différentes réunions et concertations, en particulier celle avec notre partenaire principal l'Education nationale. Notre travail de soutien de l'inclusion passe par une implication importante et le développement de notre réseau partenarial.

L'augmentation significative de notre participation aux concertations sociales s'explique, comme nous l'avons mentionné par la progression du nombre de jeunes accueillis bénéficiant parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance.

Le travail avec les parents

Comme pour le DITEP ou l'IME, **le travail avec les parents constitue un axe majeur** du projet d'établissement. Le lien régulier que nous entretenons avec eux est fondamental pour l'accompagnement de leur enfant. **L'année 2022** a permis la mise en œuvre de 6 événements collectifs autour d'ateliers parents/ enfants, de moments conviviaux de partage entre équipe – enfants – parents, de groupes de paroles et d'échanges entre parents.

Parallèlement à ces temps collectifs, nous privilégions des rencontres individuelles pour :

- Présenter le projet personnalisé et échanger afin de co-construire les objectifs pour leur enfant.
- Réaliser un point régulier avec les familles pour leur communiquer les points forts et les difficultés rencontrées de la semaine, de la période, en fonction de ce qui est convenu avec la famille.
- Proposer un temps de guidance parentale.
- Redonner des éléments de bilans.
- Construire l'alliance thérapeutique.

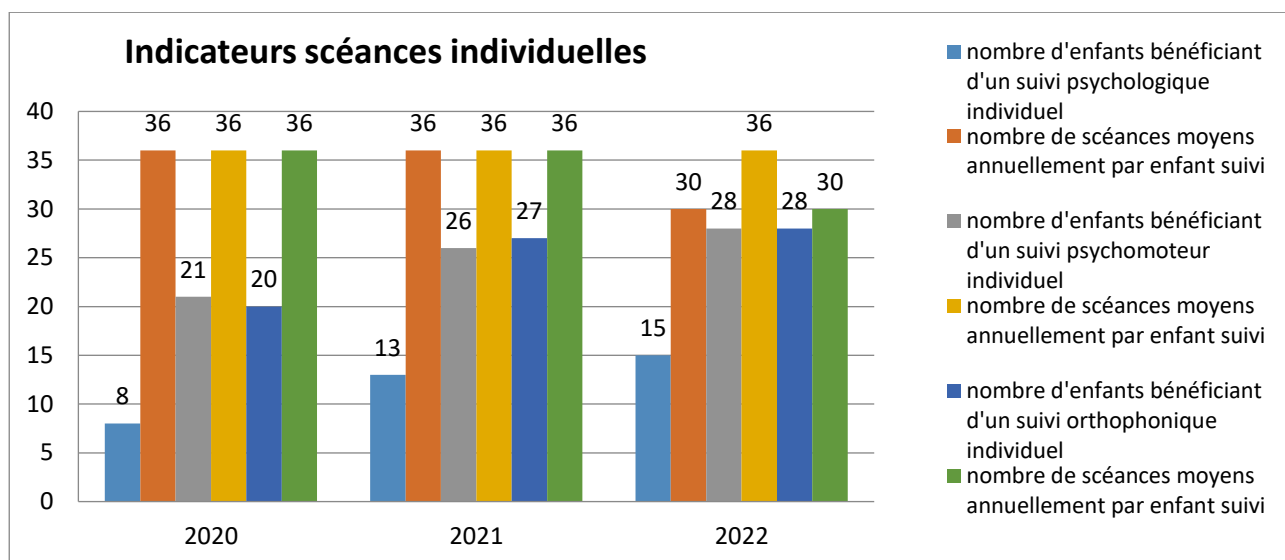
Le nombre de rendez-vous est en légère augmentation en 2022.

	2020	2021	2022
Nombre de RDV parents individuels	879	813	839
Nombre de parents ayant eu au moins un RDV individuel	22	30	31

Outre l'accompagnement interdisciplinaire, avec des approches différentes mêlant le thérapeutique, l'éducatif et le pédagogique, **notre intervention vise également la socialisation, l'accès aux loisirs, aux sports, à la découverte du monde et à la culture**. Nous avons réussi à organiser durant cette année 2022, des sorties régulières à l'extérieur de l'établissement en utilisant les équipements locaux dans le cadre de conventions formalisées (piscine d'embrun, accès au lac de Serre Ponçon, stations de ski, patinoire, médiathèques, cinéma, musées et expositions de la région...). Nous nous appuyons aussi sur les périodes de petites vacances pour développer les sorties à l'extérieur et des temps de séjours éducatifs.

À cela s'ajoutent **des prises en charges thérapeutiques et rééducatives individuelles**, en fonction des besoins des enfants. Afin de répondre à leurs besoins, si nous n'avons pas la capacité en interne, nous développons parallèlement des prises en charge dans le cadre de conventions avec des professionnels libéraux.

Concernant les séances de psychomotricité ou d'orthophonie, elles sont mises en place essentiellement si les besoins ont été identifiés, et dans tous les cas suite à un temps de bilan.



Le bilan d'activité 2022 en chiffres

	2020	2021	2022
Nombre d'enfants	22	30	31
Nombre d'actes réalisés	1420	2072	2976
Nombre de places	15	15	15
Taux de réalisation	142 %	103 %	148 %

Notre taux de réalisation est en augmentation et dépasse les objectifs fixés dans le CPOM. Cet élément s'explique d'une part :

- Par la mise en œuvre à titre expérimental de l'évolution de notre offre, à savoir une légère diminution des admissions en IME en lien avec la réalité des demandes sur le département et une répercussion sur le SESSAD DI qui lui voit une augmentation significative de son activité.
- Même si la crise sanitaire jusqu'en septembre 2022 a engendré de nombreuses absences d'enfants, l'augmentation du nombre d'enfants accompagnés a permis d'assurer le nombre d'actes à réaliser.
- L'UEMA, malgré l'accueil d'un 8^{ème} enfant à compter de septembre reste en dessous de l'activité attendue, mais l'âge des enfants et pour certains la première expérience de la collectivité amène souvent une propagation des maladies et par voie de conséquence un fort pourcentage d'absentéisme comme on peut le percevoir au sein des classes de maternelles.

	2020	2021	2022
Taux de rotation	53 %	67 %	53 %

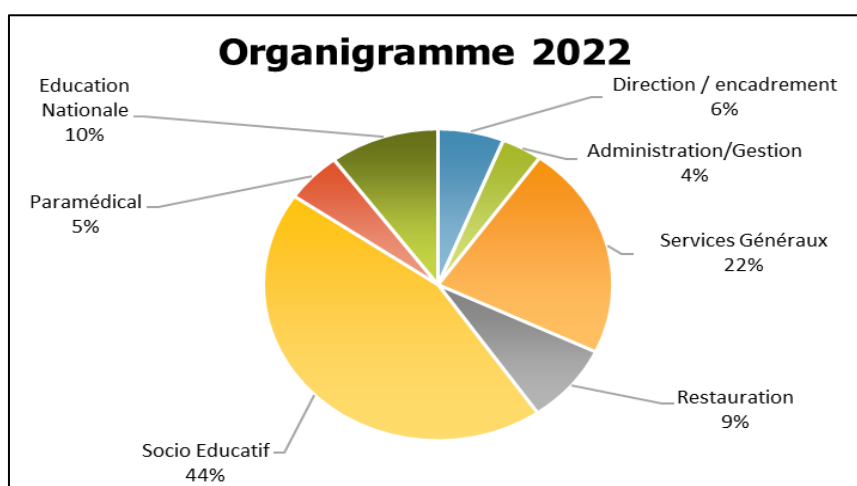
Notre taux de rotation est particulièrement important sur l'UEMA et le SESSAD. Il nous paraît important de relever que ce taux de rotation engendre un travail conséquent de l'ensemble des professionnels de l'établissement pour :

- Les admissions qui nécessitent en général, 2 ou 3 rendez-vous. Lors de ces rendez-vous est présenté le service avec son fonctionnement et son organisation. Ce temps est fondamental pour commencer à construire la relation de confiance avec la famille.
- Le coordinateur référent du projet nommé en amont, qui élabore le planning prévisionnel de l'enfant pour son arrivée qui sera réajusté en fonction des premières évaluations réalisées.
- L'ajustement des transports en fonction des temps d'inclusion scolaire.

Dans le cas où l'enfant est suivi par le CMP, le CMPP, nous mettons en place une réunion de synthèse afin de définir les rôles et missions de chacun des services et de recueillir les premières informations nécessaires à la définition des besoins du jeune lors de son arrivée. Des temps de bilan sont prévus afin d'identifier les besoins en termes de prises en charge rééducatives.

Quant à la **durée moyenne de séjour, elle reste stable** avec environ 3 ans d'accompagnement pour l'enfant.

L'évolution de l'organigramme



En 2022, nous avons une variation de - 3,37 % (35,66 à 34,46 ETP) par rapport à 2021 due notamment à une baisse de 30,77 % sur le personnel paramédical (de 2,6 à 1,8 ETP.)

Le dispositif ITEP (thérapeutique, éducatif et pédagogique)

L'année 2022 est marquée par l'aboutissement au travers du numéro unique, du fonctionnement en dispositif.

Pour rappel : En mars 2014, création du dispositif ITEP dans le cadre de l'expérimentation, par la signature d'un CPOM SESSAD / ITEP.

Un dispositif ITEP composé d'un :

- SESSAD TCC de 12 places
- ITEP internat et semi-internat de 16 places

En avril 2022, obtention d'un arrêté de l'ARS pour finaliser la mise en œuvre en dispositif au travers un numéro finess unique définissant la capacité comme suit :

- Accueil de nuit (hébergement permanent) : 14 places
- Accueil de jour : 2 places
- PMO (prestations en milieu ordinaire) : 14 places

Le public accueilli

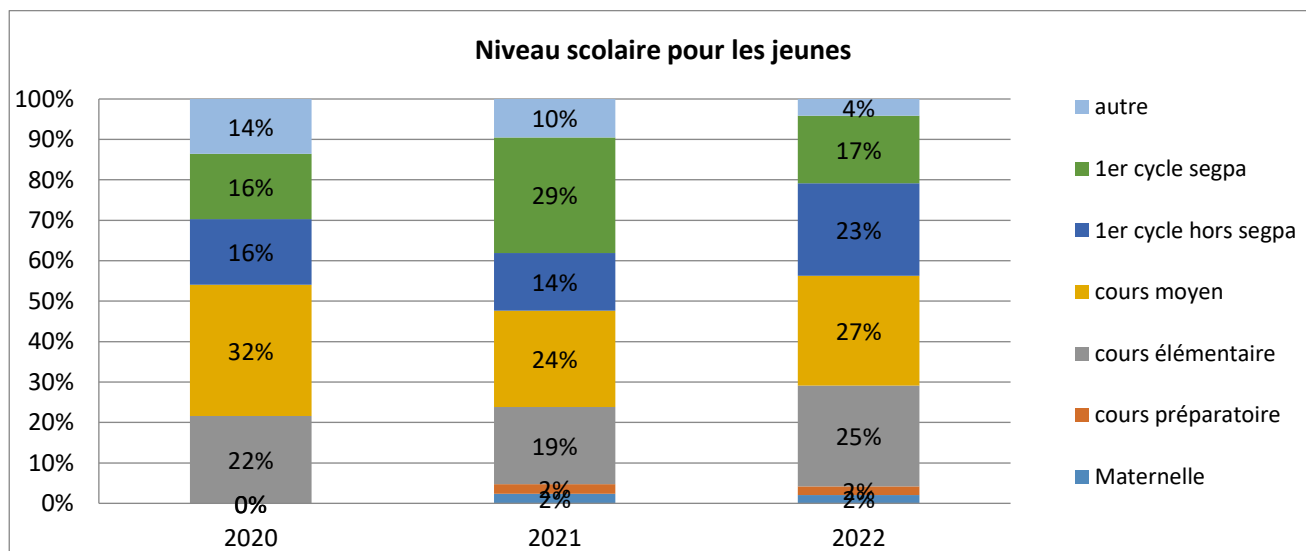
Durant l'année 2022, nous avons accompagné **48 jeunes** sur l'ensemble du dispositif. 24 sur les modalités internat et semi-internat et 16 sur la modalité SESSAD. 10 jeunes ont été admis et 6 sont sortis.

Concernant les jeunes admis : 12 enfants ont été admis et 4 ont vu leur modalité d'accueil évoluée vers un accompagnement en milieu ordinaire suite à leur inclusion scolaire à temps plein.

Les 12 enfants admis l'ont été en première intention, la moitié était scolarisée à temps plein, l'autre moitié bénéficiait d'aménagement et d'un temps partiel de scolarisation. L'ensemble des enfants bénéficiait d'une prise en charge soit par le CMP/HDJ, soit par le CAMSP soit encore en libéral. 25 % ont parallèlement une mesure de protection de l'enfance.

Concernant les jeunes sortis : 13 jeunes sont sortis du dispositif, 9 d'entre eux sont scolarisés à temps plein et ne bénéficient d'aucun accompagnement spécifique, 2 ont poursuivi leur scolarité avec un accompagnement par un établissement de santé, 1 jeune continue à être suivi dans le cadre d'une aide éducative, enfin un jeune a quitté l'établissement dans le cadre d'une RAPT mise en place par le 04 en lien avec l'ASE, suite à de multiples passages à l'acte.

Dans l'ensemble, la majorité des jeunes accompagnés par le dispositif se situe dans la tranche d'âge 11-15 ans, comme les années précédentes. Par ailleurs, ils présentent dans leur grande majorité des troubles du psychisme, avec pour beaucoup des troubles associés qui rendent l'accompagnement complexe et démontrent la nécessité d'un partenariat avec le sanitaire.



Le niveau scolaire, nous montre un léger décalage avec le niveau scolaire attendu pour la classe d'âge. Leur pathologie qui rend difficile leur entrée dans les apprentissages, même s'ils ne présentent pas de déficience, nécessitent des aménagements. Toutefois le taux d'inclusion de nos jeunes qui évoluent depuis plusieurs années semble permettre une réduction de cet écart. Sur l'année 2022, nous constatons une diminution des jeunes orientés en SEGPA.

Depuis 3 ans, nous constatons une certaine stabilité de l'âge des jeunes. La majorité des jeunes accompagnés a entre 11 et 15 ans. L'entrée au collège semble significative pour que l'orientation en DITEP soit effective.

Mise en œuvre des projets, partenariat et activités

Le travail avec les parents

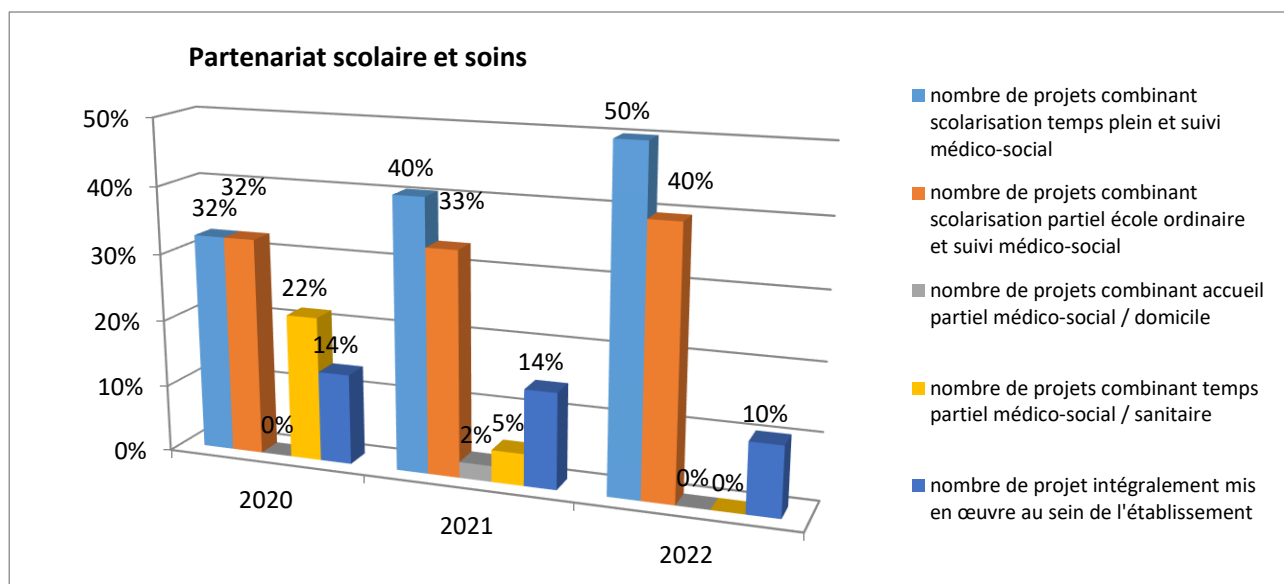
Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre présentant le projet d'établissement, l'accueil des parents, le lien régulier que nous entretenons avec eux est fondamental pour l'accompagnement de leur enfant. L'année 2022 a permis la mise en œuvre de 6 événements collectifs autour d'ateliers parents/ enfants, de moments conviviaux de partage entre équipe – enfants – parents, de groupes de paroles et d'échanges entre parents.

Parallèlement à ces temps collectifs nous privilégions des rencontres individuelles pour :

- Présenter le projet personnalisé et échanger afin de co-construire les objectifs pour leur enfant
- Réaliser un point régulier avec les familles pour leur communiquer les points forts et les difficultés rencontrées de la semaine, de la période, en fonction de ce qui est convenu avec la famille
- Proposer un temps de guidance parentale
- Redonner des éléments de bilans
- Construire l'alliance thérapeutique

	2020	2021	2022
Nombre de RDV parents individuels tous métiers confondus (téléphoniques ou physiques)	1880	1670	1576
Nombre total de parents ayant eu au moins un RDV individuel	37	42	48

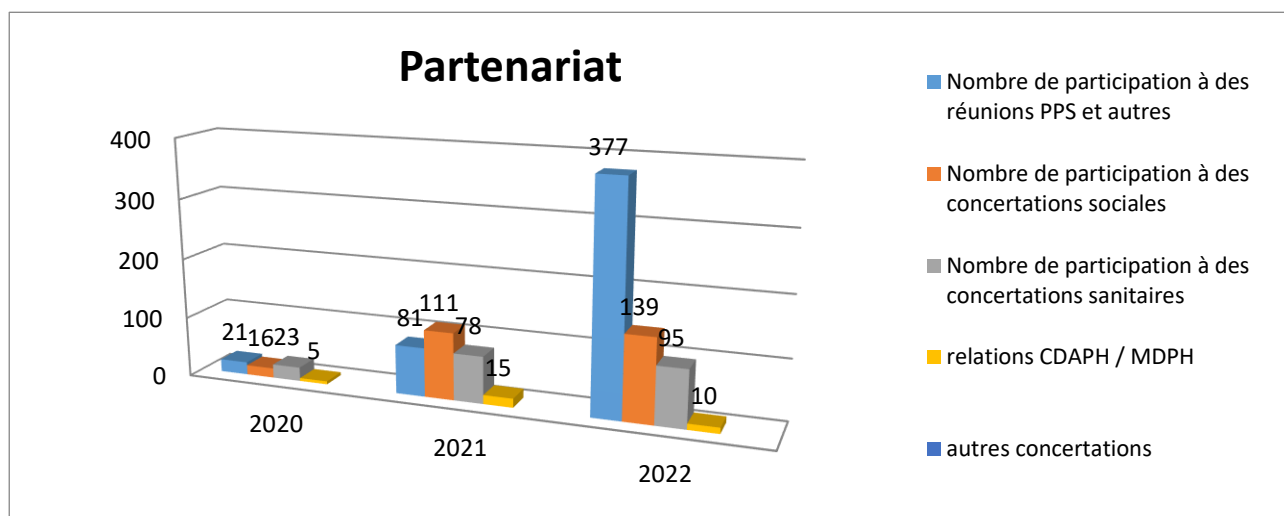
L'inclusion scolaire



Au travers ce graphique, nous constatons la **progression de l'inclusion scolaire sur les 3 dernières années**. Aujourd'hui nous tentons de soutenir le maintien du jeune au sein de son école, même s'il bénéficie d'une orientation en DITEP et même si elle s'élève à 1h par jour. Pour certains jeunes, notre accompagnement peut se faire en complémentarité avec le secteur de pédopsychiatrie mais sur des prises en charge à hauteur d'1/2

journée par semaine ou d'une prise en charge ponctuelle dans le cadre d'une consultation ou d'une hospitalisation.

Travail partenarial



2022 a permis de retrouver un fonctionnement « normal » avec nos partenaires. Ce graphique démontre notre volonté d'inscrire notre intervention dans un travail partenarial, nécessaire pour soutenir, développer les inclusions des jeunes que nous accueillons. En 2022, nous avons pu favoriser une participation importante à l'ensemble des réunions organisées.

L'accompagnement des jeunes

L'interdisciplinarité, axe fondamental de l'intervention se concrétise par la mise en place d'ateliers permettant un accompagnement avec des approches différentes, mêlant le thérapeutique, le pédagogique, l'éducatif. La pathologie des enfants que nous accueillons, nécessite de développer ces visions croisées, qui se nourrissent et permettent ainsi un accompagnement où la dimension soin prend tout son sens.

Notre intervention vise également **la socialisation, l'accès aux loisirs, aux sports, à la découverte du monde et à la culture** et développons des sorties régulières à l'extérieur de l'établissement en utilisant les équipements locaux dans le cadre de conventions formalisées (piscine d'embrun, accès au lac de Serre Ponçon, stations de ski, patinoire, médiathèques, cinéma, musées et expositions de la région...).

Nous nous appuyons également sur des **séjours éducatifs** permettant de répondre aux besoins des enfants de vivre un moment d'expérience, de découverte dans un contexte convivial.

Enfin à ces actions décrites, s'ajoutent des **prises en charge thérapeutiques et rééducatives individuelles ou collectives**, en fonction des besoins des enfants. Pour faire face à des difficultés de recrutement, nous développons des prises en charge dans le cadre de conventions avec des professionnels libéraux. Concernant les séances de psychomotricité ou d'orthophonie, elles sont mises en place essentiellement si les besoins ont été identifiés, et dans tous les cas suite à un temps de bilan.

Le bilan d'activité 2022 en chiffres

	2020	2021	2022
Nombre de jours théoriques	2952	2952	2952
Nombre d'actes théoriques	1512	1512	1512
	2020	2021	2022
Taux de réalisation	111 %	111 %	102 %
Taux de réalisation	78 %	86 %	96 %

Nos taux de réalisation qui se rapprochent ou sont en corrélation avec les objectifs du CPOM s'expliquent par un accueil de plus de 5 jeunes environ sur l'année, afin de pallier aux besoins sur le territoire auquel s'ajoute notre inscription dans un fonctionnement en file active, qui a permis malgré la crise sanitaire de ne pas être impacté par les absences des jeunes, des professionnels et parfois une diminution de certaines prises en charge faute d'encadrement suffisant.

Taux de rotation :

	2020	2021	2022
Taux de rotation	32 %	36 %	53 %

Notre taux de rotation est important et vient illustrer notre engagement autour d'un accompagnement vers une inclusion et une ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Il nous paraît important de relever que ce taux de rotation engendre un travail conséquent de l'ensemble des professionnels de l'établissement pour :

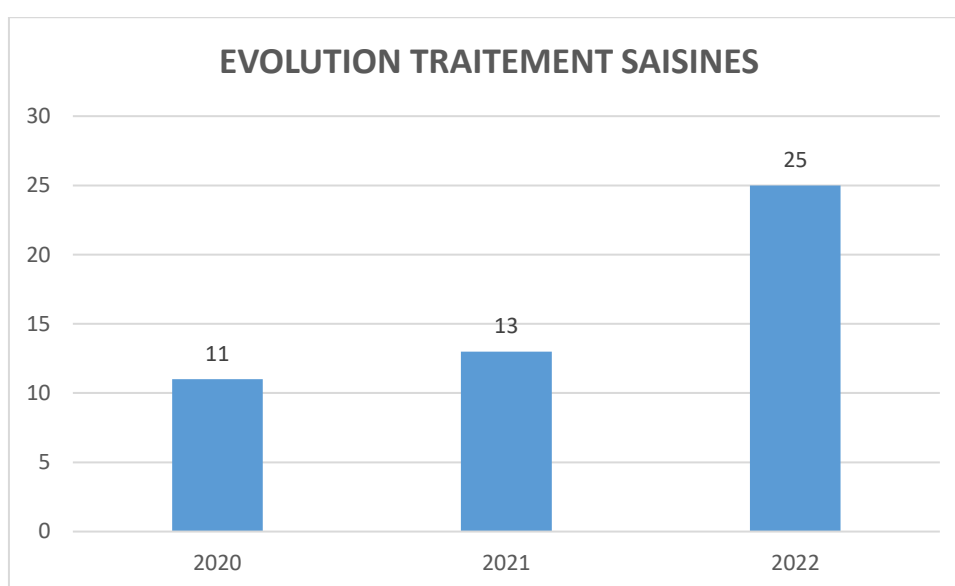
- Réaliser les admissions (2 à 3 rendez-vous) – rencontres partenariales.
- Observer et évaluer les besoins des enfants arrivants (bilans/ évaluations...).
- Adapter les plannings de l'enfant tout au long de l'année en fonction de ses besoins.
- Ajuster les transports en fonction des temps d'inclusion scolaire, l'accompagnement pour l'inclusion sociale (association sportive et culturelle).

L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMA Sco)

Depuis 2019, notre projet, en coopération avec l'APF a été retenu sur le département pour la mise en place d'une équipe mobile ressource, appui à la scolarisation des enfants en situation en handicap . En 2022, nous avons obtenu un financement pour le renforcement de cette équipe.

En 2022, **25 saisines** concernant des écoles et établissements scolaires de l'ensemble du département, de Briançon à Laragne ou Veynes, ont été traitées. Cela représente **180 interventions** des professionnels

	2020	2021	2022
Nombre de saisines traitées annuellement	11	13	25
Durée moyenne de traitement des saisines en semaine (hors vacances scolaires)	5,8	16	16
Nombre d'interventions (téléphoniques, réunions partenaires, rencontres écoles, familles, participation ESS....)	30	100	180



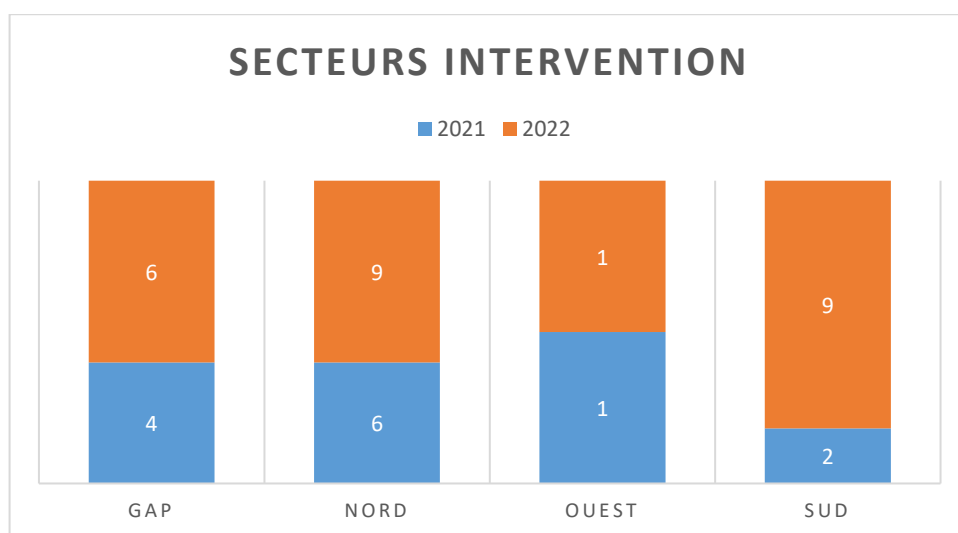
Nous constatons une montée en charge progressive depuis la mise en place de l'équipe mobile. 2022 a permis l'aboutissement par la signature des institutions concernées de la convention territoriale.

Concernant les 25 saisines traitées en 2022, 6 avaient été transmises en fin d'année 2021 et n'avaient pu être complètement finalisées sur l'année au regard des périodes de vacances scolaires.

Le nombre moyen d'intervention s'élève à 7 par saisine et entre bien dans le protocole qui prévoit une durée de notre action sur environ 5 mois avant de clôturer par un retour à l'équipe enseignante avec des préconisations.

Lieux d'intervention

Nos interventions ont lieu sur l'ensemble du département. L'année 2022 a permis une meilleure identification de l'EMAsco par les écoles, en particulier sur le Nord et le Sud du département. Nous devons réaliser une information auprès de la circonscription qui couvre l'Ouest du département qui semble moins faire appel à ce dispositif.



Age des enfants concernés par les saisines

	2020	2021	2022
0 à 6 ans	4	3	3
7 à 10 ans	10	5	15
11 à 15 ans	3	5	7
16 à 19 ans			
20 ans et plus	0	0	

Les interventions concernent essentiellement les enfants d'âge élémentaire. L'ensemble des saisines concernent essentiellement des enfants ayant des troubles du comportement. Ces profils sont les plus complexes à accompagner dans les classes par les enseignants et les AESH, sans étayage extérieur ou adaptations spécifiques.

Les prestations d'informations, de regards d'experts

Nous avons animé en collaboration avec l'Education Nationale des formations en faveur d'enseignants, d'AESH, d'équipes pédagogiques.

	2020	2021	2022
NOMBRE DE SAISINE	17	13	25
NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	3	2	4
NOMBRE D'ENSEIGNANTS/ psychologues/ CPE...	12	40	50
NOMBRE D'AESH	67		30

Nous avons également participé à 4 EPE au sein de la MDA.

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) des Écrins à Embrun



Comme depuis sa création, la MAS des Écrins est sous la responsabilité d'**Ingrid HOUDE, sa directrice.**

Ouverte en 2011, et installée dans ses locaux actuels depuis 2014, la MAS a mis au cœur de son projet le concept de « lieu de vie ». On y travaille pour, avec et chez le résident, dont l'équipe s'emploie à favoriser l'autonomie dans tous les domaines, en privilégiant un accompagnement global.

Les faits marquants en 2022

L'année écoulée, en lien avec le contexte social et pandémique, aura été pour beaucoup d'entre nous une période difficile, pris entre notre volonté de soutenir la mission d'accompagnement et l'incertitude d'y arriver.

Crise sanitaire et contexte RH

- Crise sanitaire et CLUSTER

Pour la troisième année consécutive de crise sanitaire Covid-19, nous n'avons pas été épargné. Plusieurs de nos résidents ont été déclarés positifs à la Covid 19. En octobre, nous avons dû faire face à un cluster qui a touché le personnel et plus de la moitié des résidents, avec heureusement aucune conséquence grave à déplorer. Si nous étions un peu plus aguerris dans la gestion au quotidien pour lutter contre ce virus, cette situation de cas groupés, accompagnée d'un fort absentéisme, d'un surcroît de travail pour le personnel, d'une inquiétude pour l'état de santé de certains résidents a été un moment critique à surmonter.

- Situation RH et conséquences sur les salariés et les résidents

Comme l'ensemble du secteur, la MAS des Écrins, a dû faire face à une pénurie de personnel et des tensions au niveau des Ressources Humaines (passe sanitaire, attractivité des métiers, non-revalorisation salariale de certains métiers).

Sur le terrain cela s'est traduit par un absentéisme élevé avec des taux record, des difficultés de recrutement, des postes vacants, des démissions et des abandons de poste.

La coopérative d'intérim NACTIM avec qui nous travaillons n'a plus trouvé de candidat pour pallier les insuffisances de recrutement, ce qui nous a obligés à un redéploiement RH interne.

Avec parfois seulement 40% des professionnels nous avons été contraints à de multiples aménagements du temps de travail, des reports de congés payés et un cumul de récupération pour porter les effectifs à la hauteur des besoins prioritaires. Ce redéploiement a eu ses limites. Il a généré un épuisement chez nos professionnels renforçant l'absentéisme, créant un cercle vicieux en termes d'effectifs mobilisables sur le terrain.

A l'extrême limite de nos ressources humaines, la situation était à *risque* car la moindre absence pouvait remettre en cause notre capacité à assurer la sécurité et l'intégrité des résidents que nous accompagnons.

L'engagement et la réactivité de l'ensemble des professionnels est à saluer car ils auront malgré tout permis de maintenir la continuité de l'activité. Mais ce manque de personnel a nécessité la mise en place de fonctionnements dégradés qui ont pesé sur l'institution et sur l'accompagnement des résidents. L'hébergement, les soins médicaux et de nursing, l'assistance dans les actes essentiels de la vie quotidienne ont été assurés. Et pour préserver au mieux la qualité de vie des résidents, dès que cela pouvait se faire, les professionnels reprenaient les activités, les sorties et relançaient les animations au quotidien.

- Travail de la direction

Ces situations critiques (difficultés RH et contexte sanitaire) ont monopolisé beaucoup d'énergie de la part de la Direction, imposé un rythme de travail soutenu et sans répit. Il a fallu en permanence faire preuve d'agilité pour mettre en place des organisations du travail permettant d'assurer la continuité des services.

Dans une posture parfois contradictoire, de respect du cadre réglementaire dans la gestion des plannings, de protection des salariés et l'obligation d'assurer la continuité de l'accompagnement, la Direction a été soumise à une charge mentale importante et des injonctions paradoxales.

Ce contexte a fortement impacté le fonctionnement institutionnel, entraînant des modifications de l'organisation et des retards sur des actions et des projets tels que le suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité, l'élaboration du carnet sanitaire, la réécriture et la formalisation des PPA ...

- Création d'un poste d'assistante RH

Face à ces constats, aux nouveaux besoins émergents en termes de gestion RH et l'impératif absolu en termes de mobilisation de ressources humaines nous avons décidé de créer un nouveau poste : celui d'assistante des ressources humaines.

L'objectif est double : permettre à la Direction (chef de service et Directrice) de se recentrer sur leurs missions essentielles et garantir l'accompagnement des publics vulnérables.

Autres faits marquants

Même si 2022 n'a pas été une année comme les autres, nous avons poursuivi notre politique engagée, rempli nos obligations réglementaires et œuvré pour le confort et le bien être des résidents.

- **Engagement de la MAS dans une transition énergétique (travaux d'isolation) et de développement durable**
- **Nouveaux investissements : 2 projets d'investissement ont pu se concrétiser.**
 - Achat d'un véhicule PMR
 - Aménagement d'une terrasse extérieure
- **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) réglementée par arrêté préfectoral pour la protection contre les incendies.**

Notre bail emphytéotique nous attribue la responsabilité de l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé dans la limite de 50 mètres de distance autour des constructions et installations, soit au-delà de la limite de propriété.

Le public accueilli

Depuis l'ouverture de la structure, nous notons chaque année une progression du vieillissement de la population accueillie.

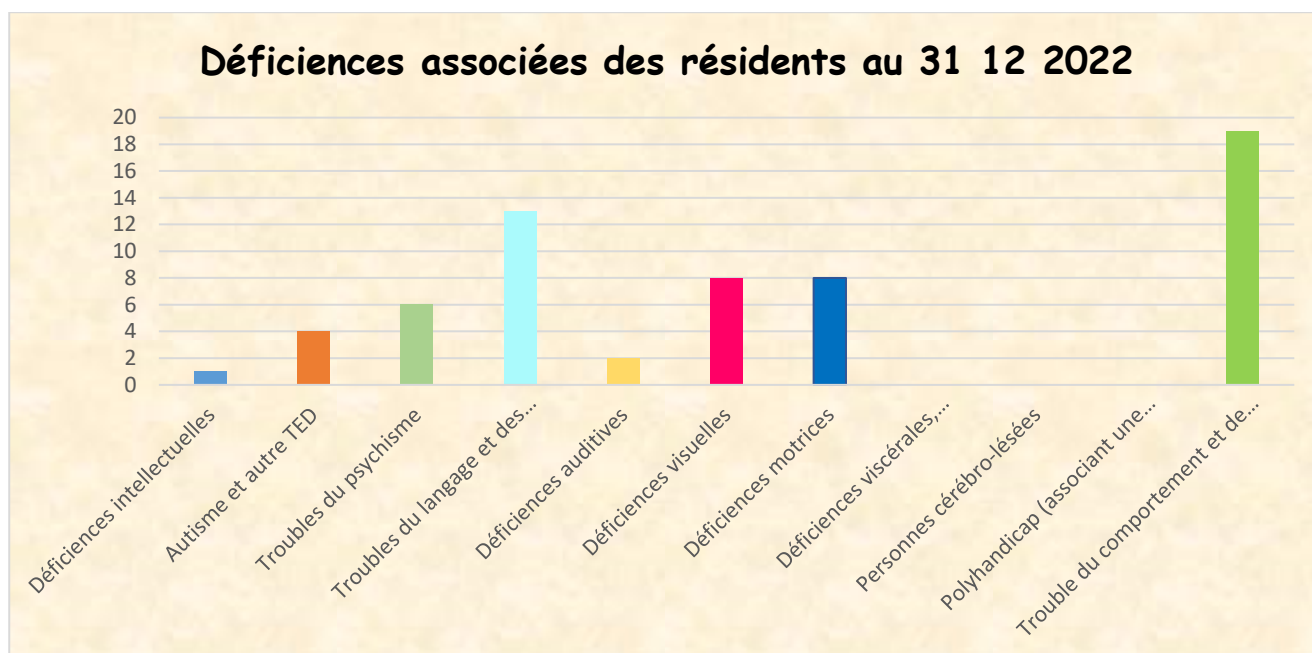
La moyenne d'âge actuelle des personnes accueillies en hébergement permanent est de 63 ans alors qu'à l'ouverture en 2011, elle était de 51,7 ans.

La majorité des résidents en hébergement permanent, soit 66,7 % a plus de 60 ans et nous n'avons plus aucun résident en hébergement permanent de moins de 50 ans.

La moyenne d'âge des résidents en accueil temporaire, est de **44 ans** et comme les années précédentes elle est plus basse que celle de l'hébergement permanent. Cela s'explique par les objectifs de l'AT qui visent surtout à apporter une aide aux proches aidants.

Parmi les **déficiences principales** rencontrées par les résidents de la MAS des Écrins, **70 %, présentent une déficience intellectuelle** (retard mental moyen, profond et sévère), 13% sont touchés par des déficiences motrices plus ou moins importantes, 9% présentent un trouble neurodéveloppemental de type autisme et autre TED.

Parmi les **déficiences associées, les troubles du comportement et de la communication** ont une place prépondérante puisque 78% des résidents en sont affectés.



Le bilan médical et paramédical

En 2022 nous avons eu deux épisodes viraux : 2 cas isolés positifs à la Covid dont 1 ayant entraîné une hospitalisation et **un cluster Covid** sans hospitalisation, ni décès mais avec pour certains résidents des complications pulmonaires (Prescriptions Médicales d'antibiotiques) ou des infections intercurrentes sévères (pyélonéphrite, cholécystite...).

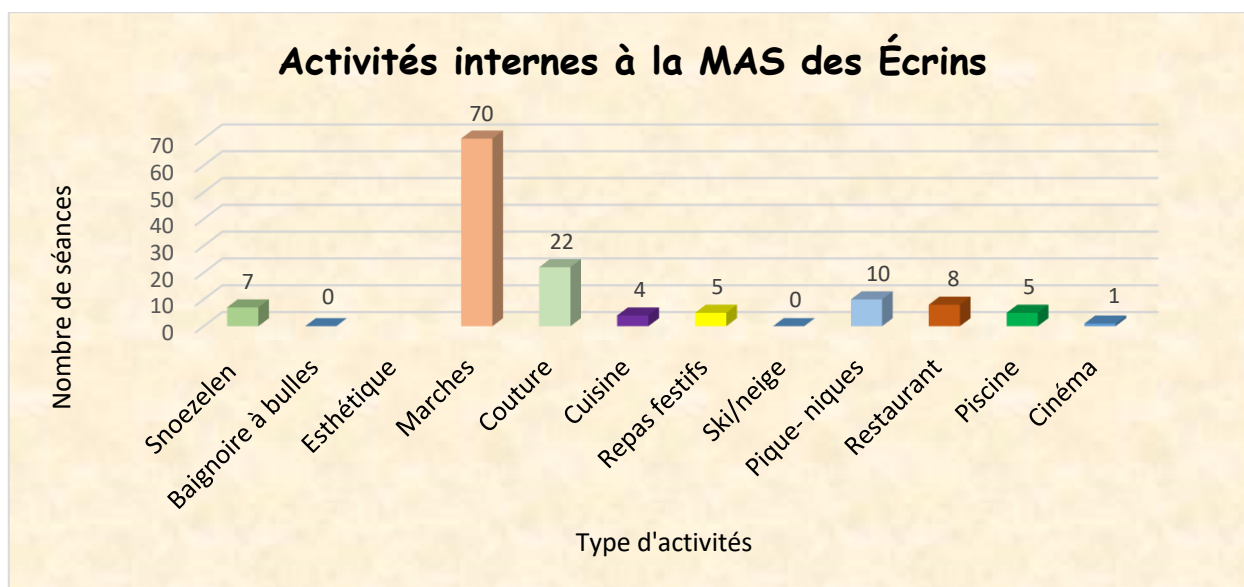
Grâce à la mise en place d'une politique de prévention, le service médical a contribué à limiter les conséquences des effets du vieillissement malgré des problèmes pathologiques qui s'alourdissent (engorgements pulmonaires, aggravations neurologiques, cardiaques...) et qui auraient pu engendrer des hospitalisations à répétition.

L'infirmière impliquée dans la démarche qualité et référente en hygiène s'est par ailleurs attachée en 2022 à :

- Réactualiser et formaliser un certain nombre de procédures directement liés aux soins mais aussi à l'amélioration de l'hygiène et de la gestion de l'environnement.
- Améliorer les pratiques et plus spécifiquement dans la Maîtrise du risque infectieux et les gestes d'urgence.
- Intervenir auprès des équipes pour améliorer les pratiques professionnelles à travers des formations-informations sur des thématiques, choisies en concertation avec l'équipe de direction.

L'activité et les animations proposées aux résidents en 2022

D'une manière générale, on observe pour l'année 2022 une reprise des activités sur la MAS des Écrins.



L'assouplissement des mesures sanitaires face au Covid-19 a permis à l'équipe pluridisciplinaire de proposer des projets et de s'ouvrir à nouveau vers l'extérieur.

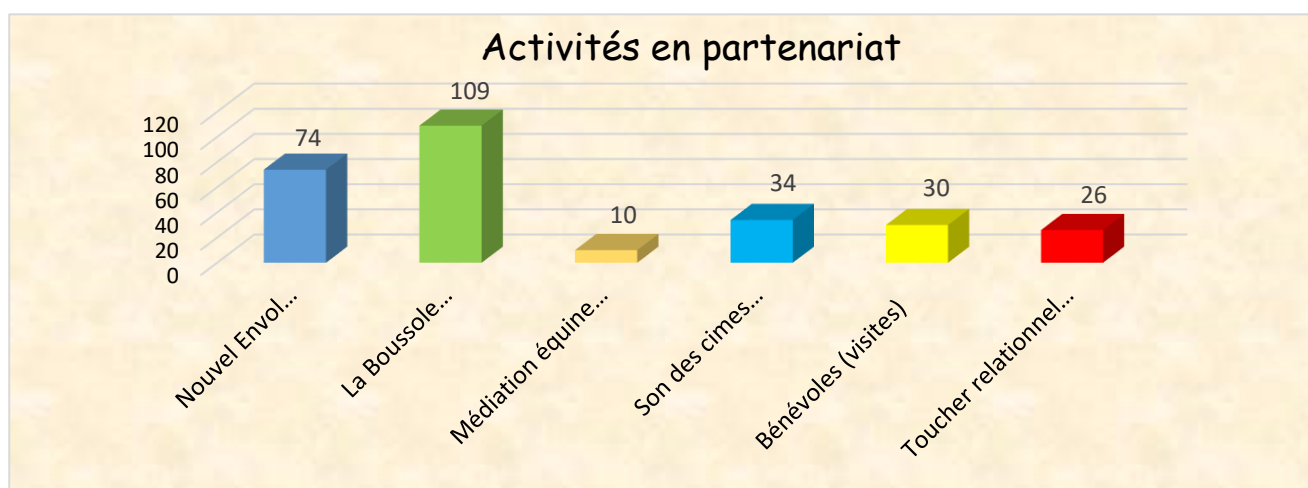
Cependant, en début d'année 2022, l'équipe pluridisciplinaire a dû se réorganiser et s'adapter constamment. La plus grosse problématique en ce début d'année a été l'absentéisme important sur la structure, qui a mis en péril l'organisation ainsi que la continuité des activités proposées.

De plus, le chef de service en formation 50% de son temps ainsi que le départ de la coordinatrice des unités de vie ont demandé une réorganisation interne. La coordinatrice d'activité a été sollicitée partiellement et temporairement sur un soutien dans la gestion des RH ce qui a freiné l'avancée de ses propres missions. Cela s'est ressenti en début d'année dans l'accompagnement des résidents, la relance et la concrétisation des activités.

Nous avons retrouvé au fur et à mesure de l'année une stabilité qui a enfin permis cette reprise d'activité.

Malgré le contexte, l'équipe pluridisciplinaire a maintenu les mêmes axes de travail :

- Ouvrir et faire s'épanouir le résident au sein de la structure dans les meilleures conditions possibles.
- Maintenir le résident en action : en situation d'être, de faire.
- Faire vivre l'institution.
- Travailler efficacement avec nos partenaires (voir graphique ci-dessous).

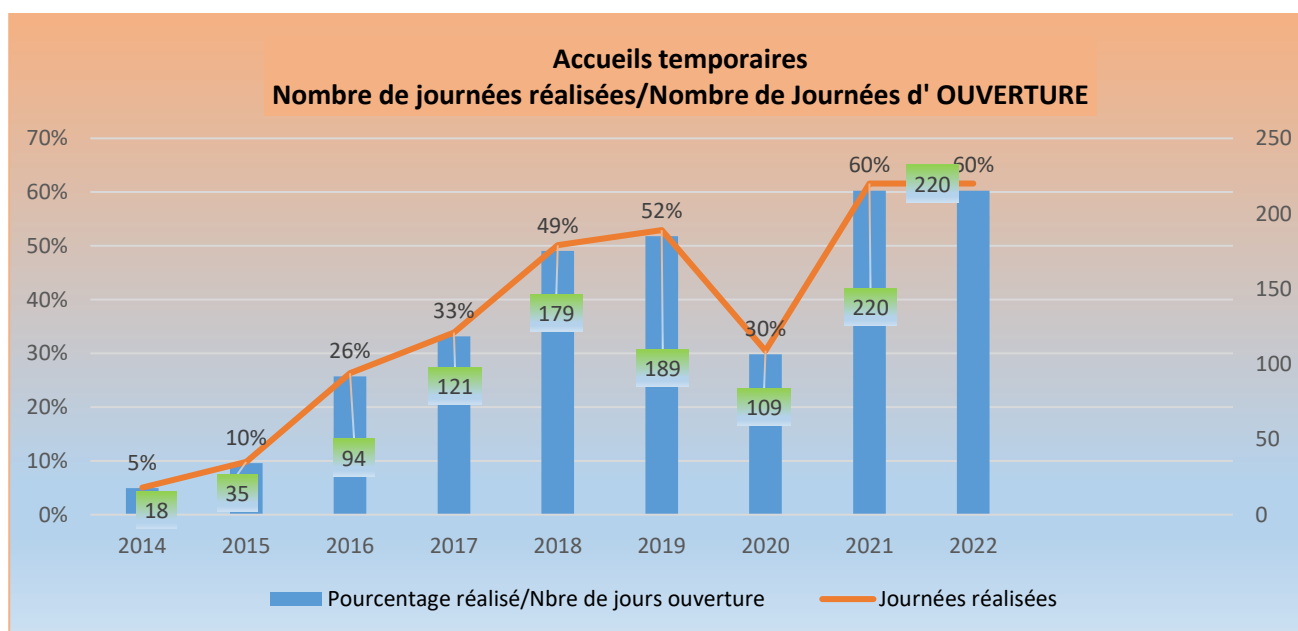


Nombre de journées d'ouverture		Activité prévisionnelle en nombre de journées demandée par l'ARS		Activité réalisée en nombre de journées	Écart réalisée/ autorisée en jours
25 places	9125	24 HP + 1 AT	8 322 + 292 = 8 614	8664	+50
24 places d'hébergement permanent	24 x 365 = 8 760	24 x 365 jrs x 95 %	8 322	8444	122
1 place d'Accueil Temporaire	1 x 365 = 365	1 x 365 jrs x 80 %	292	220	-72

Pour l'**hébergement permanent**, le taux d'occupation demandé par l'ARS était de 95 %. Avec un taux en 2022 de 96,39 %, **l'objectif a été réalisé** et a même généré 50 journées supplémentaires.

Pour l'**AT**, le taux d'occupation demandé par l'ARS était de 80%. Malheureusement le taux n'atteint que 60,3%. Il nous aurait fallu réaliser 72 journées supplémentaires pour répondre aux objectifs du CPOM.

Pour les 2 modalités d'hébergement confondues, nous constatons une suractivité de **50 journées supplémentaires** (+ 0,58 % de plus que l'activité demandée par l'ARS).



Globalement, depuis 2014, on constate une progression régulière du nombre de journées réalisées (à l'exception de 2020, année Covid-19).

En 2022, notre calendrier prévisionnel d'accueil prévoyait plus de journées que celles effectivement réalisées. Des séjours ont été annulés par les résidents et leurs familles (changement de projets familiaux, entrée définitive d'un résident dans un autre établissement) mais aussi par la MAS des Écrins. **En ce qui nous concerne, nous avons déprogrammé 33 jours à cause d'une période de cluster mais aussi un manque de personnel qui ne nous permettait pas de garantir l'accueil et la sécurité des soins d'un public vulnérable.**

L'évolution de l'organigramme

Répartition du personnel au 31/12	ETP 2022	ETP 2021	VARIATION %
Direction/ encadrement	2,00	2,00	0,00 %
Administration / gestion	2,90	1,90	34,48 %
Services généraux	1,00	4,90	-79,60 %
Socio-éducatif	12,80	8,20	56,10 %
Paramédical et médical	13,12	11,70	12,13 %
TOTAL	31,82	28,70	10,87 %

L'augmentation du nombre d'ETP au 31/12 entre 2021 et 2022 s'explique par :

- Le recrutement d'une assistante RH pour 1 ETP
- La modification des Agents de Services Intérieur qui intègrent dorénavant le pôle socio-éducatif au lieu du pôle des services généraux.
- Le recrutement d'une psychologue pour 0,3 ETP
- Le recrutement d'une ergothérapeute pour 0,12 ETP
- Le recrutement d'un Agent de service Intérieur à 0,9 ETP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

des PEP ADS

Vendredi 12 Mai 2023

Les PEP ADS - GAP

RAPPORT DE GESTION 2022



LES PEP ADS – ASSOCIATION TERRITORIALE DES PUPILLES DE L’ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ALPES DU SUD
Siège social – 11, rue des Marronniers – Bâtiment Les Hirondelles 3A – 05 000 GAP

I. Compte de résultats

Le résultat consolidé 2022 de notre association s'établit à 573 921,58 €.

Le résultat comptable issu de la gestion du secteur médico-social est de + 527 706,89 €.

Le résultat comptable du secteur non conventionné ressort à + 46 214,69 €, avec des résultats par structure non conventionnée tous négatif (Siège Social, Siège DEL et MDA), sauf pour le Centre Le Cosse à Agde, ce qui explique un résultat comptable positif.

La méthode d'évaluation des Indemnités de Fin de Carrière a nécessité la reprise de provisions globale à hauteur de 227 834 € pour l'ensemble de l'association (21 705 € pour le SNC et 206 129 € pour le SMS).

Avec une reprise en 2022 de 51 238 €, correspondant à deux départs en retraite à CLUZEL.

Cette opération affecte donc le résultat d'autant.

Le montant provisionné au 31/12/2022 au titre des IFC s'élève à 822 788 € (en diminution cette année)

Au final, pour le SMS, les établissements sont tous à l'équilibre sauf le Siège SMS.

Cette année encore le CMPP, qui était en déficit structurel depuis quelques années, dégage un résultat positif (avant provision IFC), ainsi que la MAS des Écrins (avant provision IFC).

Pour le secteur non conventionné :

La MDA affiche un résultat déficitaire s'élevant à - 36 158,28 € (en augmentation par rapport à l'année 2021).

Le Centre Le COSSE est excédentaire de + 127 527,46 €, quasi le double de 2021. Année d'activité exceptionnelle.

Le siège PEVLC a vu son déficit diminuer de moitié cette année.

Le rééquilibrage du siège DEL reste toujours d'actualité et une des priorités associatives.

Résultats par services et établissements

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 = RESULTAT à AFFECTER		
AGDE centre LE COSSE	127 527,46		
Maison Des Adolescents	-36 158,28		
SIEGE SOCIAL	-14 169,20		
SIEGE Administratif secteur non conv. DEL	-30 985,29		
Total secteur non conventionné	46 214,69		
	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</i>	<i>RESULTAT ANTERIEUR à reprendre</i>	<i>RESULTAT A AFFECTER</i>
CLUZEL IME	145 118,61		145 118,61
CLUZEL Dispositif intégré ITEP	104 435,61		104 435,61
CLUZEL SESSAD DI-DV et UEMA	22 579,06		22 579,06
MAS des écrans	73 506,29		73 506,29
CMPP	91 827,02		91 827,02
CAMSP	102 243,26		102 243,26
SIEGE Administratif Médico-Social	-12 002,96		-12 002,96
Total secteur médico social	527 706,89	0,00	527 706,89
Total général PEP ADS	573 921,58		

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité selon l'article 153-2 de l' A. N. C. 2019-04

	2022	2021
Résultat comptable	573 921,58	329 033,84
Reprise du résultat antérieur *	0,00	0,00
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	573 921,58	329 033,84
dont résultat effectif sous gestion propre	46 214,69	-58 757,15
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	527 706,89	387 790,99

* correction de l'augmentation des contributions financières des autorités de tarification financant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	EVOLUTION 2021 / 2020	EVOLUTION en %
AGDE	127 527	65 672	61 855	94,19%
ALSH Serres		-15 045	15 045	-100,00%
MDA Maison Des Adolescents	-36 158	-22 770	-13 389	58,80%
Actions SAPAD		-3 176	3 176	-100,00%
SIEGE SOCIAL	-14 169	-13 685	-484	3,54%
SIEGE Adm. secteur non conv.	-30 985	-69 754	38 769	-55,58%
Total Secteur non conv.	46 215	-58 757	104 972	-178,65%
CLUZEL IME	145 119	146 585	-1 467	-1,00%
CLUZEL Dispositif intégré ITEP	104 436	34 400	70 036	203,59%
CLUZEL SESSAD DI-DV UEMA	22 579	31 116	-8 537	-27,44%
MAS des écrins	73 506	45 198	28 308	62,63%
CMPP	91 827	40 499	51 328	126,74%
CAMSP	102 243	77 780	24 463	31,45%
SIEGE SMS	-12 003	12 212	-24 215	-198,29%
Total Secteur Médico Social	527 707	387 791	139 916	36,08%
Total Général	573 922	329 034	244 888	

I – 1 – Les faits significatifs

ASSOCIATION

AU NIVEAU ASSOCIATIF

2022, tout comme les 2 années précédentes, restera comme une année très particulière et très difficile.

La particularité de cette année restera l'accumulation des facteurs de crises.

En effet le 1^{er} semestre restera impacté par la crise sanitaire, même si cette dernière va en s'atténuant. Ses impacts directs en termes de fonctionnement vont effectivement aller en diminuant tout au long de ce 1^{er} semestre, par contre, ses conséquences sociologiques perdureront vraisemblablement encore longtemps.

Nous constatons en effet, sur l'ensemble de nos établissements et services, une nette dégradation de la santé mentale chez les jeunes que nous accompagnons et pour les salariés le rapport au travail en a aussi profondément été affecté.

De plus, depuis la fin de 2021 et tout au long de l'année 2022, l'inflation s'est envolée.

Enfin s'est rajoutée, depuis l'invasion de l'Ukraine, la crise énergétique.

A noter en 2022 un travail qui pour l'instant n'a aucun impact budgétaire mais qui en aura d'importants dans les années à venir. Les déclarations de surfaces et années de références pour nos bâtiments dans le cadre du décret tertiaire.

Ces données ont été transmises via la plate-forme OPERA.

Cette réglementation ambitieuse a pour objectif une réduction à long terme des consommations énergétiques, dans le cadre de la transition énergétique, de son patrimoine, ce qui va induire d'importants travaux d'économie d'énergie à financer dans les années à venir.

- **Sur le plan organisationnel**

Si l'on reste sur la crise sanitaire, si tous les établissements subissent encore tout au long du 1^{er} semestre beaucoup de perturbations dans leur fonctionnement, conséquence de l'absentéisme des jeunes et des salariés, la MAS en subira encore les conséquences tout au long de l'année.

Avec le maintien des mesures de prévention renforcées, l'absentéisme constant des salariés et les difficultés récurrentes de recrutement et de remplacement, il a encore été nécessaire de limiter les activités de socialisation et de loisirs. La qualité de l'accompagnement en a encore souffert tout au long de l'année.

Les agréments de certains établissements ont évolué.

L'ITEP et le SESSAD TCC ont enfin officiellement fait dispositif avec un numéro FINESS unique.

La PCO du CAMSP a été opérationnelle début janvier et a été renforcée en fin d'année.

Nous avons même constaté une certaine convergence de problématique entre le Médico-Social et le Domaine Educatif et Loisirs. Cette crise a exacerbé un malaise préexistant quant à l'attractivité de nos métiers que ce soit dans le médico-social ou dans l'animation.

Sur des métiers déjà en tension, il est devenu difficile voire impossible de pourvoir nos organigrammes, faute de candidats.

Pour le secteur Médico-Social

Cette désaffection pour nos métiers s'est maintenue avec moins de démissions et de départs, mais avec toujours les impossibilités à pourvoir les postes vacants CDD ou CDI. Avec des conséquences sur l'activité et l'accueil de nos usagers que ce soit en termes qualitatifs comme en termes quantitatifs.

Pour le secteur DEL - Domaine Educatif et Loisirs

Le siège DEL a redémarré avec le recrutement d'une secrétaire en charge de la commercialisation des séjours classes et vacances au niveau de la région PACA. Si cette réorganisation a permis de faire significativement baisser le déficit du service DEL, elle a aussi eu un impact sur le fonctionnement du Cosse. N'ayant plus de service administratif dédié, il a été décidé de sous-traiter la comptabilité et une partie de la RH du centre auprès de la FGPEP.

Pour le Cosse, même si les organigrammes ont pu être complétés, les difficultés de recrutement perdurent.

Pour la MDA

La crise sanitaire a eu un très fort impact sur la santé mentale des adolescents, avec comme conséquence, une très forte augmentation de la fréquentation des antennes et l'aggravation générale des situations prises en compte par le service. Même si la situation s'est un peu stabilisée par rapport à l'an passé conséquence le coût des vacances a fortement augmenté.

Par ailleurs, la coordination de la MDA a déménagé pour revenir dans les locaux du siège aux Marronniers, reprenant les bureaux laissés par le DEL.

- **Sur le plan RH**

Elément commun à tous les secteurs

Variation des IDR.

Le renversement du contexte économique a aussi fortement affecté les modalités de calcul du provisionnement des Indemnités de Départ en Retraite.

En effet la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts a considérablement modifié le montant du taux d'actualisation qui passe de 0,98 en 2021 à 3,77 % avec pour conséquences contrairement aux années précédentes une forte reprise de provision initialement non prévue.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Avec la mise en œuvre en 2021 du nouveau système de décompte à l'échelle de l'association et non plus des établissements de plus de 20 salariés. Nous avons dû alors verser pour la 1^{ère} fois une contribution à l'OETH. **Par contre cette année, nous avons pu satisfaire à notre obligation d'emploi.**

Pour le siège et le secteur SMS

Convention collective appliquée

- CCNT des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.
- Syndicat employeur NEXEM.
- Valeur de point retenue à l'ERRD : 3,82 € puis 3,93 € à partir du 1^{er} juillet 2022.
- Indemnité de sujétion spéciale ERRD : 9,21 %

Autres éléments

- 4 recommandations patronales agréées (387 000 €) financés en mesures nouvelles :
 - « Laforcade » rétroactif au 1^{er} novembre 2021. Versement d'une indemnité mensuelle de 238 € brut/ ETP pour le personnel soignant.
 - « Ségur 2 » à partir du 1^{er} janvier 2022. Versement d'une indemnité mensuelle de 38 € brut/ ETP pour le personnel soignant sauf AMP / AVS / AES.
 - « Indemnité Métiers Socioéducatifs », 238 € brut par ETP par mois à partir du 1^{er} avril 2022.
 - « Prime Médecin », 517 € brut pour 1 ETP par mois à partir du 1^{er} avril 2022.
- Le dégel du point d'indice financé en mesures nouvelles pour 100 575,83 €.
- Accord d'entreprise pour le versement d'une « indemnité compensation Ségur » pour les exclus (le personnel de direction, administratif, et les services généraux) de 131 € brut par mois pour 1 ETP à partir du 1^{er} avril 2022 (44 800 €) financée sur le budget CPOM.
- Prime PPV financée sur le budget CPOM versée en novembre pour un montant global de 114 008 € mais dont le coût a été partiellement compensé par les CNR renforts personnels 2021 provisionnés en fonds dédiés et repris en 2022 pour plus de 56 430 €.

Conséquences

Hormis pour l'indemnité de compensation Ségur, toutes les autres mesures ayant été compensées par un surcroît de dotation, leur impact en matière de résultat a été neutre. Par contre il faut en tenir compte pour les analyses comparatives EPRD ERRD.

Pour le centre du Cosse

Convention collective appliquée

- CCNT ECLAT
- Syndicat employeur HEXOPEE
- Valeur 1 du point 6,45 € au 01 janvier (en augmentation) et 6,61 € au 01 mai

- Valeur 2 du point : 6,37 €

La convention collective de l'Animation, CCN Eclat a subi une rénovation globale du système de rémunération et de classification au 1^{er} janvier 2022. Cette rénovation a instauré une double valeur du point, une augmentation de celui-ci et du minimum conventionnel.

Malgré cette remise à niveau conventionnelle, la problématique d'attractivité des métiers de l'animation perdure.

Le recrutement des animateurs CEE reste lui toujours aussi difficile. Au-delà du simple fait financier, il y a maintenant un réel problème d'appétence des jeunes pour ces emplois d'été.

- **Sur le plan comptable**

La mise en œuvre de la prestation comptabilité par la Fédération pour le centre du Cosse n'a pas été sans poser quelques problèmes. De ce fait cette organisation ne sera pas maintenue en 2023.

- **Sur le plan financier**

Pour le secteur Médico-Social

Le résultat excédentaire s'accroît encore.

D'une manière générale, il a été perçu par l'ensemble des établissements des CNR et des financements de mesures nouvelles.

Mesures nouvelles pérennes :

- Toutes les mesures RH financées par des mesures nouvelles (Séjour, dégel du point, indemnité socioéducatifs).
- Augmentation de 2 places SESSAD pour le DITEP en effet année pleine pour 36 000 €.
- Les extensions Séjour.
- Les mesures au titre de l'inflation pour 48 422 61 €.
- Le renforcement du CAMSP pour 16 667 € et de la PCO pour 8 333 € en 2022.
- Le renforcement de l'EMASco rattachée au DITEP pour 7 500 € en 2022.

Les CNR

Au titre de l'appui exceptionnel aux ESMS, un montant global de 66 650 € a été versé. Non utilisés, ces montants ont été reportés en 2023.

Au titre des situations complexes au centre Jean Cluzel, 111 000 € complètement utilisés en 2022.

Pour le Domaine Educatif et Loisirs

Le centre du Cosse, dans le même contexte, a fait aussi un très bon résultat. Cela s'explique principalement par

- Des économies avec la situation RH tendue qui comme pour le médico-social a généré des économies de personnels et donc des organigrammes incomplets, faute de candidats.
- Des produits en hausse grâce à un accroissement conséquent de l'activité « vacances » en juillet et août dû en partie aux aides gouvernementales aux départs (vacances apprenantes) et à une bonne saison classes.

Le siège DEL en phase de redémarrage après une bonne année 2021 en matière de placements a vu son activité fortement diminuer. Néanmoins, ayant aussi fortement réduit les charges, le déficit attendu de ce service a diminué de moitié par rapport aux années précédentes.

SIEGE SOCIAL

- **Contexte**

Les produits financiers, principale ressource de ce service, restent toujours aussi faibles.

- **Conséquences financières**

Ce service ressort avec un déficit endémique et relativement stable mais avec en légère hausse cette année. On passe de - 13 684 € à - 14 169 €.

SECTEUR MEDICO-SOCIAL

La crise sanitaire

Malgré le contexte sanitaire encore compliqué au 1^{er} semestre, tous nos établissements et services ont pu fonctionner de manière à peu près normale.

Bien évidemment, le fonctionnement en a été significativement affecté, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mais comme pour tous les autres établissements, les financements tels que contractuellement prévus au CPOM ont été maintenus.

A ces financements comme l'an passé, sont venus se rajouter divers Crédits Non Reconductibles en lien avec le rebond de l'inflation.

Il est à noter qu'une grande partie de ces financements complémentaires nous a été allouée sans que nous ne les ayons sollicités.

Taux d'actualisation

D'une manière prudente, les taux d'actualisation de l'ensemble des structures avaient été actualisés au plus juste. Au final de par le contexte sanitaire, ces derniers ont encore une fois été supérieurs aux prévisions, ce qui a contribué aussi aux bons résultats de l'ensemble des établissements.

	Établissement ou service	Taux d'actualisation prévu	Taux d'actualisation réel
Centre Jean CLUZEL	IME	0,46 %	0,96 %
	SESSAD DI-DV	0,46 %	0,96 %
	ITEP	0,46 %	0,30 %
	SESSAD TCC	0,46 %	0,61 %
Pôle Enfance	CAMSP	0,46 %	0,46 %
	CMPP	0,46 %	0,46 %
Pôle Adulte	MAS des Écrins	0,46 %	0,61 %

A noter que le taux d'actualisation du SESSAD DIDV indiqué à 0,96 % ne porte que sur le financement du SESSAD DI/DV excluant l'UEMA. Le financement de l'UEMA à 280 000 € n'a pas bougé depuis 2016. Donc, au cumul SESSAD et UEMA, le taux directeur pondéré n'est que de 0,3719 %.

Inflation

Finalement contrairement à ce que l'on pouvait craindre, l'inflation n'a pas vraiment affecté notre fonctionnement. Nos charges n'en ont été que très peu affectées.

Le siège SMS

- **Contexte**

Le siège SMS finalement peu impacté par la crise COVID n'a pas non plus été beaucoup concerné par l'inflation.

Par contre la prime PPV et les compensations salariales pour les oubliés du Ségur n'ayant pas été prévues au moment de l'EPRD affectent le résultat de cet établissement dont les produits sont toujours calculés sur les charges des établissements de l'année précédente.

- **Conséquences financières**

Cette année, le siège SMS présente un résultat déficitaire de - 12 003 €, La trajectoire de retour à un équilibre positif pérenne n'a pu se poursuivre.

Si l'on ajoute le coût de la prime PPV à 6 400 € ainsi que celui de la compensation du Ségur à 11 800 €, on retrouve le déficit et ce malgré la reprise plus importante des IDR.

De plus contrairement aux établissements SMS et au Cosse, il n'y a pas d'effet absentéisme pour le siège.

Le centre Jean CLUZEL (IME – ITEP – SESSAD DI/DV – SESSAD TCC)

- **Contexte**

Même sans période de fermeture sanitaire, tout au long du premier semestre, le fonctionnement de l'établissement a lui aussi été impacté par la crise sanitaire. Les nombreuses absences de personnel ainsi que d'enfants ont dégradé le fonctionnement des 3 établissements.

Malgré tout comme pour tous les établissements, le centre Jean Cluzel s'est inscrit dans une trajectoire de retour à un fonctionnement normal.

La formalisation en 2022 du dispositif ITEP avec la fusion de l'ITEP et du SESSAD TCC, sans bouleverser le fonctionnement de l'établissement à néanmoins permis de caler la réalité du fonctionnement avec la réalité administrative et financière.

Pour l'IME et l'ITEP, Les modalités habituelles d'admissions sont toujours « bousculées » par la mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT). Les conséquences en sont des admissions de cas complexes nécessitant des modalités d'accompagnement renforcé donc plus onéreuses compensées par un surcroit de CNR, ce qui modifie constamment les projections budgétaires et mobilise des personnels sur des durées importantes diminuant ainsi notre capacité de remplacement habituelle.

- **Ressources humaines**

Comme pour la MAS, les absences de salariés liées à la crise sanitaire (maladie et garde d'enfants) ont été supérieures à la normale. A cela s'ajoute comme au CMPP-CAMSP, des absences de thérapeutes pour maladie et congés parentaux d'éducation. Toutes ces absences très difficiles à remplacer ont généré d'importantes économies sur le groupe 2.

- **Immobilier**

Une meilleure gestion de la programmation des systèmes de climatisation et la relative stabilité de nos tarifs d'électricité nous ont permis de contenir les coûts de chauffage et ce malgré la hausse du prix du fuel.

- **Mesures Nouvelles spécifiques :**

Renforcement de l'EMASCO

Désigné par l'ARS avec l'APF pour déployer sur le département les Equipes Mobiles d'Appui (EMA) en direction des personnels de l'éducation nationale, le service a vu son financement renforcé à hauteur de 22 500€ en année pleine.

- **Conséquences financières**

L'IME réalise un fort excédent à plus de 145 119 € mais qui reste artificiel, conséquence principalement des ressources en forte hausse avec une reprise de provisions sur un risque non avéré avec le Conseil Départemental, les reprises d'IDR liées au changement de taux d'actualisation, avec les économies forcées réalisées sur la masse salariale et avec les économies sur les dépenses consécutives au contexte sanitaire.

Le DITEP ressort aussi avec un excédent important de plus de 104 436 € avec les mêmes causes.

Le SESSAD DI-DV et UEMA reste lui avec un excédent plus modeste de 22 580 €.

Soit un excédent cumulé de 272 135 €.

Mais si on neutralise l'effet IDR à hauteur de 114 881 € pour ces 3 structures, on retombe à 157 253 € auquel on peut rajouter les économies sur l'absentéisme pour 51 765 €, on revient à des résultats plus conformes.

Le CMPP et le CAMSP

- **Contexte**

Comme pour tous les établissements, l'année 2022 aura été perturbée par la crise sanitaire et l'inflation. Mais finalement avec un retour à la normal sur le plan sanitaire et des conséquences plus limitées que prévues de l'inflation, l'année 2022 aura été moins perturbée qu'initialement prévu.

- **Ressources humaines**

Pour le CMPP et le CAMSP, la problématique des personnels ne se porte pas sur le même plan. Plus que l'absence de remplaçants, c'est surtout l'impossibilité de remplacer des thérapeutes absents. D'autant que globalement les congés spéciaux (congé parental d'éducation) sont en augmentation entre 2021 et 2022. Au final, les économies générées par l'absentéisme se montent à 38 800 € pour le CMPP et à 42 700 € pour le CAMSP.

- **Mesures nouvelles spécifiques**

Renforcement du CAMSP pour un montant 2022 de 16 667 € et de la PCO pour 8 333 €.

- **Conséquences financières**

Le CAMSP ressort avec un excédent important et structurel, accentué par les non remplacements, de plus de 102 243 € et le CMPP avec un excédent exceptionnel de 91 827 €.

La MAS des Ecrins

- **Contexte**

Comme l'an passé, le contexte sanitaire a considérablement affecté la gestion des ressources humaines de l'établissement. Les conséquences en ont été :

- Un recentrage subi de l'accompagnement sur les besoins fondamentaux des résidents au détriment des activités de loisirs et de socialisation, même si la situation s'est améliorée à compter du second semestre.
- Des objectifs d'accueil temporaire non atteints. Malgré tout au final, avec un taux d'occupation stabilisé par rapport à l'an passé.

- **Ressources humaines**

Avec de très nombreuses absences liées au contexte sanitaire (maladie et gardes d'enfants), on peut constater une économie brute encore en augmentation de plus de 77 000 € due aux non remplacements subis.

Et ce malgré le surcroît de dépenses engendrées par la prime PPV partiellement compensée, et les HS et HC non compensées.

Par contre, on peut constater un important transfert de charges entre les rémunérations des salariés et l'intérim auquel nous avons fortement fait appel.

- **Immobilier**

En 2022, nous avons toujours plusieurs recours auprès de l'assurance Dommages Ouvrages de la MAIF pour les brise-soleils orientables toujours défectueux.

L'aménagement des extérieurs se poursuit avec la réalisation de la terrasse et du terrain de boules.

- **Evènements exceptionnels**

Plusieurs provisions exceptionnelles ont été reprises cette année. :

- Les travaux de débroussaillage ayant été entamés, les provisions constituées à cet effet ont été partiellement reprises.
- Des CNR COVID de 2020 à hauteur 27 645 € rejetés par l'ARS nous ayant été déduits du financement 2022 nous avons donc repris les provisions constituées à cet effet.

- **Conséquences financières**

La MAS termine encore cette année avec un excédent important de plus de 73 506 €. Mais au détriment de la qualité de l'accompagnement.

La MDA

- **Contexte**

En 2022, l'équipe s'est stabilisée avec le recrutement de la psychologue en charge des écoutes sur l'antenne de GAP.

Le souci majeur reste toujours le financement de ce dispositif dont le Conseil Départemental reste toujours quasiment absent, hormis quelques actions ponctuelles à la marge ayant fait l'objet de conventions spécifiques pour 2 fois 5 000 €, mais un financement pérenne pour une quote-part de la mission socle reste toujours en attente.

De ce fait, malgré une légère décreue en 2022, l'activité reste toujours soutenue et supérieure à notre dernière année de référence (2019).

- **Conséquences financières**

Avec des CNR de soutien de 2 fois 30 000 € au titre des années 2021 et 2022 promis par l'ARS, mais toujours non versés à ce jour le résultat reste en négatif à hauteur de 36 158 €.

Le SECTEUR PEVLC

En 2022, des changements importants ont impacté ce service. Avec la restructuration du service PEVLC à GAP, il a été nécessaire de transférer la comptabilité et la gestion RH du Cosse à la FGPEP.

De par ces changements, le résultat du service PEVLC reste contrasté avec le centre du Cosse en fort excédent et un siège en déficit.

Mais globalement les résultats du secteur restent largement positifs.

Le Siège PEVLC

- **Contexte**

Conséquences de la restructuration du service avec la confirmation en CDI d'une secrétaire en charge de la commercialisation des séjours classes et vacances en mars, le service s'est stabilisé.

Néanmoins faute de formation et avec une rupture dans la continuité de l'activité, les résultats 2022 en matière de commercialisation ont fortement chuté.

- **Ressources humaines**

La principale évolution vient de restructuration RH de ce service :

- Pérennisation du poste de secrétaire en charge de la commercialisation à compte de mars 2022. Nous n'avons donc plus de siège DEL, mais un service de commercialisation pour les vacances et les classes sur le territoire de la région.
- Fin de toute prestation logistique en direction du COSSE faute de personnel.

- **Conséquences financières**

Malgré la forte baisse d'activité, grâce aux économies de fonctionnement réalisées, le déficit du service PEVLC au siège a diminué de près de 40 000 € en s'établissant à - 30 985 €.

CENTRE LE COSSE

- **Contexte**

Cette année, comme pour le SMS, les effets indirects de la crise COVID se sont pleinement fait sentir. La désaffectation pour les métiers de l'animation a encore eu pour conséquence d'alourdir considérablement le processus de recrutement notamment des CEE.

Par contre, les dispositifs et les financements « vacances apprenantes » nous ont permis de d'augmenter encore notre fréquentation. Par ailleurs, nous constatons aussi un quasi retour à la normale de l'activité classes et groupes.

- **Ressources humaines**

Comme les années précédentes la gestion des salariés est restée compliquée avec les difficultés de recrutement des CEE et avec la démission non remplacée, faute de candidat, d'une salariée permanente en charge du secrétariat et de la logistique. Cela n'a pas engendré d'économie mais a considérablement perturbé le fonctionnement du centre.

- **Conséquences Financières**

Grâce à la hausse de fréquentation, les résultats sont aussi en forte hausse.

I – 2 – Analyse budgétaire

I – 2 – 1 Secteur Médico-Social (SMS)

En 2019, le passage en CPOM au 1^{er} janvier a considérablement modifié le fonctionnement budgétaire du secteur médico-social de l'association.

- Modification du calendrier de la campagne budgétaire avec le dépôt d'un EPRD en juin de l'année N en lieu et place du dépôt des budgets prévisionnels en octobre de l'année N-1.
- Passage d'une logique de tarification à la journée ou à l'acte pour l'IME, le CMPP et la MAS. En dotation globale comme le CAMSP, le dispositif ITEP (ITEP et SESSAD TCC) et le SESSAD DI-DV et UEMA.
- Dotation versée non plus par établissement, mais globalisée pour tous les établissements et versée sur le compte du siège.

Avec pour conséquences, plus de financement de la suractivité et pas d'abattement en cas de sous activité si celle-ci ne descend pas en dessous des 90 % du prévisionnel ce qui reste théorique du fait de la crise sanitaire. 2022 restant une année de transition nous ne savons à l'heure actuelle s'il nous sera demandé de respecter à nouveau cette obligation.

Le siège Administratif SMS

Le Siège SMS présente un résultat comptable déficitaire de - 12 002,96 €. En atténuation de 7 131 ,31€ par rapport à l'EPRD (-19 134,27€)

Par rapport à l'EPRD :

Le total de charges est supérieur de 933 €.

- Dépenses d'exploitation : -1 398 € (- 10,94 %)

Nous notons principalement le maintien à un bas niveau des coûts de fournitures administratives lié à l'utilisation des stocks 2021 ainsi qu'une légère diminution des dépenses dans les produits d'entretien (moins de désinfection).

- Dépenses de personnel : + 8 384 € (+ 1,99 %)

Principalement du fait de la PPV et de prime de compensation du Ségur.

- Dépenses de structures : - 6 053 € (- 8,14 %)

- **CHARGES DE GESTION COURANTE : - 638,46 €**
Diminution des dépenses dans les abonnements de documentation.
Augmentation également dans les dépenses liées aux locations immobilières.
- **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : + 401,62 €**
Légère hausse des cotisations statutaires.
- **CHARGES FINANCIERES : + 656 ,21 €**
Effet négatif de la hausse des taux sur l'emprunt 2007 du Siège, à taux variable.
- **CHARGES EXCEPTIONNELLES : 0,00 €**
Rien à signaler.
- **DOTATIONS : - 5 304,06 €**
Variation favorable du taux actuariel de la provision IDR.
Amortissements : voir tableau des investissements.

Le total de produits est supérieur de 8 065,14 €.

- Produits de la tarification

Sans objet.

- Autres produits relatifs à l'exploitation : + 1 163,64 € (+ 0,24 %)

Frais de siège en légère hausse par rapport au prévisionnel avec la prise en compte pour la 1^{ère} année des frais de siège MDA et la révision du montant pour la Cosse, le prévisionnel avait été légèrement sous-évalué.

- Produits financiers et non encaissables : + 6 901,50 € (+ 48,94 %)

- **Produits financiers : + 515€**
Légère amélioration en fin d'année sur les rendements de nos placements.
- **Autres produits : +6 392.33€**
Comme partout on constate une reprise des provisions IDR non prévue au budget compensés par une baisse des transferts de charges principalement due à la baisse d'activité du service DEL.

Conclusion

Comme il avait été signalé l'an passé, l'équilibre du siège reste précaire et dans le contexte actuel de compensation des faibles salaires, en l'absence de produits spécifiques de compensations comme ont pu en recevoir les établissements et sur la base des charges de 2021, il n'était pas possible d'équilibrer le siège. Néanmoins dans le contexte actuel avec les mesures nouvelles accordées en 2022 aux établissements, les frais de sièges devraient être en augmentation et nous permettre de revenir à l'équilibre.

Les établissements médico-sociaux

L'activité des PEP ADS dans le médico-social s'articule autour de 3 pôles.

- Le Centre Jean CLUZEL constitué de 3 établissements :
 - L'Institut Médico Éducatif (IME) de 45 places.
 - Le dispositif ITEP (Institut Thérapeutique Et Pédagogique) constitué par
 - les 16 places d'internat et de semi-internat de l'ITEP.
 - le SESSAD TCC de 12 places augmentées de 2 places en novembre, qu'il a fallu séparer de l'ITEP afin d'être conforme au cadre normalisé de l'EPRD, auquel s'est greffé cette année l'Equipe Mobile d'Appui financé par des CNR à hauteur de 40 000 €.
 - Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) de 8 places auquel sont venues s'ajouter les 7 places de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) ouverte le 15 novembre 2016.
- Le pôle enfance des Marronniers avec ses 2 établissements :
 - Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)
 - Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) renforcé par la PCO opérationnelle depuis début janvier.
- Le pôle adulte avec la MAS des écrans (Maison d'Accueil Spécialisée pour Personnes Handicapées Vieillissantes) d'Embrun

Même si nous avons contracté un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) fin 2018, dans un souci de bonne gestion, les résultats doivent tendre à l'équilibre pour chaque établissement ou service.

Il est cependant également nécessaire, et cela le sera encore plus avec le CPOM, de considérer les comptes consolidés pour une perception des fondamentaux de la gestion de notre association.

a.) Le Centre Jean CLUZEL

a.1) L'IME présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 145 118,61 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est supérieur de 216 163,45 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	288 422,91	331 402,00	323 171,81	-8 230,19	-2,48 %	34 748,90	12,05 %

ÉCART REALISE 2021 / 2022 : + 34 748,90 €

ECART REALISE 2022 / BUDGET 2022 : - 8 230,19 €

Les comptes 606 en légère sous consommation sont conformes avec ce qui a été constaté à l'échelle du CPOM.

Les services extérieurs, eux, suivent aussi la tendance du CPOM avec une légère surconsommation. Avec une augmentation des sorties et des séjours d'inclusion conséquence d'un retour à la normale sur le plan sanitaire.

Les autres services extérieurs sont en légère sous consommation. Malgré la hausse des prix du carburant qui a été surévaluée à l'EPRD, et une baisse des transports collectifs au profit des transports individuels réalisés avec les véhicules du centre.

Total Groupe II et évolution 2021/2022

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	1 365 606,93	1 454 121,91	1 565 012,29	110 890,38	7,63%	199 405,36	14,60%

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2022 : 5 salariés

Augmentations individuelles en 2022 : changements d'échelons pour 20 personnes soit 1 236 points, et 2 salariées ont eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salariés

- Licenciement pour inaptitude : 4
- Licenciement pour faute grave : 1
- Licenciement : 1
- Départ à la retraite : 1

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Charges de personnel Salaires + Intérimaires (cpt 621)	1 358 133,28	1 445 621,91	1 556 693,90	111 071,99	7,68%	198 560,62	14,62%

On constate que le réalisé 2022 est supérieur à l'EPRD de 111 000 €. Cet écart s'explique par :

- L'embauche de CDD dans le cadre des situations complexes (CNR) pour 50 000 €
- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 29 366 €
- L'augmentation de la valeur du point de 3,82 € à 3,93 € au 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 21 000 €
- L'indemnité compensation Ségur pour 14 130 €
- Les indemnités de licenciement et de départ à la retraite pour 33 475 €
- Les contrats d'apprentissage, de professionnalisation et la gratification de stagiaire pour 20 500€

- Les reclassements des maîtresses de maison et des chauffeurs pour 15 000 €
- Les heures supplémentaires pour 13 750 €
- Variation provision congés payés pour 9 909 €
- Rémunération des Enseignants lors des transferts pour 2 153 €
- Absentéisme non remplacé, - 35 121 €
- Postes vacants ou délais de remplacement, - 67 500 €

Le réalisé 2022 est supérieur à l'ERRD 2021 de 198 000 €. Cet écart s'explique par les variations :

- CNR pour 48 300 €
- Indemnités de départ (retraite, licenciement) pour 27 300 €
- Prime (PPV – PEPA) pour 17 900 €
- Indemnités Ségur pour 104 200 €
- Valeur du point et la GVT pour 27 900 €
- Absentéisme et postes vacants, - 40 200 €
- Contrats d'apprentissage/ de professionnalisation pour 8 200 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpt 622)	7 473,65	8 500,00	8 318,39	-181,61	-2,14%	844,74	11,30%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	430 239,32	416 741,84	530 245,10	113 503,26	27,24 %	100 005,78	23,24 %

ECART REALISE 2021 / 2022 : + 100 005,78 €

ECART REALISE 2022 / BUDGET 2022 : + 113 503,26 €

Les dépenses générales de structure sont en légère baisse notamment sur les frais d'entretien (coûts de reprographie en baisse) partiellement compensés par des coûts de documentation et de formation en légère hausse.

Autres charges de gestion courante initialement prévu à zéro mais les couts de réparation suite à un dégât des eaux cet été (orage). Ces dépenses étant bien sûr compensées par un remboursement de l'assurance.

Charges exceptionnelles, avec 2 factures non parvenues de 2021.

Dotations aux amortissements aux provisions et engagements, en hausse avec le report important des CNR non utilisés pour les cas complexes et appui exceptionnel aux ESMS non prévu proposé pour financer les

évaluations externe 2023. Hausses partiellement compensées comme pour tous les établissements par le non provisionnement d'IDR et plus spécifiquement pour l'IME par une baisse de la dotation aux amortissements.

PRODUITS

Le montant global des produits est supérieur de 354 763,41 € par rapport à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Produits de la tarification	1 907 373,42	1 945 519,00	2 091 112,17	145 593,17	7,48 %	183 738,75	9,63 %

Mesures Nouvelles	Montant
Séjour Extension CTI privé non rattaché	99 897,78 €
Inflation	11 234,70 €
Dégel du point d'indice	23 334,96 €
Total	134 467,44 €

Crédits Non Reconductibles	Montant
Appui exceptionnel aux ESMS	26 504,49 €
Situations complexes	111 000,00 €
Total	137 504,49 €

La décision tarifaire modificative n° 180 pour 2022 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2022, La ligne de CNR Appui exceptionnel aux ESMS est reportée sur 2023 par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3.

La ligne de CNR Situations Complexes a fait l'objet d'une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3 et d'une reprise au compte 78922 Groupe 3 du même montant car utilisé en 2022 à 100 %.

De même, la décision tarifaire modificative n° 104 pour 2021 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2021, certains CNR ont été reporté en 2022 :

CNR utilisés sur 2021 pour	3 328,63 €	
CNR reportés en 2022	35 055,76 €	Par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3

PRODUITS GROUPE II RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	221 562,92	215 328,00	244 732,93	29 404,93	13,66 %	23 170,01	10,46 %

Malgré une baisse des produits des activités annexes notamment de la refacturation des repas à la cantine de Savines du fait de la crise sanitaire, des produits exceptionnels de remboursement de sinistre compensant des charges de réparation explique ce surcroît de produits.

A cela comme pour tous les établissements on rajoute les produits de indemnités journalières non prévisibles et quelque subvention d'emploi du fait des contrats d'apprentissages mis en place sur l'établissement.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	101 918,01	47 937,40	227 702,71	179 765,31	375,00 %	25 784,70	123,42 %

Comme sur tous les établissements on retrouve principalement ici l'effet IDR avec la très forte reprise de provision initialement non prévue à l'EPRD dont la reprise des fonds dédiés 2021 renfort en personnel nous permettant de financer partiellement la prime PPV.

On rajoutera juste pour l'IME une cession de véhicule initialement elle aussi non prévue.

INVESTISSEMENTS

<p>Total des investissements prévus en 2022 : 133 897,55 €</p> <p>Total des investissements réalisés au 31/12/2022 : 92 834,22 €</p> <p>Écart : 41 063,33 €</p>
--

Justification de l'écart :

La majorité des investissements prévus a été réalisé à hauteur de 69,33 % / prévision.

La 2^{ème} tranche des travaux d'étanchéité a été réalisée en 2022, ces travaux ont été étalés sur quatre ans et vont se poursuivre.

Le standard téléphonique ainsi que le contrôle d'accès qui avaient été reportés de 2021 ont été réalisés.

Certains investissements ont été reportés : le remplacement du serveur informatique (16 000 €) et l'extension alarme incendie (21 710,80 €) ; la cellule de refroidissement en cuisine (7 661 €) ainsi que le matériel éducatif (5 000 €) n'ont pas été réalisés sur 2022.

Une salle SNOEZELLEN a été financée pour 5 955 € grâce à une subvention à l'investissement de la Fondation FDJ pour 5 700 €.

Une scie à onglet a été acquise avec les fonds au titre de la Taxe d'Apprentissage perçue par l'IME.

Conclusion :

Au final, sans report à nouveau 2021 le résultat administratif égal au résultat comptable à affecter se monte à 145 118,61 €.

a.2) Le dispositif ITEP présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 104 435,61 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est inférieur de 72 760,04 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	72 081,52	90 540,00	73 850,11	-16 689,89	-18,43 %	1 768,59	2,45 %

ÉCART REALISE 2021 / 2022 : + 1 768,59 €

ÉCART REALISE 2022 / BUDGET 2022: - 16 689,89 €

En baisse

Les comptes 606 et plus particulièrement comme pour l'IME, des frais de carburant surestimés bien qu'en hausse significative par rapport à 2021. Hausse qui s'explique avec le retour à une situation sanitaire normale par une augmentation des déplacements dus aux inclusions individuelles et aussi globalement à l'éloignement de la classe externalisée qui d'Embrun a été déplacée au collège de la Bâtie neuve.

Plus spécifiquement sur le DITEP, la politique d'inclusion a aussi pour conséquence la baisse d'activité des ateliers professionnels et donc moins d'achat de fournitures ainsi qu'une baisse des activités éducatives donc des achats de fournitures au profit d'un accroissement des temps de classe.

Les services extérieurs dont les dépenses bien qu'en hausse par rapport à 2021 (sorties éducatives) de par le retour à la normale sur le plan sanitaire, ont été légèrement surestimées.

Les autres services extérieurs avec principalement une baisse des transports collectifs d'usagers au profit de transports individuels conséquences de la politique d'inclusion et de l'individualisation des réponses apportées aux jeunes. Avec en parallèle là aussi une surestimation des effets de l'inflation sur les tarifs du transporteur.

Total Groupe II et évolution 2021/2022 :

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	963 000,46	1 133 588,65	1 121 035,23	-12 553,42	-1,11%	158 034,77	16,41%

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2022 : 5 salariées

Augmentations individuelles en 2022 : changements d'échelons pour 13 personnes soit 1 705 points, et 2 salariées ont eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salariés

- Licenciement pour inaptitude : 1
- Départ à la retraite : 1

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : - 58 869 €
- Variation dette congés payés : 10 247 €

Analyse des écarts de la charge du personnel

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Charges de personnel Salaires / Intérimaires (cpté 621)	959 672,55	1 130 188,65	1 116 505,18	-13 683,47	-1,21%	156 832,63	16,34%

On constate que le réalisé 2022 est inférieur à l'EPRD de 13 000 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 22 100 €
- L'augmentation de la valeur du point de 3,82 € à 3,93 € au 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 14 800€
- L'indemnité compensation Ségur pour 7 400 €
- Les reclassements des maîtresses de maison et des chauffeurs pour 10 000 €
- Les heures supplémentaires pour 7 000 €
- Variation provision congés payés pour 10 200 €
- Rémunération des Enseignants lors des transferts pour 5 500 €
- Absentéisme non remplacé, - 73 300 €
- Poste vacant psychiatre, - 12 700 €
- OETH, - 4 000 €

Le réalisé 2022 est supérieur à l'ERRD 2021 de 156 000 €. Cet écart s'explique par les variations :

- Indemnités de départ (retraite, licenciement) pour 25 300 €
- Prime (PPV – PEPA) pour 16 200 €
- Indemnités Ségur pour 75 300 €
- Valeur du point, la GVT et provision Congés payés pour 35 100 €
- Evolution ETP organigramme pour 28 000 €
- Les reclassements des maîtresses de maison et des chauffeurs pour 10 000 €
- Rémunération des Enseignants lors des transferts pour 5 500 €
- Absentéisme et postes vacants, - 40 000 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (cpte 622)	3 327,91	3 400,00	4 530,05	1 130,05	33,24%	1 202,14	36,12%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	273 559,92	296 841,09	253 324,36	-43 516,73	-14,66 %	-20 235,56	-7,40 %

ÉCART REALISE 2021 / 2022 : - 20 235,56 €

ÉCART REALISE 2022 / BUDGET 2022 : - 43 516,73 €

Dépenses générales de structures en baisse avec spécifiquement pour le DITEP conjoncturellement moins de réparation sur les véhicules et bien sûr comme pour les autres établissements une baisse des frais de reprographie.

Les autres charges de gestion courante sont elles aussi en baisse avec le réajustement des frais de support versées à l'IME. Comme cela a été dit, ce système de calcul est appelé à disparaître avec la mise en dispositif de l'IME et du DAME. Il sera remplacé par une ventilation plus simple des charges comme celle utilisée pour la répartition des charges entre le CMPP et le CAMSP.

Dotation aux amortissements aux provisions et engagements en forte baisse aussi avec la problématique des IDR et l'absence de provisionnement pour cette année. Légère baisse de la dotation aux amortissements et en compensation partielle report des CNR d'appui exceptionnel non prévus à l'EPRD et mis en réserve pour financer les évaluations externes en 2023.

PRODUITS

Le montant global des produits est supérieur de 117 498,82 € à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Produits de la tarification	1 322 498,64	1 399 141,00	1 467 406,01	68 265,01	4,88 %	144 907,37	10,96 %

Mesures Nouvelles	ERRD 2021	ERRD 2022
ITEP		
Ségur Extension CTI privé non rattaché	5 073,04 €	57 881,50 €
SESSAD TCC		
École Mobile d'Appui - EMA	40 000,00 €	
École inclusive : SESSAD	7 200,00 €	7 500,00 €
Ségur Extension CTI privé non rattaché	2 432,00 €	16 511,54 €
	49 632,00 €	
Inflation		8 335,82 €
Dégel du point d'indice		17 313,84 €
Total		107 542,70 €
Crédits non reconductibles		Montant
Appui exceptionnel aux ESMS		18 144,46 €

La décision tarifaire modificative n° 180 pour 2022 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2022, cette ligne de CNR est reportée sur 2023 par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3.

De même, la décision tarifaire modificative n° 104 pour 2021 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2021, certains CNR ont été reporté en 2022 :

CNR utilisés sur 2021 pour	1 505,62 € sur l'ITEP	627,97 € sur le SESSAD TCC
CNR reportés en 2022	9 234,89 € sur l'ITEP	10 216,24 € sur le SESSAD TCC

En 2022 il a été utilisé 11 891,88 € au titre RH non pérennes au compte 79822 Groupe 3 : 8 026,67 € sur l'ITEP et 3 865,21 € sur le SESSAD TCC.

A noter que l'extension de 2 places du SESSAD avec effet année pleine n'a pas encore entraîné de renforcement de l'organigramme faute de candidat.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	10 856,22	2 770,00	8 937,80	6 167,80	222,66%	-1 918,42	-17,67%

Principalement comme pour tous les autres établissements le versement d'indemnités journalières de la CPAM non prévues à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	34 684,04	33 235,49	76 301,50	43 066,01	129,58 %	41 617,46	119,99 %

Comme pour tous les établissements, on retrouve ici aussi la reprise de provisions IDR ainsi que la reprise des fonds dédiés 2021 renfort de personnel destinés à compenser partiellement la prime PPV.

INVESTISSEMENTS

<p>Total des investissements prévus en 2022 : 35 983€</p> <p>Total des investissements réalisés au 31/12/2022 : 3 456,81 €</p> <p>Écart : - 32 526,19 €</p>
--

Justification de l'écart :

Seulement trois investissements ont été réalisés en 2022 : des tests psychologiques ainsi qu'un équipement de vidéo conférence. Les autres prévisions n'ont pas été réalisées (matériel, mobilier divers, aménagement, peinture et véhicule).

Conclusion :

Au final, sans report à nouveau 2021 le résultat administratif égal au résultat comptable à affecter se monte à 104 435,61 €.

a.3) Le SESSAD DI-DV et UEMA présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 22 579,06 €

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est supérieur de 306,87 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	25 083,04	30 329,91	29 951,14	-378,77	-1,25%	4 868,10	19,41%

ÉCART REALISE 2021 / 2022 : + 4 868,10 €

ÉCART REALISE 2022 / EPRD 2022 : - 378,77€

Aucune variation notable n'apparaît sur ce groupe

Total Groupe II et évolution 2021/2022 :

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	371 575,59	397 413,52	387 707,21	-9 706,31	-2,44%	16 131,62	4,34%

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2022 : 4 salariés

Augmentations individuelles en 2022 : changements d'échelons pour 9 personnes soit 252 points, et 2 salariées ont eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salariés

- Licenciement pour inaptitude : 1
- Départ à la retraite : 1

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : - 15 205 €
- Variation dette congés payés : 2 118 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Charges de personnels Salaires+ Intérimaires (cpte 621)	351 473,59	384 813,52	373 230,65	-11 582,87	-3,01%	21 757,06	6,19%

On constate que le réalisé 2022 est inférieur à l'EPRD de 11 000 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 7 000 €
- L'augmentation de la valeur du point de 3,82 € à 3,93€ au 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 5 000€
- L'indemnité compensation Ségur pour 600 €
- Indemnités de départ pour 3 600 €
- Les reclassements des maîtresses de maison pour 2 500 €
- Absentéisme non remplacé, - 28 700 €

Le réalisé 2022 est supérieur à l'ERRD 2021 de 22 000 €. Cet écart s'explique par les variations :

- Prime (PPV-PEPA) pour 5 000 €
- Indemnités Ségur pour 10 900 €
- Valeur du point, la GVT et provision Congés payés pour 5 100 €
- Evolution organigramme (encadrement/éducatif/paramédical) + 1 ETP = + 40 113 €
- Variation des indemnités de départ, - 28 900 €
- Absentéisme et postes vacants, - 6 600 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpte 622)	20 102,00	12 600,00	14 476,56	1 876,56	14,89%	-5 625,44	-27,98%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Charges afférentes à la structure	98 975,88	89 584,91	99 976,86	10 391,95	11,6 %	1 000,98	1,1 %

ÉCART REALISE 2021 / 2022: + 1 000,98 €

ECART REALISE 2022 / BUDGET 2022 : +10 391,95 €

Dépenses de structures, rien de significatif.

Autres charges de gestion courantes, spécifiquement au SESSAD une hausse significative des frais logistiques reversés à l'IME suite à un nouveau réajustement du calcul des charges communes auquel se rajoutent des frais de réparation de matériel compensés par un remboursement de l'assurance.

Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements, baisse conjoncturelle pour l'ITEP du compte 687 de dotation aux immobilisations, et comme pour tous les établissements le non provisionnement d'IDR compensé par le report en fonds dédiés des CNR d'appui aux établissements non prévus à l'EPRD et prévus pour financer les évaluations externes en 2023.

PRODUITS

Le total des produits est supérieur de 55 982,67 € à l'EPRD.

I – PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Produits de la tarification	473 528,62	481 658,00	501 969,64	20 311,64	4,22 %	28 441,02	6,01 %

Mesures Nouvelles	Montant
Séjour Extension CTI privé non rattaché	25 737,52 €
Inflation	2 849,65 €
Dégel du point d'indice	5 918,85 €
Total	34 506,02 €

Crédits non reconductibles	Montant
Appui exceptionnel aux ESMS	8 731,27 €

La décision tarifaire modificative n° 104 pour 2021 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2021, certains CNR ont été reportés en 2022 :

CNR utilisés sur 2021 pour	908,21 €	
CNR reportés en 2022	15 587,58 €	Par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3 (2021)

En 2022, il a été utilisé 5 035,19 € au titre RH non pérennes au compte 78922 Groupe 3 (2022).

Par ailleurs, la décision tarifaire modificative n° 180 pour 2022 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2022, cette ligne de CNR est reportée sur 2023 par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3.

II- PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	3 278,25	510,00	4 647,15	4 137,15	811,21 %	1 368,90	41,76 %

Comme pour tous les établissements on retrouve ici les recettes non prévisibles telles que les indemnités journalières de la CPAM et spécifiquement le remboursement par l'assurance d'un sinistre sur du matériel.

III- PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	24 946,60	2 063,60	33 597,48	31 533,88	1528,10 %	8 650,88	34,68 %

Comme sur tous les établissements on retrouve principalement ici l'effet IDR avec la très forte reprise de provision initialement non prévue à l'EPRD dont ceux nous permettant de financer partiellement la prime PPV.

Spécifiquement pour l'UEMA, on retrouve ici aussi la reprise d'un solde de subvention d'un organisme privé obtenu à l'ouverture en 2016 ainsi que le produit de la cession d'un véhicule et la mise à disposition partielle d'un salarié à la MAS.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2022 : 12 000 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2022 : 2 316,60 €
Écart : 9 683,40 €

Justification :

Seulement deux investissements ont été réalisés en 2022 : un abri de jardin à l'UEMA ainsi que le standard téléphonique également à l'UEMA de Fontreyne à Gap. Les autres prévisions n'ont pas été réalisées (vélo/ski, matériel de jeux pour le SESSAD et jeux et aménagement pour l'UEMA).

Conclusion

Au final sans report à nouveau 2021, le résultat administratif positif égal au résultat comptable à affecter est de 22 579,06 €

Le pôle enfance

b.1) Le CMPP présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 91 827,02 €.

Le total de charges de l'ERRD est inférieur de 110 432,07 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	40 795,98	48 276,06	41 508,46	-6 767,60	-14,02 %	712,48	1,75 %

ÉCART REALISE 2021 / 2022 : + 712,48 €

ÉCART REALISE 2022 / BUDGET 2022 : - 6 767,60 €

Des économies réalisées sur ce groupe plus précisément sur les comptes suivants :

Comptes 606 en légère baisse

- L'électricité : écart entre le réalisé 2021 et 2022 grâce au climat (hiver doux), et le BP 2022 et réalisé 2022, inflation surestimée.
- Répartition entre les fournitures administratives, éducatives et thérapeutiques.
Écart sur le réalisé 2021-2022 pour les fournitures administratives avec la hausse du prix du papier et achats supplémentaires pour la PCO.
Écart entre le réalisé et le BP 2022 pour les fournitures éducatives dû à une surestimation de l'inflation.
Et quelques répartitions entre fournitures administratives et éducatives pas toujours évidentes.
- Fournitures et Produits d'Hygiène : contrairement aux prévisions liées à la crise sanitaire, les achats de produits désinfectants sont restés bas.

Services extérieurs en légère baisse

- Écart à la baisse liée à une supervision d'équipe mieux négociée avec du personnel plus proche (peu de frais de transport) et retour à des tarifs inférieurs.

Autres services extérieurs en baisse

- Déplacements, missions et réceptions : écart entre le réalisé et le BP 2022 lié à une surestimation de l'inflation sur le coût du carburant et ce malgré une augmentation des déplacements et des frais de réception (pot retraite et repas équipe).
- Effondrement des frais postaux grâce aux envois effectués par mail.

Total Groupe II et évolution 2021/2022 :

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	759 280,68	856 354,42	781 275,18	-75 079,24	-8,77%	21 994,50	2,90%

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations individuelles en 2022 : changements d'échelons pour 4 personnes soit 1004 points, et 1 salariée a eu une modification du temps de travail.

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : - 13 064 €
- Variation dette congés payés : 6 789 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Charges de personnel Salaires + Extérieur (cpte 621)	754 823,08	851 954,42	776 285,58	-75 668,84	-8,88%	21 462,50	2,84%

On constate que le réalisé 2022 est inférieur à l'EPRD de 75 000 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 10 950 €
- L'augmentation de la valeur du point de 3,82 € à 3,93 € au 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 10 600€
- L'indemnité compensation Ségur pour 3 900 €
- Provision congés payés pour 6 800 €
- Heures supplémentaires et complémentaires pour 7 000 €
- Indemnités de départ à la retraite prévue dans l'EPRD, - 75 000 €
- Absentéisme non remplacé (congés maternité et parentaux), - 38 800 €

Le réalisé 2022 est supérieur à l'ERRD 2021 de 22 000 €. Cet écart s'explique par les variations :

- Prime (PPV – PEPA) pour 8 750 €
- Indemnités Ségur pour 40 700 €
- Valeur du point, la GVT pour 10 566 €
- Variation des indemnités de départ, - 35 000 €
- Personnel détaché ou prêté, - 1500 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpte 622)	4 457,60	4 400,00	4 989,60	589,60	13,40%	532,00	11,93%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	161 125,22	179 821,01	151 235,78	-28 585,23	-15,90%	-9 889,44	-6,14%

ÉCART RÉALISÉ 2021 / 2022 : - 9 889,44 €

ÉCART RÉEL 2022 / BUDGET 2022 : - 28 585,23 €

Dépenses générales de structure en légère baisse

- Charges locatives de copropriété en augmentation de 1 200 € entre 2021 et 2022.
- Entretien et réparations : surestimation des effets de l'inflation et augmentation des contrôles plus importante que prévue.
- En divers, des frais de formations TSA compensés par une reprise de CNR de l'année précédente à hauteur de 2 700 €.
- Information, publications, relations publiques. Quasiment à 0. Un contexte exceptionnel en 2021 pour les 50 ans du CMPP.

Charges exceptionnelles en hausse

- Avec quelques charges liées à des réaffectations entre CMPP et CAMSP.
- Actifs cédés avec la mise au rebut d'un standard téléphonique à Briançon.

Dotations aux amortissements aux provisions et engagements en baisse

- Pour les dotations aux provisions IDR, même situation que pour tous les établissements, pas de dotation.
- CNR d'appuis aux établissements en report pour financer l'an prochain l'évaluations externes pour tous les établissements.

PRODUITS

Le montant global des produits est supérieur de 6 699,18 € à l'EPRD.

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Produits de la tarification	955 471,12	978 247,03	1 020 550,24	42 303,21	4,32 %	65 079,12	6,81 %

Mesures Nouvelles	Montant
Séjour extension CTI secteur privé	24 985,41
Séjour extension CTI filière socio-éducative	24 654,61
Séjour - attractivité	1 987,76
Séjour - revalorisation médecin	4 549,91
Inflation	5 865,34
Dégel du point d'indice	12 182,56
Total	74 225,59

Crédits non reconductibles	Montant
Appui exceptionnel aux ESMS	1 294,04 €

La décision tarifaire modificative n° 180 pour 2022 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2022, cette ligne de CNR est reportée sur 2023 par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	4 468,93	0	3 744,99	3 744,99	SO	-723,94	-16,20 %

Comme pour tous les établissements, il s'agit des remboursements d'indemnités journalière de la CPAM non prévisibles.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	41 761,03	80 900,23	41 551,21	-39 349,02	-48,64 %	-209,82	-0,50 %

Produits exceptionnels en légère hausse :

Quelques produits exceptionnels par définition non prévus.

Autres produits en forte baisse :

- Utilisation des CNR 2021 pour un montant de 8 862,15 € (formation TSA, autotest, versement PPV aux personnels, Séjour régularisé).
- Surtout une reprise de provisions IDR beaucoup moins importante que ce qui avait été prévu du fait du non départ en retraite du médecin directeur.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2022 : 31 855,15 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2022 : 24 831,14 €
Écart : - 7024,01 €

Conclusion

Au final sans report à nouveau 2021, le résultat administratif excédentaire égal au résultat comptable à affecter s'établit à 91 827,02 €.

b.2) Le CAMSP présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 102 243,26 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est inférieur de 24 919,26 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	69 219,07	81 371,28	91 574,47	10 203,19	12,54 %	22 355,40	32,30 %

ÉCART REALISE 2021 / 2022 : + 22 355,40 €

ÉCART REALISE 2022 / BUDGET 2022 : + 10 203,19 €

Comptes 606 en hausse

- Il s'agit principalement pour + 13 000 € de fournitures thérapeutiques PCO compensés en partie par des reprises de CNR 2021.

Services extérieurs en hausse

- Il s'agit de la rémunération du musicothérapeute dont le poste était prévu initialement dans l'organigramme (groupe 2).
- Augmentation par rapport à 2021, sortie de période de COVID mais en baisse par rapport au BP car il y a eu une surestimation liée à des activités n'ayant pu se réaliser.
- Supervision d'équipe avec moins de séances que prévu.

Autres services extérieurs en très légère hausse

- Déplacements et missions : en hausse par rapport à 2021 car sortie de crise du COVID mais en baisse par rapport au BP car il y a une surestimation par rapport à l'inflation.

- Frais postaux et télécommunications : frais postaux en baisse car beaucoup d'envois par mail et téléphonie en légère hausse car ajout de lignes suite à la mise en place de la PCO.
- Cotisations : Légère hausse des cotisations avec une économie exceptionnelle sur les adhésions INTERCAMSP de 2021.

Total Groupe II et évolution 2021/2022

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Dépenses afférentes au personnel	995 378,69	1 158 155,18	1 183 234,00	25 078,82	2,17%	187 855,31	18,87%

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations individuelles en 2022 : changements d'échelons pour 11 personnes soit 1967 points, et 2 salariées ont eu une augmentation du temps de travail.

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : - 19 432 €
- Variation dette congés payés : 16 333 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Charges de personnel Salaires + extérieur (cpté 621)	956 805,48	1 108 155,18	1 109 085,13	929,95	0,08%	152 279,65	15,92%

On constate que l'écart entre le réalisé 2022 et l'EPRD n'est pas significatif :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 17 400 €
- L'augmentation de la valeur du point de 3,82 € à 3,93€ au 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 15 000€
- L'indemnité compensation Ségur pour 5 800 €
- Provision congés payés pour 16 300 €
- Heures supplémentaires et complémentaires pour 8 000 €
- Indemnités de départ à la retraite prévue dans l'EPRD, - 13 200 €
- Absentéisme non remplacé (congés maternité et parentaux), - 42 700 €
- Poste vacant de musico thérapeute compensé par du libéral, - 6 000 €

Le réalisé 2022 est supérieur à l'ERRD 2021 de 152 000 €. Cet écart s'explique par les variations :

- Prime (PPV – PEPA) pour 14 200 €
- Indemnités Ségur pour 66 000 €
- Valeur du point, la GVT pour 26 000 €
- Provision congés payés pour 16 300 €

- Mise en place de la PCO en septembre 2021, année pleine en 2022 pour 69 300 €
- Variation des indemnités de départ, - 23 200 €
- Absentéisme, - 8 500 €
- Personnel détaché ou prêté, - 1400 €
- DOETH, - 3 150 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	38 573,21	50 000,00	74 148,87	24 148,87	48,30%	35 575,66	92,23%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Charges afférentes à la structure	255 719,44	210 870,95	200 508,20	-10 362,75	-4,91 %	-55 211,24	-21,59 %

ÉCART RÉALISÉ 2021 / 2022 : - 55 211,24 €

ÉCART RÉEL 2022 / BUDGET 2022 : - 10 362,75 €

Dépenses générales de structure en hausse

- Locations : changement de répartition concernant la location avec la MDA à Briançon.
- Charges locatives : plus élevées qu'en 2021.
- Légère hausse concernant la documentation mais baisse concernant les colloques car aucun colloque ne s'est tenu en 2021 et une reprise en 2022 moins soutenue que prévue.
- Organisation d'un colloque PCO compensé par des CNR.

Charges exceptionnelles en hausse

- Avec quelques charges par définition non prévues au budget.
- Amortissements en baisse avec une nouvelle répartition des bases téléphoniques de 2021 entre MDA et CMPP-CAMSP ainsi que la facture de 2021 d'un libéral.
- Mise au rebut du standard.

Dotations aux amortissements, aux provisions et aux engagements en baisse

- Provisionnement IDR à zéro comme pour tous les établissements.
- Provisionnement avec le report des CNR d'appui aux établissements relatif à l'inflation. Fléché sur le financement des évaluations externes pour tous les établissements.

PRODUITS

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Produits de la tarification	1 358 731,93	1 419 468,84	1 497 691,76	78 222,92	5,51 %	138 959,83	10,23 %

Mesures Nouvelles	Montant
Stratégie autisme : renforcement dotation globale	16 667,00 €
Stratégie autisme : renforcement PCO	8 333,00 €
Ségur Extension CTI privé non rattaché	29 355,03 €
Ségur extension CTI - filière socio-éducative	28 966,36 €
Ségur - attractivité secteur privé associatif	2 522,76 €
Ségur - revalorisation des médecins PH	6 841,25 €
Inflation	6 891,11 €
Revalorisation point indice	14 313,13 €
Total	113 889,64 €

Crédits non reconductibles	Montant
Appui exceptionnel aux ESMS	1 520,35 €

La décision tarifaire modificative n° 180 pour 2022 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2022, cette ligne de CNR est reportée sur 2023 par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3.

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	4 872,02	0,00	3 064,23	3 064,23	SO	-1 807,79	-37,11 %

L'écart s'explique par le **Compte 70** : mise à disposition de personnel MDA et CAMSP non budgété initialement et non constaté en 2021.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	34 493,50	28 916,93	76 803,94	47 887,01	165,60 %	42 310,44	122,66 %

Produits exceptionnels

- Produits liés à la PCO qui compensent les dépenses de prestations de thérapeutes libéraux inscrits en compte 622 PCO.

Autres produits

- Comme pour tous les établissements, une reprise beaucoup plus importante sur les provisions IDR.
- Autres reprises de CNR pour autotests, prise en charge autisme et formation TSA.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2022 : 38 674,95 €
Total des investissements réalisés au 31/12/2022 : 38 906,66 €.
Écart : + 231,71 €

La réalisation des investissements est conforme aux prévisions.

Conclusion

Au final sans report à nouveau 2021, le résultat administratif positif à affecter égal au résultat comptable est de 102 243,26 €.

Le pôle adulte avec la MASPHV (Maison d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes)

La MASPHV présente un résultat comptable et administratif excédentaire de 73 506,29 €.

CHARGES

Le total de charges de l'ERRD est inférieur de 31 529,59 € par rapport à l'EPRD.

CHARGES GROUPE I EXPLOITATION COURANTE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	340 855,41	368 803,24	349 402,76	-19 400,48	-5,26 %	8 547,35	2,51 %

ÉCART REALISE 2021 / 2022 : 8 547,35 €

ECART REALISE BUDGET 2022/ - 19 400,48€

Comptes 606 en baisse globale

En baisse :

- L'électricité. Malgré une légère augmentation du KW/h, nous avons réalisé des économies grâce à une diminution notable de la consommation due à un investissement dans l'éclairage LED à l'intérieur de l'établissement

- Les combustibles. Contrairement aux années antérieures, face à l'augmentation conséquente du prix du fuel, nous avons décidé de privilégier le chauffage au bois (plaquettes bois) tout au long de l'année. Double avantage par rapport au fuel : le prix et le taux réduit de la TVA.
- Protections absorbantes. Suite aux mouvements des résidents (entrées, sorties) le nombre de résidents incontinents a diminué, réduisant la quantité utilisée des protections. Les efforts concernant la gestion de l'utilisation des palliatifs à l'incontinence se poursuivent et donnent toute satisfaction.
- Denrées alimentaires : En cours d'année, transfert de charges au compte 628200 dû à la fin d'achats de repas liés à un régime sans gluten. Diminution des repas thématiques (repas festifs, ateliers de cuisine...) en raison de la crise sanitaire et du manque de personnel référent.
- Fournitures médicales, pharmacie : Économie fictive qui s'explique par une régularisation comptable. Les dépenses 2021 et 2022 sont quasi identiques.

En augmentation :

- Carburants : en raison de l'augmentation du prix du carburant
- Fournitures et Pdt entretien : Des commandes ont été anticipées pour limiter la hausse de 30 % prévue sur certaines fournitures (ouate, essuie-mains...), malgré tout, tout le compte a été impacté.

Services extérieurs en hausse

- Prestations médicales - Sous-traitance : autres prestations médicales. L'augmentation est due à la revalorisation salariale du médecin mise à disposition par le CH d'Embrun et à celle des préparateurs en pharmacie facturés par le CH d'Embrun pour le temps de préparation des piluliers.
- Sous-traitance : autres prestations de services (frais de gestion) : Augmentation liée aux factures non parvenues en 2021 de frais de gestion imposés par le CH Embrun à partir de 2020 et en constante augmentation.

Autres services extérieurs en baisse

- Prestations d'alimentation à l'extérieur en baisse En cours d'année, contrepartie du transfert de charges au compte 606300 (fin d'achats de repas liés à un régime sans gluten). Moins de repas thématiques en 2022 (dépenses affectées au compte 606300 denrées alimentaires), et donc plus de commandes de repas aux cuisines du CH d'Embrun en 2022.
- Prestation de nettoyage à l'extérieur en hausse : Face à une pénurie de personnel (poste vacant, absence de remplaçant) sur le service de nettoyage des locaux, nous avons dû faire appel ponctuellement à un prestataire extérieur (DAVID NET).

ÉCART REALISE 2022 / BUDGET 2022 : - 19 400,48 €

Total Groupe II et évolution 2021/2022

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
GRUPE II Dépenses afférentes au personnel	1 407 699,91	1 590 615,01	1 591 421,10	806,09	0,05%	183 721,19	13,05%

Charges de personnel salarié

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles

Augmentations catégorielles en 2022 : 4 salariés

Augmentations individuelles en 2022 : changements d'échelons pour 9 personnes soit 978 points, et 3 salariées ont eu une modification du temps de travail.

Autres charges liées aux salaires

- Variation Provisions retraites (méthode actuarielle) : - 19 950 €
- Variation dette congés payés : 15 018 €

Analyse des écarts de la charge de personnel

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Charges de personnel Salaires + extérieur (cpté 621)	1 397 054,73	1 576 608,01	1 586 036,18	9 428,17	0,60%	188 981,45	13,53%

On constate que le réalisé 2022 est supérieur l'EPRD de 9 000 €. Cet écart s'explique par :

- La prime de partage de la valeur (PPV) pour 26 900 €
- L'augmentation de la valeur du point de 3,82 € à 3,93 € au 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 18 300 €
- L'indemnité compensation Ségur, + 12 300 €
- Provision congés payés, + 14 400 €
- Heures supplémentaires et complémentaires, + 14 100 €
- Absentéisme non remplacé (congés maternité et parentaux, - 77 000 €

Le réalisé 2022 est supérieur à l'ERRD 2021 de 189 000 €. Cet écart s'explique par les variations :

- Prime (PPV – PEPA), + 15 500 €
- Indemnités Ségur, + 77 700 €
- Valeur du point, la GVT + 24 300 €
- Provision congés payés, + 14 400 €
- Le renfort de personnel par des intérimaires pour les postes vacants, + 50 200 €
- Absentéisme, + 13 800 €
- Personnel détaché ou prêté, + 1600 €
- Heures supplémentaires et complémentaires, - 14 500 €

Charges des comptes 622

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart réalisé / budget	Ecart réalisé / budget %	Ecart réalisé 2021/2022	Ecart réalisé 2021/2022 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (cpté 622)	10 645,18	14 007,00	5 384,92	-8 622,08	-61,56%	-5 260,26	-49,41%

CHARGES GROUPE III STRUCTURE

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Dépenses afférentes à la structure	625 490,73	580 352,55	567 417,35	-12 935,20	-2,23 %	-58 073,38	-9,28 %

ÉCART RÉALISÉ 2021 / 2022 : - 58 073,38 €

ÉCART RÉEL 2022 / BUDGET 2022 : - 12 935,20 €

Dépenses générales de structure en légère hausse

- Entretien et réparation Des achats d'ordinateurs ont été reportés en 2023 donc les dépenses prévues pour la maintenance n'ont pas été nécessaires. La charge relative aux travaux d'élagage a été compensée par des économies réalisées
- Assurances : La livraison tardive du nouveau véhicule PMR a permis une économie d'environ 1 000 € sur l'échéance 2022.

Autres charges de gestion courante en baisse.

Charges exceptionnelles en hausse.

Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements en baisse :

- Une légère baisse de la ligne amortissement avec des achats informatiques reportés en 2023.
- La disparition des provisions IDR comme pour tous les établissements. Seule reste une petite provision pour un risque lié à un résident.
- Report des CNR d'appui aux établissements non prévus pour l'évaluation externe 2023.

PRODUITS

PRODUITS GROUPE I TARIFICATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE I Produits de la tarification	2 150 189,91	2 236 732,00	2 279 507,61	42 775,61	1,91 %	129 317,70	6,01 %

Crédits Non Reconductibles

En 2022 : Appui exceptionnel aux ESMS : 10 455,45 €.

La décision tarifaire modificative n° 180 pour 2022 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2022, cette ligne de CNR est reportée sur 2023 par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3.

En 2021

Qualité de Vie au Travail	754,87 €
Dépenses de personnel non pérennes	14 239,02 €
Covid 19 : achat de petit matériel	2 106,06 €
Covid 19 : frais logistique	2 768,74 €
Covid 19 : renfort de personnel	2 305,28 €
Covid 19 : Forfait Tests	1 035,35 €
Covid 19 : réalisation autotests	2 563,72 €
	25 773,04 €

La décision tarifaire modificative n° 104 pour 2021 modifiant la Dotation Globale Commune du CPOM PEP ADS nous étant parvenue fin 2021, certains CNR ont été reportés en 2022 :

CNR utilisés sur 2021 pour	8 215,43 €	Par une dotation de fonds dédiés au compte 68922 Groupe 3 (2021)
CNR reportés en 2022	17 557,61 €	

En 2022, il a été utilisé 14 993,89 € soit 754,87 € au titre de la QVT et 14 239,02 € au titre RH non pérennes au compte 78922 Groupe 3 (2022)

Mesures Nouvelles

Séjour Extension CTI privé non rattaché	118 563,21 €
Inflation	13 245,99 €
Dégel du point d'indice	27 512,49 €
	159 321,69 €

Pour cette Mesure Nouvelle relative au Séjour, il a été tenu compte d'une dépense de :

Groupe 2	15 367,27 €	en charge de personnel
	1 931,05 €	en charge personnel intérimaire
soit un total	17 298,32 €	

Avec un transfert de charge (compte 791) en Groupe 3 d'un montant de 8 282,63 € pour l'équilibre de cette MN au sein des établissements inclus dans le CPOM

PRODUITS GROUPE II RELATIFS À L'EXPLOITATION

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE II Produits relatifs à l'exploitation	213 882,33	179 657,10	184 778,00	5 120,90	2,85 %	-29 104,33	-13,61 %

Il y a peu d'écart entre le budget et le réalisé 2022 (+ 5 120,90 €).

- Un peu plus de participation des résidents avec le forfait journalier.
- Quelques produits de gestion courante non prévus tels que des remboursements d'IJ et d'assurances.

PRODUITS GROUPE III FINANCIERS EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart réalisé / budget	Écart réalisé / budget %	Écart réalisé 2021/2022	Écart réalisé 2021/2022 %
GROUPE III Produits financiers exceptionnels	55 172,30	47 792,00	117 461,89	69 669,89	145,78 %	62 289,59	112,90 %

Autres produits en forte hausse :

- Avec des reprises de provisions principalement pour travaux d'élagage et les provisions IDR.
- Des reprises de CNR 2021 pour le financement de la prime PPV pour un accompagnement de résident et dans le cadre de la QVT pour un accompagnement d'équipe.

INVESTISSEMENTS

Total des investissements prévus en 2022 : 130 232 €

Total des investissements réalisés au 31/12/2022 : 128 089 €.

Écart : - 2 143 €

Justification de l'écart :

- Le véhicule aménagé commandé en 2021 a été livré à l'automne 2022.
- L'aménagement paysager extérieur RDJ bas a été annulé.
- On peut dire que les investissements prévus ont été quasiment réalisés.
- L'extension WIFI a bénéficié d'une subvention de 1 728 € accordée par la Fondation JM Bruneau via UNIOPSS soit 31,20 % de l'investissement.
- La ligne dotation aux amortissements diminue de 0,81 % par rapport aux prévisions et elle augmente légèrement + 1,54 % au regard de celle de 2021.

Lignes au CRP lié aux investissements

- La ligne 777. Quote-part exceptionnelle des subventions d'investissements virée au compte de résultat augmente légèrement, cette hausse est liée à la nouvelle subvention JM BRUNEAU / UNIOPSS en 2021, d'où une quote-part de + 201 ,87 €.
- La ligne 78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires est conforme à la prévision.

En conclusion

Au final, sans report à nouveau 2021, le résultat administratif égal au résultat comptable excédentaire à affecter est de 73 506,29 €.

Le siège social

Le résultat comptable du siège social est déficitaire de 14 169,20 €.

Par rapport au budget arrêté en décembre 2021 :

Les charges

Elles sont globalement en hausse de 10 016,35 € pour s'établir à 37 758,35 €.

Charges en augmentation :

- Les colloques et séminaires pour 1 254 €.
- Le financement de cadeaux de Noël aux enfants de CLUZEL et aux résidents de la MAS pour 1 979 €.
- Prise en charge de la partie fixe de la cotisation statutaire PEP pour 2 600 €.
- Report en fonds dédiés pour 1 585 €.

Charges en baisse :

- Frais de déplacement de mission, de réceptions avec une baisse des dépenses de 35,56 %.
- Subventions tarif vacances, écart de 100 %.

Les produits

En baisse de 6 165,20 € € pour s'établir à - 14 169,20 €.

En hausse :

- Autres produits de gestion courante pour un écart de 138 % : cotisations des adhérents et autres produits de gestion courante.

En baisse :

- Principalement les intérêts des comptes financiers pour 3 673 €.

En conclusion

Avec des taux de rémunérations des placements encore en baisse, ce service accroît encore son déficit.

Malgré tout, le niveau de déficit reste à un niveau supportable.

Le Siège PEVLC

Cette année, le Siège DEL dans sa nouvelle configuration diminue son déficit de moitié pour passer à - 30 985 €.

Les charges

Elles sont en forte baisse de 57 302 € pour s'établir à 83 496 €.

Par rapport au dernier compte administratif, toutes les charges ont baissé.

Par contre au moment de l'établissement des budgets la configuration du siège DEL n'avait pas été arrêtée, Donc le BP 2022 ne reflète pas réellement une anticipation d'exécution budgétaire.

Conséquence, les comparaisons les plus pertinentes sont à faire de réalisé à réalisé.

Charges en augmentation

Par rapport au réalisé 2021 :

- Seule la cotisation statutaire que paie le siège PEVLC pour l'ensemble du secteur a été en hausse. Pour 2023, n'ayant plus de siège, les cotisations statutaires seront à répartir entre le service DEL et le Cosse.

Par rapport au budget :

- Quelques achats de fournitures nécessaire au fonctionnement du service de placement ont dépassé la prévision et surtout il n'avait pas été anticipé d'achats de séjours pour revente. Donc nous trouvons une charge de 40 212 € compensée par des produits de la revente.
- Les charges de personnel budgétées à 10 498 € et réalisées à 28 989 € toujours en l'absence de scénario précis de reconfiguration du service.
- L'achat de l'espace catalogue PEP découverte pour le centre de la BNPA avec lequel nous avons renouvelé la collaboration début 2022.
- La charge des intérêts d'emprunt en augmentation de par le taux variable. A noter qu'avec l'installation de la MDA et le transfert de bureaux, l'an prochain la prise en compte de ces charges immobilières sera revue.
- La provision IDR initiée avec le recrutement de la salariée.

Charges en baisse

Toutes les autres charges.

Les produits

Logiquement, ils sont en forte baisse entre 2021 et 2022 et en forte hausse par rapport au budget.

Produits en augmentation

Par rapport au réalisé 2021, aucun.

Par rapport au budget, tous hormis le transfert de charges avec la participation de la MDA qui faute de date précise de de déménagement au moment de l'établissement des budgets a été prévue un peu plus tôt que ce qui a été réalisé.

Produits en baisse

Effet inverse.

Par rapport au réalisé 2021, tous les produits sont en baisse.

Par rapport au budget, tous les produits sont en hausse notamment les produits de revente de séjours initialement prévu à zéro, hormis le transfert de charge évoqué un peu plus haut.

En conclusion

L'arrêt de ce service fin 2021, du fait du départ de nos salariés, nous a permis de revenir à un déficit plus supportable pour l'association. L'activité étant toujours maintenue, on peut envisager un redémarrage progressif à partir de 2023 dans un cadre budgétaire mieux maîtrisé qu'auparavant.

Redémarrage progressif à partir de 2023 dans un cadre budgétaire mieux maîtrisé qu'auparavant.

Le centre « Le Cosse »

		Activité (journées)	Charges	Produits	Résultat	Aides COVID
2019		11 980	745 255 €	759 137 €	13 882 €	
2020		4 689	478 297 €	365 692 €	-112 605 €	34 458 €
2021		7 768	550 381€	616 053€	65 672€	89 755 €
2022		13 151	737 236€	864 764€	127 727€	
Variation 2021/2022	en nombre	5 383	186 855 €	248 711€	62 055 €	
	en %	+ 69	+ 34	+ 68	+ 94	

On voit qu'une hausse de l'activité de plus de 69 % amène une hausse de 68 % des produits, ce qui est logique, par contre cette hausse d'activité n'impacte les charges que de 34 %.

Cette hausse des produits provient principalement :

- De l'augmentation des produits d'activité pour 349 222 €.
- Compensée partiellement par une forte baisse pour 74 834 € des subventions COVID qui n'ont plus de raison d'être.

Si les charges d'exploitation augmentent globalement de 186 855 € :

- Les charges de personnel augmentent elles de 154 389 € dont 17 109 € de prestations de service de la FGP pour la comptabilité et les salaires en compensation de la baisse des frais de siège.
- Les charges d'exploitation courantes augmentent elles de 90 877 €.
- Alors que les charges de structure baissent de 58 410 € principalement du fait de la baisse des frais de siège.

Donc en résumé un très bon résultat qui s'explique par une forte hausse de produits de l'activité avec en parallèle du fait de la réorganisation de l'association, une baisse conséquente des frais de siège.

La Maison Des Adolescents

Le déficit budgétaire de la MDA se creuse encore pour cette année 2022 : - 36 158 € (- 22 770 € pour 2021).

Sur l'année 2021, la MDA connaissait un surcroît d'activité sans précédent, mais nous avons pu limiter le déficit grâce à des financements exceptionnels.

Pour cette année 2022, l'activité reste soutenue avec une file active toujours en hausse. Contrairement à l'année 2021, nos demandes de financements supplémentaires n'ont pas abouti.

Par rapport à 2021 :

On observe une diminution des charges de 4 % soit - 21 865 €

Sont en baisse :

- Les rémunérations des écoutants baissent de 19 % soit une économie de 9 754 €. Cette baisse est à nuancer et s'explique notamment par l'embauche en CDI d'une écoutante psychologue sur Gap et le sud du Département avec un accroissement de son temps de travail de 20 % à partir d'octobre 2022.
- Les rémunérations des thérapeutes baissent de 29 % soit une économie de 10 243 € et les défraiements des déplacements ont diminué de 3 629 € (ces économies sont en partie dues à une révision des conventions de partenariat).

- Une baisse de l'utilisation de sous-traitance des prestataires extérieurs de 3 023 € (certaines actions de prévention collective ayant été annulées au bénéfice d'actions de prévention individuelles qui viennent soutenir les prises en charges offertes aux adolescents).
- Les charges locatives baissent de 4 533 € suite à la résiliation du bail du local de Micropolis (déménagement en juillet 2022). La charge d'occupation des locaux RDC des Marronniers pour 2022 s'élève à 1 982 € auxquels s'ajoutent diverses charges communes.

Sont en hausse :

- Les honoraires des médecins coordonnateurs ont augmenté de 4 172 €. Les situations sont plus complexes et nécessitent des temps de réunions de synthèse plus longs. De plus, mise en place depuis novembre 2022 d'un regroupement trimestriel des médecins coordonnateurs.
- Les frais de siège sont en augmentation de 10 924 € suite à une révision des clefs de répartition.
- Les frais de déplacement du personnel sont en hausse de 1 153 € (réorganisation de la coordination des antennes).
- Les frais de déménagement de Micropolis aux Marronniers 2 000 €.

On observe une diminution des produits de 7 % soit - 35 253 €

- Nos demandes de financements supplémentaires pour « surcroît d'activité » n'ont pas abouti.
- Les CNR d'un montant de 30 000 € qui avaient fait l'objet d'un avis favorable de la part de la DT ARS n'ont pas été versés.
- Les fonds dédiés sont comptabilisés sur 2022 à hauteur de 58 443 €.

Conclusion

Malgré une diminution significative des charges, le non-versement des CNR attendus entraîne une variation déficitaire de 30 000 € et un résultat négatif de 36 158 €.

Nous devons absolument sécuriser nos financements pour continuer à mener à bien nos missions. Nous espérons que les annonces faites suite aux assises de la santé mentale donneront lieu au versement de moyens supplémentaires pour renforcer les MDA. Pour le moment nous n'avons aucun retour formel de l'ARS sur ce point.

A l'heure où un grand nombre d'adolescents hauts-alpins vont mal, nous comptons également sur la prise en compte de notre demande de financement par le Conseil Départemental. Comme cela est inscrit dans le cahier des charges national, les Départements au titre de leur mission de protection de l'enfance se doivent d'être des financeurs structurants des MDA. Le nouveau Schéma Départemental Unique des Solidarités a placé la prévention comme un axe majeur de ses principes d'intervention, nous espérons que le Conseil Départemental contribuera au financement de notre mission socle « d'accueil d'écoute et d'accompagnement ».

Par ailleurs, des demandes de financements pour des projets expérimentaux sont sollicités auprès du FSE mais n'ont pas encore fait l'objet de validation par le comité régional de programmation.

I – 3 – Compte de résultat consolidé

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation 2022 / 2021	Variation en %
<u>Charges d'exploitation :</u>				
Consommation exercice / tiers	2 109 418	1 964 507	144 911	7,38%
Impôts, taxes et vers. assimilés	581 008	522 607	58 401	11,17%
Charges du personnel	6 731 021	6 064 594	666 428	10,99%
Dotations aux amortissements et dépréciations	667 768	677 116	-9 347	-1,38%
Dotations aux provisions	2 270	58 701	-56 431	-96,13%
Report en fonds dédiés	244 144	248 983	-4 839	
Autres charges	40 855	73 291	-32 436	-44,26%
Impôts, taxes et vers. assimilés			0	NS
Total des charges d'exploitation	10 376 486	9 609 799	766 686	7,98%
<u>Produits d'exploitation :</u>				
Montant net Chiffre d'affaires (A)	1 048 639	795 202	253 436	31,87%
Autres produits d'exploitation (B)	9 602 549	9 019 099	583 450	6,47%
Utilisation des fonds dédiés	320 059	140 311	179 748	
Total des produits d'exploitation	10 971 246	9 954 612	1 016 634	10,21%
RESULTAT D'EXPLOITATION	594 761	344 813	249 948	72,49%
Charges financières	107 805	112 877	-5 073	-4,49%
Produits financiers	18 508	15 921	2 587	16,25%
RESULTAT FINANCIER	-89 296	-96 956	7 660	-7,90%
Charges exceptionnelles	11 964	11 404	560	4,91%
Produits exceptionnels	80 421	92 581	-12 160	-13,13%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	68 457	81 177	-12 720	-15,67%
RESULTAT DE L'EXERCICE	573 922	329 034	244 888	74,43%

Le résultat d'exploitation s'établi à + 594 761 € en amélioration par rapport à 2021.

Les charges sont en augmentation (+ 7,98 %) et les produits d'exploitation également (+ 10,21 %).

L'évolution des charges de personnel est de + 10,99 % (effet Ségur, en plus du GVT et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat).

Comme les années précédentes, les produits financiers issus de nos placements sont en baisse constante depuis des années, mais en légère augmentation + 16,25 % par rapport à 2021.

Les charges financières (intérêts d'emprunt) sont en baisse de 4,49 %.

Le résultat financier reste en négatif pour un montant de – 89 296 €.

Les charges exceptionnelles sont stables à 11 964 €, les produits exceptionnels en légère baisse à 80 421 € soit un résultat exceptionnel est positif à + 68 457 €.

Le résultat comptable de l'exercice ressort à + 573 922 €.

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE 2022		Siège social	Siège administratif VIE ASSOCIATIVE DEL	Ets socio éducatifs AGDE	MDA	Siège administratif SMS	Etablissements médico-sociaux										Ecritures éliminées Inter-ets	TOTAL
							CLUZEL IME	CLUZEL D-TIEP (TIEP et Sessad TOC)	CLUZEL SESSAD/ DIV UEMA	CMP	CAMPSP	MAS des écrits						
60	Achats	757	1 481	106 392	7 218	4 976	249 234	32 362	9 407	14 235	34 602	102 642	12 875	550 422				
61	Services extérieurs	2 275	43 292	93 453	34 944	23 815	114 315	30 736	8 771	46 706	85 365	133 900	13 281	604 291				
62	Autres services extérieurs	11 293	5 392	35 918	129 635	38 762	64 608	31 388	32 680	33 602	120 745	459 878	9 913	954 189				
63	Impôts et taxes		1 968	29 880	17 534	15 193	109 714	86 151	28 816	71 307	93 536	126 929		581 008				
64	Charges de personnel		24 172	360 570	205 660	384 345	1 448 186	1 030 364	345 281	707 477	1 019 684	1 206 292		6 731 021				
65	Autres charges gestion courante	15 646	1 631	15 164	17 379	16 902	114 331	179 880	53 057	51 069	67 659	131 340	622 378	41 372				
66	Charges financières	738	795	4 377		2 711	2 119		3 477	3 466	3 466	89 512		107 805				
67	Charges exceptionnelles		25	7		69				1 054	1 918	2 632		8 562				
6811	Dotations aux amort / chg ex.	2 062	4 269	55 974	8 600	23 176	172 117	39 303	27 414	43 809	46 822	243 622		667 768				
6815-7	Dotations aux provisions		230									2 040		2 270				
687-889	Engagements / subvention expl.	1 585			59 209		143 204	18 144	8 731	1 294	1 520	10 455		244 144				
695	IS OSBL	3 402												3 402				
	TOTAL DES CHARGES	37 758	83 256	701 707	480 179	509 948	2 418 429	1 448 210	517 635	974 019	1 475 317	2 508 241	658 446	10 496 254				
	Resultat comptable excédent	0	0	127 927	0	0	145 119	104 436	22 579	91 827	102 243	73 506						
	TOTAL GENERAL	37 758	83 256	829 235	480 179	509 948	2 563 548	1 552 645	540 214	1 065 846	1 577 560	2 581 748	2 581 748	10 496 254				
PRODUITS																		
70	Produits de fonctionnement		45 034	771 019	3 645		207 498	4 427	1 008	871	2 684	174 232	163 882	1 046 537				
73	Produits de la Tarification			14 922	360 076		2 091 112	1 467 406	501 970	1 020 550	1 497 692	2 279 508		8 858 237				
74	Subvention de fonctionnement			20 881	12 774		3 333	385	3 639	2 874	381	10 546	472 753	378 716				
75	Autres produits gestion courante	3 581	3 638	2 598	264	9 665	33 902	4 125	2 000	18 625	18 844	28 987	12 527	100 328				
76	Produits financiers	18 508		1 845	2 602	2 974	3 596	82	15 205	13 064	19 432	56 939		80 421				
77	Produits exceptionnels			750	3 765	7 629	71 980	58 869	14 813	8 862	38 478	31 536		267 303				
781	Reprise sur amort. et provisions	1 500		18 170	60 894		148 124	17 360						320 059				
787-789	Reprise & Report / subv. attribuées		1 983			736	4 002		1 579	1 000	50		9 284	67				
791+796	Transferts de charges																	
	TOTAL DES PRODUITS	23 589	52 271	829 235	444 020	497 945	2 563 548	1 552 645	540 214	1 065 846	1 577 560	2 581 748	658 446	11 070 175				
	Resultat comptable déficit	-14 169	-30 985	0	-36 158	-12 003	0	0	0	0	0	0	0					
	TOTAL GENERAL	37 758	83 256	829 235	480 179	509 948	2 563 548	1 552 645	540 214	1 065 846	1 577 560	2 581 748	2 581 748	11 070 175				
	Résultat comptable	-14 169	-30 985	127 927	-36 158	-12 003	145 119	104 436	22 579	91 827	102 243	73 506		573 922				
	Reprise autorisée des résultats antérieurs					0	0	32 223	0	0	0	53 779		86 002				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-14 169	-30 985	127 927	-36 158	-12 003	145 119	136 659	22 579	91 827	102 243	127 285		659 924				

LE BILAN

Les PEP ADS - CONSOLIDE

ACTIF	2022			2021	2020	2019	2018
	BRUT	AMORT. ET PROV.	NET	NET	NET	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 356	137 541	24 815	34 448	47 059	109 109	116 810
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 131 169	8 175 500	8 955 670	9 304 722	9 640 042	9 735 518	10 082 379
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	677 143		677 143	677 649	577 152	569 563	273 295
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	17 970 669	8 313 040	9 657 629	10 016 819	10 264 253	10 414 189	10 472 484
STOCKS ET EN COURS							
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	6 243		6 243	6 031	33 426	14 542	28 911
CREANCES D'EXPLOITATION	217 365	30 477	186 889	416 381	501 416	298 388	562 267
VALEURS MOB. DE PLACEMENT	2 208 500		2 208 500	2 208 500	2 208 500	2 208 500	1 308 562
DISPONIBILITES	6 462 246		6 462 246	5 690 960	5 268 739	5 511 554	3 955 379
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 103		5 103	5 046	11 545	33 513	13 590
CHAR.A REPARTIR / PLUS. EXER.							
TOTAL GENERAL	26 870 126	8 343 517	18 526 609	18 343 737	18 287 880	18 480 686	16 341 192

PASSIF	2022	2021	2020	2019	2018
FONDS ASSOCIATIFS	539 474	539 474	534 474	896 197	897 247
LEGS ET DONATIONS	2 061 541	2 061 541	2 060 685	2 060 685	2 060 685
RESERVES	4 414 151	4 016 372	3 985 786	3 870 502	3 415 018
REPORT A NOUVEAU	-49 828	18 918	-120 029	-230 224	390 063
RESULTAT EXERCICE	573 922	329 034	169 533	47 656	-164 804
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 477 795	1 550 098	1 620 874	1 490 171	1 564 867
PROVISIONS REGLEMENTEES	39 743	39 743	39 743	898 717	948 911
TOTAL DES FONDS PROPRES	9 056 798	8 555 179	8 291 065	9 033 702	9 111 988
FONDS DEDIES	984 055	1 067 842	959 170	112 437	174 944
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	875 618	1 139 901	1 230 991	1 086 989	1 011 897
DETTES FINANCIERES	3 695 964	3 931 722	4 175 838	4 572 921	4 829 969
DETTES D'EXPLOITATION	3 914 174	3 649 093	3 630 815	3 674 637	1 212 394
TOTAL GENERAL	18 526 609	18 343 737	18 287 880	18 480 686	16 341 192

Après les fortes augmentations des années passées (*mise en service du bâtiment de la MAS des Écrins en 2015, du bâtiment de l'UEMA en 2016, de la mise en service des bâtiments rénovés du Centre Le Cosse à Agde en 2017 et des bâtiments modulaires à la rentrée de sept. 2020 à CLUZEL*), les immobilisations ont marqué une pause.

Corrélativement les dettes financières sont de nouveau en baisse (après la souscription des deux emprunts pour l'UEMA et d'un pour les travaux du Cosse et le remboursement anticipé pour l'ITEP du Centre CLUZEL en 2020), aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

Les réserves augmentent de 397 779 € suite aux affectations de résultats en réserves à l'investissement, à la couverture du besoin en fonds de roulement et à la réserve de compensation des déficits.

L'augmentation des dettes d'exploitation correspond aux versements des caisses en attente de régularisations suite à la mise en place du CPOM en 2019.

Il est à noter que nos structures financières restent maîtrisées.

Notre taux d'endettement sur fonds propres diminue un peu et se situe à 0,4081 contre 0,4596 en 2021, 0,5037 en 2020 et 0,5062 en 2019.

La trésorerie en hausse ressort à 6 462 246 € (+ 771 286 €).

Les fonds associatifs sont toujours à 534 474 € (suite à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation comptable reclassement en subventions) en diminution.

II – 1 – BILAN CONSOLIDE ACTIF – PEP ADS – 2022 / 2021

© CCSI Edition réglementaire	DETAIL DU BILAN	V.23023
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS - ANC 2018-06 et ANC 2019-04		
Dossier : PEPADS - CONSO GENERALE PEP ADS		En Euro (Provisoire)
Options : Avec écritures validées et NON validées - Sans les lignes vides		

ACTIF	Exercice N 01/2022 - 12/2022			Exercice N-1
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	01/2021 - 12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	3 827,20	1 403,28	2 423,92	2 577,01
Concessions, brevets, licences, marques, ...	158 528,80	136 137,39	22 391,41	31 871,23
Immobilisations corporelles				
Terrains	506 452,81	127 868,26	378 584,55	362 364,15
Constructions	13 338 885,88	5 347 960,53	7 990 925,35	8 351 757,05
Installations techniques, matériels et outillage	1 676 099,38	1 432 234,13	243 865,25	257 607,63
Autres immobilisations corporelles	1 609 731,37	1 267 436,72	342 294,65	287 745,08
Immobilisations corporelles en cours				30 600,00
Avances et acomptes				14 647,95
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	102 500,00		102 500,00	102 500,00
Autres titres immobilisés	563 417,91		563 417,91	563 595,35
Autres immobilisations financières	11 225,48		11 225,48	11 553,40
ACTIF IMMOBILISE - Total I	17 970 668,83	8 313 040,31	9 657 628,52	10 016 818,85
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes	6 242,94		6 242,94	6 030,74
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	167 478,30	30 476,51	137 001,79	381 442,19
Autres créances	49 886,87		49 886,87	34 938,63
Valeurs mobilières de placement	2 208 500,00		2 208 500,00	2 208 500,00
Disponibilités	6 462 245,92		6 462 245,92	5 690 959,65
Charges constatées d'avance	5 103,38		5 103,38	5 046,45
ACTIF CIRCULANT - Total II	8 899 457,41	30 476,51	8 868 980,90	8 326 917,66
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 870 126,24	8 343 516,82	18 526 609,42	18 343 736,51

II – 2 – BILAN CONSOLIDE PASSIF – PEP ADS – 2022 / 2021

© CERS Edition réglementaire	DETAIL DU BILAN	V.23023
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS - ANC 2018-06 et ANC 2019-04		
Dossier : PEPADS - CONSO GENERALE PEP ADS		En Euro (Provisoire)
Options : Avec écritures validées et NON validées - Sans les lignes vides		

PASSIF	Exercice N 01/2022 - 12/2022	Exercice N-1 01/2021 - 12/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	2 601 014,50	2 601 014,50
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	4 414 151,16	4 016 371,85
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 440 902,11	3 134 669,11
Report à nouveau	(49 827,85)	18 917,62
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	599 167,58	661 495,79
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	160 966,20	79 408,21
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	(229 413,33)	(229 413,33)
Excédent ou déficit de l'exercice	573 921,58	329 033,84
Situation nette (sous total)	7 539 259,39	6 965 337,81
Subventions d'investissement	1 477 795,18	1 550 098,24
Provisions réglementées	39 743,12	39 743,12
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	9 056 797,69	8 555 179,17
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	984 055,21	1 067 842,08
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	984 055,21	1 067 842,08
PROVISIONS		
Provisions pour risques	52 830,31	89 278,85
Provisions pour charges	822 788,00	1 050 622,00
PROVISIONS - Total III	875 618,31	1 139 900,85
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	3 695 963,87	3 931 721,62
Avances et acomptes reçus sur commande	2 568 485,90	2 501 173,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 052,49	281 977,23
Dettes fiscales et sociales	975 709,59	780 819,66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 813,20	46 448,59
Autres dettes	83 757,16	28 496,98
Produits constatés d'avance	8 356,00	10 177,20
DETTES - Total IV	7 610 138,21	7 580 814,41
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	18 526 609,42	18 343 736,51
(1) ACTIF - Fonds commercial : Dont droit au bail	0,00	0,00
(2) ACTIF - Immobilisations financières : Dont à moins d'un an (brut)	0,00	0,00
(3) ACTIF - Créances : Dont à plus d'un an (brut)	0,00	0,00
(4) PASSIF - Dettes : Dont à plus d'un an	0,00	0,00
Dont à moins d'un an	0,00	0,00
(5) PASSIF - Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,00	0,00
(6) PASSIF - Dont emprunts participatifs	0,00	0,00

PS : en application du **modèle réglementaire (Arrêté du 15/12/2020 JO 20/12/2020)** avec au niveau des commentaires Report à Nouveau l'absence de prise en compte du RAN Débiteur hors activités médico sociale pour les montants de 580 548,30 € en 2022 et 492 573,05 € en 2021.

Modèle réglementaire mis à jour avec suppression de la compensation sur les comptes individuels (solde débiteur / solde créditeur) en 2022

III - L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

III – 1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels concernant les associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations ont été retraitées pour la mise en œuvre de l'amortissement par composantes, conformément aux obligations de la réglementation.

III – 2- Engagements financiers et autres informations

Crédit-bail : néant

Engagements reçus :

- Emprunts : CDC et Crédit Mutuel pour l'achat des Marronniers pour le CMPP-CAMSP et le Siège :
 - Caution par le Conseil Général des Hautes Alpes à hauteur de 100 % des emprunts CDC et Crédit Mutuel.
 - Nantissement sur le placement CM AEP 1 000 000 € lors de la renégociation pour le CMPP-CAMSP.
- Emprunt : CDC pour la construction de la MAS des Ecrins :
 - Caution par la municipalité d'Embrun à hauteur de 50 % de l'emprunt CDC,
 - Caution par la Caisse d'Epargne à hauteur de 50 % de l'emprunt CDC.
- Emprunt : Crédit Mutuel pour l'UEMA SESSAD du Centre J. CLUZEL :
 - Nantissement accordé au Crédit Mutuel à hauteur de 158 500 € en principal représentant 53,36 % du capital garanti et pour les intérêts, commissions, frais et accessoires en sus.
- Emprunt Caisse d'Epargne pour rénovation Centre LE COSSE :
 - Engagement de conservation des parts sociales Caisse Epargne Paca à hauteur de 200 000 € pendant 10 ans minimum.

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Etat des subventions d'investissement perçues en 2022		MDA	Siège DEL	Le Cosse AGDE	Siège Social	MAS des écrins	Centre Cluzel
REGION Provence Alpes Côte d'Azur	0						
CONSEIL DEPARTEMENTAL des Hautes Alpes	0						
COMMUNE de Gap	0						
CAF des Hautes-Alpes	0						
CARSAT Sud Est Contrat Prévention Risques	0						
Fondation JM Bruneau / Uniopss	0						
ENTREPRISES (taxe apprentissage)	743						743
TOTAL	743 €	0	0	0	0	0	743

Etat des contributions financières perçues en 2022		MDA	Siège DEL	Siège Social Solidarité	Le Cosse AGDE	Siège SMS médico- social
Fédération Générale PEP - CPO	40 019	12 354	3 483	406	19 590	4 185
Fédération Générale PEP - CPO exceptionnelle Colo Apprenante	0					
Handicap & Société / Crédit Mutuel "50 ans CMPP"	0					
TOTAL des contributions financières	40 019 €	12 354	3 483	406	19 590	4 185

Etat des subventions de fonctionnement perçues en 2022		MDA	Le Cosse AGDE	Centre CLUZEL
<i>ETAT</i>		355 331 €		
Etat financement MDA - FIR ARS	250 252	250 252		
Etat financement MDA - FIR ARS complément Sécur	9 181	9 181		
Etat financement MDA - CPO ARS	40 000	40 000		
Etat financement MDA - projets	37 643	37 643		
Travail et emploi - Contrats aidés	18 255		14 922	3 333
<i>REGION</i>		12 000 €		
Région Paca	12 000	12 000		
<i>DEPARTEMENTS</i>		10 000 €		
Hautes Alpes	10 000	10 000		
<i>COMMUNES</i>		- €		
Ville de Gap	0			
Ville d' Embrun	0			
Ville de Digne	0			
Ville de Manosque	0			
<i>COLLECTIVITES PUBLIQUES</i>		- €		
<i>ORGANISMES publics & privés</i>		1 385 €		
MSA	1 000	1 000		
Parc national des écrins	385			385
Taxe apprentissage Centre J. CLUZEL	0			
TOTAL des subventions de fonctionnement	378 716 €	360 076	14 922	3 718

III – 3 – Notes sur le bilan Actif

Actif Immobilisé

Le tableau ci-dessous analyse poste par poste la colonne BRUT de l'actif immobilisé (les biens de l'association) et sa variation.

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2021	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Immobilisations au 31 Décembre 2022
Immobilisations incorporelles	163 628,00	0,00	1 272,00	162 356,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	3 827,20	0,00	0,00	3 827,20
20310000 Frais d'Etudes	3 827,20	0,00	0,00	3 827,20
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	159 800,80	0,00	1 272,00	158 528,80
20500000 Logiciels, licences, droits, ...	159 800,80	0,00	1 272,00	158 528,80
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
- dont droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	16 915 090,36	355 408,68	139 329,60	17 131 169,44
Terrains	245 642,52	0,00	0,00	245 642,52
21110000 Terrains nus	51 242,52	0,00	0,00	51 242,52
21150000 Terrains bâtis	194 400,00	0,00	0,00	194 400,00
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	233 304,31	27 505,98	0,00	260 810,29
21200000 Agencements et aménag. terrains	233 304,31	27 505,98	0,00	260 810,29
Constructions	13 213 087,35	125 798,53	0,00	13 338 885,88
21310000 Bâtiments	3 849 234,07	0,00	0,00	3 849 234,07
21350000 IGAAC Install gén agenc amén const	2 077 523,47	99 394,13	0,00	2 176 917,60
21410000 Bâtiments sur sol d'autrui	7 098 248,52	0,00	0,00	7 098 248,52
21450000 IGAAC sur sol d'autrui	188 081,29	26 404,40	0,00	214 485,69
Installations, matériel et outillage techniques	1 620 512,15	56 272,54	685,31	1 676 099,38
21510000 Instal. Complexes Spécialisées	2 816,00	0,00	0,00	2 816,00
21512000 Instal. et Matériels Cuisine	214 412,36	30 376,15	685,31	244 103,20
21513000 Instal. et Matériels Buanderie	102 446,23	11 274,36	0,00	113 720,59
21515000 Instal. et Matériels Ateliers prof.	59 493,95	0,00	0,00	59 493,95
21517000 Instal. Mat. Sécurité Surveillance	63 632,50	0,00	0,00	63 632,50
21544000 Instal. Mat. Usage Thérapeutique	191 357,15	9 742,53	0,00	201 099,68
21545000 Instal. et Matériels Usage Educatif	179 162,76	3 240,00	0,00	182 402,76
21546000 Matériels et outillages d'Entretien	237 665,73	0,00	0,00	237 665,73
21547000 Matériels d'Hébergement	357 160,05	896,20	0,00	358 056,25
21548000 Autres matériels	10 944,35	0,00	0,00	10 944,35
21550000 Mat. Instal. financés Taxe Apprenti	201 421,07	743,30	0,00	202 164,37
Autres immobilisations corporelles	1 557 296,08	145 831,63	93 396,34	1 609 731,37
21810000 Installations générales, agencement	92 797,93	5 537,52	0,00	98 335,45
21820000 Matériel de transport	686 543,51	54 324,22	39 527,56	701 340,17
21830000 Matériel de bureau & informatique	582 808,01	85 969,89	53 868,78	614 909,12
21840000 Mobilier de bureau	195 146,63	0,00	0,00	195 146,63
Immobilisations corporelles en cours	45 247,95	0,00	45 247,95	0,00
23100000 Immob. corporelles en cours	30 600,00	0,00	30 600,00	0,00
23880000 Av. acptes autres immos corporelles	14 647,95	0,00	14 647,95	0,00
Immobilisations financières	677 648,75	650,50	1 155,86	677 143,39
Participations	102 500,00	0,00	0,00	102 500,00
26600000 Autres formes de participation	102 500,00	0,00	0,00	102 500,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	563 595,35	560,50	737,94	563 417,91
27241000 Parts sociales BPA	737,94	0,00	737,94	0,00
27242000 Parts sociales CA	2 570,41	40,50	0,00	2 610,91
27244000 Parts sociales CAISSE EPARGNE	508 020,00	0,00	0,00	508 020,00
27281000 Parts sociales CREDIT MUTUEL	52 267,00	520,00	0,00	52 787,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	11 553,40	90,00	417,92	11 225,48
27500000 Dépôts et cautionnements versés	11 553,40	90,00	417,92	11 225,48
TOTAL IMMOBILISATION	17 756 367,11	356 059,18	141 757,46	17 970 668,83

Travaux et projets en cours au 31 décembre 2022

Néant

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

PEP ADS - durées d'amortissement

Validation par le Conseil d'Administration réuni le 12 janvier 2022

Date d'application le 1^{er} Janvier 2021

Base retraitement par composants.

Valeur unitaire à partir de 500€, sauf pour les lots et les cas particuliers.

OUTILLAGE	électroportatif	3 ans
	à main	5 ans
	machines pro	10 ans
MAT DE BUANDERIE	petit matériel	5 ans
	machines pro	10 ans
MAT DE CUISINE	petit matériel	5 ans
	gros matériel	10 ans
	piano et autre	15 ans
MAT DE SECURITE	extincteurs	10 ans
	Aménagements	15 ans
MAT A USAGE EDUC	jeux	3 ans
	vélos, skis	5 ans
	jeux extérieurs	15 ans
MOBILIER	hébergement (marabouts)	5 ans
	éducatif	8 ans
	bureaux	10 ans
VEHICULES	pneus neige	3 ans
	VL	5 ans
	TC	8 ans
	véhicules aménagés neuf	10 ans
	véhicules aménagés d'occasion	8 ans
	véhicules d'occasion	5 ans moins l'âge à l'achat
MAT MEDICAL	petit matériel	3 ans
	gros matériel	5 ans
MAT THERAPEUT	petit matériel	5 ans
	meublé/gros matériel	10 ans
LUMINAIRES	EXTERIEURS	10 ans
	INTERIEURS (Dalle Led)	8-10 ans
INFORMATIQUE	matériel individuel portable (écran, PC...)	5 ans
	matériel individuel fixe (écran, PC...)	7 ans
	serveur informatique, réseau	7 ans
	site internet	5 ans
	extension garantie / matériel informatique (ex Firewall sauvegarde)	2 ans
LOGICIELS	logiciel métiers	3 ans
	bureautique (Office : Windows)	6 ans
	logiciels professionnels, licences	10 ans
BUREAUTIQUE	photocopieurs, téléphones, standard	5 ans
MATERIEL financé par la taxe d'apprentissage		1 an (dérogation)

Déclinaison des composants ci-dessous

Composants

GROS ŒUVRE, Locaux bruts, ouvrage de Structure, maçonnerie, maîtrise d'œuvre Frais d'acquisition	50 ans
Façades, charpente, couverture, Menuiseries extérieures, serrurerie, Menuiseries intérieures, Plomberie, Chauffage, VMC, Electricité, Maçonnerie pour portail	25 ans
Cloisons, Doublages, Faux plafonds, isolation, Gains techniques, volets (livrés avec le bâtiment) + rails transfert	20 ans
Etanchéité, Ascenseurs, carrelage, faïences, Sols souples,	15 ans
Peintures, Stores, boiserie, volets électriques (à l'unité), Installation téléphonique,	10 ans
Clôtures (avec maçonnerie), Portails et portes	
Electriques extérieures	15 ans
Clôtures (sans maçonnerie)	10 ans
Aménagements, agencements divers (aménagement de placards et de plan de travail dans locaux...)	10 ans
Petit matériel électrique (radiateurs,...) Petite plomberie (mitigeur...)	8 ans

Mouvements ayant affecté les amortissements des immobilisations

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2021	Dotations 2022	Diminutions 2022	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	129 179,76	9 632,91	1 272,00	137 540,67
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	1 250,19	153,09	0,00	1 403,28
28031000 Amort. Frais Etudes	1 250,19	153,09	0,00	1 403,28
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	127 929,57	9 479,82	1 272,00	136 137,39
28050000 Amort. Logiciels, licenc droits ...	127 929,57	9 479,82	1 272,00	136 137,39
Fonds commercial (établissements privés)	0,00	0,00	0,00	0,00
- dont droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	7 610 368,50	658 135,21	93 004,07	8 175 499,64
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	116 582,68	11 285,58	0,00	127 868,26
28120000 Amort. Agencements, aménag. terrain	116 582,68	11 285,58	0,00	127 868,26
Constructions sur sol propre	2 659 573,53	219 357,53	0,00	2 878 931,06
28131000 Amort. Bâtiments sur sol propre	1 746 570,98	112 261,07	0,00	1 858 832,05
28135000 Amort. IGAAC sur sol propre	913 002,55	107 096,46	0,00	1 020 099,01
Constructions sur sol d'autrui	2 201 756,77	267 272,70	0,00	2 469 029,47
28141000 Amort. Bâtiments sur sol d'autrui	2 130 277,22	252 475,92	0,00	2 382 753,14
28145000 Amort. IGAAC sur sol d'autrui	71 479,55	14 796,78	0,00	86 276,33
Installations, matériel et outillage techniques	1 362 904,52	70 014,92	685,31	1 432 234,13
28151100 Amort. Instal. Complex.Spec.	1 853,87	281,60	0,00	2 135,47
28151200 Amort. Instal. Mat. Cuisine	169 017,79	10 872,09	685,31	179 204,57
28151300 Amort. Instal. Mat. Buanderie	69 855,90	7 170,59	0,00	77 026,49
28151500 Amort. Instal. Mat. Ateliers prof.	57 558,40	514,92	0,00	58 073,32
28151700 Amort. Instal. Mat. Sécurité Survei	33 802,14	5 602,69	0,00	39 404,83
28154400 Amort. Instal. Mat. Thérapeutique	163 030,28	11 621,66	0,00	174 651,94
28154500 Amort. Instal. Mat. Educatif	155 185,38	6 942,55	0,00	162 127,93
28154600 Amort. Mat. Outillage Entretien	212 790,09	4 068,70	0,00	216 858,79
28154700 Amort. Mat. d'Hébergement	292 903,11	22 148,64	0,00	315 051,75
28154800 Amort. Autres matériels	10 944,35	0,00	0,00	10 944,35
28155000 Amort. Instal. Mat. financés par TA	195 963,21	791,48	0,00	196 754,69
Autres immobilisations corporelles	1 269 551,00	90 204,48	92 318,76	1 267 436,72
28181000 Amort. IG Agencements Aménag. divers	67 002,59	7 737,67	0,00	74 740,26
28182000 Amort. Matériel de transport	540 063,04	36 549,62	39 527,56	537 085,10
28183000 Amort. Matériel de bureau & inform.	505 839,79	37 385,33	52 791,20	490 433,92
28184000 Amort. Mobilier de bureau	156 645,58	8 531,86	0,00	165 177,44
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	7 739 548,26	667 768,12	94 276,07	8 313 040,31

Créances de fonctionnement (à moins d'un an pour l'actif circulant)

CA Etat des Échéances des Créances et des Dettes	
Dossier : PEPADS - CONSO GENERALE PEP ADS - Périodes de : 01/2022 à 12/2022	
Libellé	Montant brut 2022
CREANCES (a)	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations(25-26)	102 500,00
26600000 Autres formes de participation	102 500,00
Prêts (274)	0,00
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	574 643,39
27242000 Parts sociales CA	2 610,91
27244000 Parts sociales CAISSE EPARGNE	508 020,00
27281000 Parts sociales CREDIT MUTUEL	52 787,00
27500000 Dépôts et cautionnements versés	11 225,48
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	167 478,30
41100000 Créances clients	77 091,48
41600000 Clients - douteux ou litigieux	30 476,51
41800000 Usagers - Prod. non facturés	59 910,31
Autres créances clients (4096,4097, etc)	43 886,87
40100000 Fournisseurs	10 021,75
40971000 Frs d'exploitation autres avoirs	290,00
40980000 Fournisseurs autres avoirs non reçu	840,01
46300000 Fonds en dépôt	1 575,25
46750000 Dépenses remboursées par un FAF	25 999,91
46781000 Résidents argent de vie fond de dépôt	2 189,50
46870000 Produits à recevoir	2 970,45
Personnel et comptes rattachés (421,)	0,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	0,00
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	6 000,00
44172000 Subv. exploitation Région	6 000,00
Autres	
Charges constatées d'avance (486)	5 103,38
48600000 Charges constatées d'avance	5 103,38
TOTAL CREANCES	899 611,94

- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs en portefeuille sont évaluées selon leur valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constatée si la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur d'achat, sachant que dans le secteur médico-social les placements doivent être sans risques (Livret, contrat de capitalisation, compte à terme).

Valeurs mobilières de placement	Solde au 31 déc. 2022
Certificat de dépôt Crédit Mutuel	108 500
Contrat capitalisation Banque Transatlantique	1 000 000
Contrat capitalisation Crédit Agricole	600 000
Contrat capitalisation Caisse d'Epargne	500 000
TOTAL	2 208 500

- Disponibilités

Trésorerie à court terme	Solde au 31 déc. 2022
Crédit Agricole Alpes Provence	4 231,12
Crédit Mutuel	982 630,29
Caisse d'épargne Provence Alpes Corse	22 886,49
Crédit Mutuel nantissement	108 502,73
Comptes courants bancaires	1 118 250,63
Livret Caisse d'épargne	93 440,34
CS Livret Caisse d'épargne	3 035 954,73
Livret OBNL Crédit Mutuel	2 207 246,91
Comptes sur Livrets	5 336 641,98
Intérêts à recevoir	3 961,86
Caisse et régie d'avance	3 391,45
TOTAL	6 462 245,92

- Charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges constatées d'avance	au 31/12/2022
Dépenses concernant l'exercice 2022	5 103
TOTAL	5 103

III -4 – Notes sur le bilan Passif

Fonds propres

Les fonds propres sont constitués par des fonds de dotation sans droit de reprise, des réserves, des fonds en attente d'affectation, des subventions d'investissements sur investissements renouvelables, ainsi que des legs. Ils s'élèvent à 9 056 797 € (en incluant la provision réglementée PV nette de 39 743 €).

Les subventions sont traitées suivant la méthode préconisée par le CNC et le dernier règlement ANC.

Les fonds dédiés se montent à 984 055 € et ils ont fait l'objet d'un reclassement l'an dernier (anciennement en provisions réglementées).

Au total les fonds propres se montant à 10 040 852,90 € détaillés ci-dessous.

	Conso Décembre 2021 Clôture	Conso Décembre 2022 Affect. résultat	Conso Décembre 2022 Augmentation	Conso Décembre 2022 Dim. & Rep. util.	Conso Décembre 2022 Résultat	Conso Décembre 2022 Clôture
VARIATION FONDS PROPRES S.D.R.						
1020	Fonds associatif sans droit de reprise (SDR)	128 417,58				128 417,58
1021	Valeur du patrimoine intégré	90 820,51				90 820,51
1022	Fonds statutaires	0,00				0,00
1024	Apports sans droit de reprise	2 381 776,41				2 381 776,41
1025	Legs et donations	0,00				0,00
1051	Ecart réévaluation sur biens SDR	0,00				0,00
1060	Réserves	0,00				0,00
1062	Réserves indisponibles	0,00				0,00
1063	Réserves stat. & contract.	0,00				0,00
1064	Réserves réglementées	0,00				0,00
10681	Réserve pour projet associatif des autres secteurs	0,00				0,00
1200	Résultat - Grpe	329 033,84	-329 033,84		573 921,58	573 921,58
13000	Sub. invest. affectées à biens non renouvelables	0,00				0,00
1310	Subventions équipement	2 763 783,09		743,30		2 764 526,39
1380	Autres subventions d'investissement	0,00				0,00
1390	Sub. invest. Inscrites au compte de résultat	0,00				0,00
1391	Subventions équipement	-1 017 721,64		0,00	-72 254,88	-1 089 976,52
1398	Autres subventions d'investissement	-195 963,21			-791,48	-196 754,69
Total		4 480 146,58	-329 033,84	743,30	-73 046,36	4 652 731,26
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS						
1030	Fonds associatif sans droit de reprise (ADR)	0,00				0,00
1034	Apports avec droit de reprise	0,00				0,00
1035	Legs et donations assortis d'obligation/condition	0,00				0,00
1052	Ecart réévaluation sur biens ADR	0,00				0,00
1068	Réserves Projet associatif secteur médico social	0,00				0,00
10682	Excédents affectés à l'investissement SNC	212 395,71				212 395,71
10685	Réserves des activités de l'entité	0,00				0,00
10685	Réserves des activités hors gestion contrôlée (SNC)	669 307,03	91 546,21			760 853,24
10685	Réserves des activités ESSMS sous gestion contrôlée (SMS)	3 134 669,11	306 232,00			3 440 901,11
1100	Report à nouveau	0,00				0,00
1100	Report à nouveau hors activité médico-sociale (SNC)	453 662,96	-62 328,21			391 334,75
1105	Report à nouveau des activités médico-sociale hors gestion contrôlée	207 832,83				207 832,83
1150	RAN des activités médico-sociales sous gestion contrôlée par l'ARS (SMS)	184 441,12				184 441,12
11591	RAN des charges rejetées du SMS	0,00				0,00
11592	RAN charges et produits SMS dont la prise en compte est différée	-229 413,33				-229 413,33
1190	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00				0,00
1190	Report à nouveau (solde débiteur) hors activité médico-sociale (SNC)	-492 573,05	-87 975,25			-580 548,30
1195	Report à nouveau (solde débiteur) des activités médico-sociale (SMS)	-105 032,91	81 557,99			-23 474,92
Total		4 035 289,47	329 033,84	0,00	0,00	4 364 323,31
VARIATION AUTRES FONDS TIERS FINANCIERS						
14100	Prov. reglem. / renforcement couverture BFR	0,00				0,00
14200	Prov. reglem. / immobilisations	0,00				0,00
14400	Prov. reglem. / autres éléments d'actif	0,00				0,00
14500	Prov. régl. amort. dérogatoires	0,00				0,00
14600	Prov. spéciale de réévaluation	0,00				0,00
14700	Plus values réinvesties	0,00				0,00
14800	Autres provisions réglementées	39 743,12				39 743,12
Total		39 743,12	0,00	0,00	0,00	39 743,12
AUTRES FONDS PROPRES						
1911	Fonds reportés liés aux legs ou donation	0,00				0,00
1920	Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux e	779 127,39		5 700,00	-49 631,21	735 196,18
1940	fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	288 714,69		238 444,06	-278 299,72	248 859,03
1950	fonds dédiés sur dons manuels affectés	0,00				0,00
1970	fonds dédiés sur legs et donations affectés	0,00				0,00
Total		1 067 842,08	0,00	244 144,06	-327 930,93	984 055,21
TOTAL CAPITAUX PROPRES		9 623 021,25	0,00	244 887,36	-400 977,29	10 040 852,90

Les provisions

Comme l'an passé, la valeur actuarielle des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été provisionnée.

Engagement de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'un calcul selon les dispositions des deux Conventions Collectives applicables aux PEP ADS.

A savoir la CCNT du 15 mars 1966 pour le secteur médico-social et celle de l'Animation du 10 janvier 1989 pour le centre Le COSSE et l'ALSH, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation.

Il est à noter que la méthode employée nous est donnée par la Fédération PEP.

Une provision pour départ à la retraite est constatée dans les comptes annuels à hauteur de 822 788 € et représente l'engagement total pour les salariés de tous les établissements et services de l'association des PEP ADS.

Le surcoût lié au changement de méthode a impacté de manière exceptionnelle les comptes administratifs 2015 de 350 302 € et l'actualisation cette année de - 227 834 €.

Engagement retraite méthode actuarielle FG PEP	Engagement acquis au 31 déc. 2019	Engagement acquis au 31 déc. 2020	Engagement acquis au 31 déc. 2021	Engagement acquis au 31 déc. 2022
Siège administratif SMS	49 283	57 511	58 601	54 339
Siège administratif SNC	26 245	30 860	15 505	230
ALSH	1 292	2 253	0	0
MDA	15 977	17 524	20 927	16 613
Centre Le Cosse Agde	54 821	57 699	56 077	37 907
CMPP-CAMSP	349 867	386 222	356 671	336 862
Centre Jean CLUZEL	430 701	490 238	401 098	255 044
MAS des écrins	113 373	143 254	141 743	121 793
TOTAL	1 041 559	1 185 561	1 050 622	822 788
évolution	173 829	144 002	-134 939	-227 834

Engagement retraite	Situation comptable au 1er janvier 2022	Diminution reprise de l'exercice	Augmentation méthode actuarielle majoration anc. CCNT	Situation comptable au 31 déc. 2022
Siège administratif SNC	0		230	230
MDA	20 378	-3 765		16 613
ALSH	0			0
Centre Le Cosse Agde	56 077	-18 170		37 907
sous total SNC	76 455	-21 935	230	54 750
Siège secteur SMS	61 968	-7 629		54 339
CMPP	193 069	-13 064		180 005
CAMSP	176 289	-19 432		156 857
Ctre CLUZEL IME	205 660	-71 980		133 680
Ctre CLUZEL DITEP	158 951	-58 869		100 082
Ctre CLUZEL SESSAD DIDV	36 487	-15 205		21 282
MAS des écrins	141 743	-19 950		121 793
sous total SMS	974 167	-206 129	0	768 038
TOTAL	1 050 622	-228 064	230	822 788

Provisions pour risques et charges	Montant au 1 ^{er} janvier 2022	Dotation de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Transfert de l'exercice	Montant au 31 déc. 2022
Risques liés à des litiges d'emploi	0 0				0 0
Provisions pour pensions	1 050 622	230	228 064	0	822 788
Siège administratif SMS	58 601		7 629	3 367	54 339
Siège administratif SNC	15 505	230		-15 505	230
MDA	20 927		3 765	-549	16 613
Centre Le Cosse Agde	56 077		18 170		37 907
ALSH	0				0
CMPP	180 005		13 064	13 064	180 005
CAMSP	176 666		19 432	-377	156 857
Centre Jean Cluzel	401 098		146 054		255 044
MAS des écrins	141 743		19 950		121 793
Autres provisions pour risques	89 279	2 040	38 489		52 830
MAS des écrins	87 779	2 040	36 989		52 830
Services Vasco	1 500		1 500		0
TOTAL (1) Risques	1 139 901	2 270	266 553	0	875 618
TOTAL (2) Charges	0	0	0	0	0
Créances douteuses (3)					
Siège DEL	2 502		750		1 752
Centre Le Cosse Agde	0				0
Siège social	25 694				25 694
CMPP	3 030				3 030
Centre Jean CLUZEL	0				0
TOTAL (3) Créances Douteuses	31 227	0	750	0	30 477
Dépréciation des immobilisations (4)	0				0
Total des Provisions (1+2+3+4)	1 171 127	2 270	267 303	0	906 095

Provisions réglementées et Fonds dédiés	Montant au 1 ^{er} janvier 2022	Dotations de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Transfert de l'exercice	Montant au 31 déc. 2022
Provisions régl. renouvellement Invest.	0				0
Prov. régl. Plus Vallue nette actif imo.	0				0
CLUZEL ITEP	39 743				39 743
Total des Provisions régl. Imo (5)	39 743	0	0	0	39 743
Fonds dédiés sur crédits non reconduct.					
CNR Investissements					
CLUZEL IME CNR travaux	299 786	5 700	23 043		282 443
CLUZEL ITEP CNR travaux	47 720		3 286		44 434
CLUZEL matériel info CNR Covid 19	8 084		4 986		3 098
CAMSP travaux antenne Laragne	238		221		17
CMPP - CAMSP mat. Info	706				706
MAS des écrans CNR	408 584		15 644		392 940
MDA Investissement à réaliser	14 010		2 451		11 558
sous total fonds dédiés à l'invest.	779 127				735 196
CNR fonctionnement					
MDA Préparons demain	18 523		18 523		
MDA Trajectoires enfants	26 144	59 209	18 272		59 209
MDA Regards d'Ado	21 648		21 648		
Siège Social - adhésions	5 850	1 585			7 435
ESMS CPOM CNR Appui exceptionnel		66 650			66 650
CLUZEL IME renfort personnel	9 826	111 000	111 000		9 826
CLUZEL IME CNR 2021 reporté	35 056		13 331		21 725
CLUZEL IME MN Segur extens° CTI privé solde	4 951				4 951
CLUZEL DITEP CNR 2021 reporté	9 235		8 027		1 208
CLUZEL SESSAD UEMA formation	2 714		2 714		0
CLUZEL UEMA fondation CA	5 000		5 000		0
CLUZEL CNR 2021 reporté	15 588		5 035		10 552
CLUZEL Sessad TCC CNR 2021 reporté	10 216		3 865		6 351
MAS des écrans renfort personnel	13 234		899		12 335
MAS des écrans CNR 2021 reporté	17 558		14 994		2 564
CAMSP CMPP formation Autisme	205				205
CAMSP prise en charge Autisme	7 338		192		7 146
CAMSP CMPP stagiaires gratification	185				185
CAMSP CNR 2021 reporté	69 771		38 065		31 706
CMPP CNR 2021 reporté	14 569		8 681		5 888
CMPP MN Segur extens° CTI privé solde	181		181		0
CMPP rém. synthèse libéraux	925				925
sous total fonds dédiés au fonct.	288 715				248 859
Total des Fonds dédiés (6)	1 067 842	244 144	320 059	0	984 055
TOTAL GENERAL (5 et 6)	1 107 585	244 144	320 059	0	1 023 798

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit

Emprunts et dettes éts crédit	Capital emprunté	Durée dates échéances	Solde au 31 déc. 2022	Échéances		
				- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Siège administratif - pôle enfance						
Emprunt CDC Paca	464 638 €	25 ans	187 590	18 586	74 342	92 928
Intérêts courus/emprunts		2008 - 2032	1 735	1 735		
CMP - pôle enfance						
Emprunt Crédit Mutuel	673 897 €	13 ans	157 900	25 919	103 676	28 080
Intérêts courus/emprunts			225	225		
CAMP - pôle enfance						
Emprunt Crédit Mutuel		février 2016 à janvier 2029	157 899	25 919	103 676	28 080
Intérêts courus/emprunts			157 674	25 919		
			225	225		
Centre CLUZEL ITEP - Villa Romette						
Emprunt CDC Paca	300 000 €	25 ans				
Intérêts courus/emprunts		2006 - 2030				
			<i>Remboursement Anticipé en 2020</i>			
Centre CLUZEL SESSAD UEMA						
Emprunt Crédit Mutuel	250 000 €	20 ans 2017-2037	177 326	12 500	50 000	114 583
Bâtiment modulaire école Fonteyne Gap			177 083			
Emprunt Crédit Mutuel	47 000 €	5 ans 2017-2022	0	0		
mobilier UEMA Gap			243	243		
Intérêts courus/emprunts						
MAS des écrins - construction Em brun						
Emprunt CDC Paca	3 721 175 €	30 ans mars 2015 à déc. 2044	2 736 142	124 039	496 157	2 108 666
Intérêts courus/emprunts			2 728 862	7 280		
			7 280	7 280		
Centre d'Agde Le Cosse						
Emprunt Caisse d'Epargne	430 000 €	15 ans	279 107	28 040	116 461	134 303
Intérêts courus/emprunts		avril 2017 / avril 2032	278 805	302		
			302	302		
TOTAL	5 886 710 €		3 695 964	245 013	944 313	2 506 639

Dettes de fonctionnement (à moins d'un an pour les dettes d'exploitation)

DETTES (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	0,00
Autres emprunts obligataires (163)	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	3 695 963,87
16400000 Emprunt auprès éta crédit	3 685 954,50
16884000 Intérêts courus Emprunt Etab Crédit	10 009,37
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	0,00
Avances et acomptes	2 568 485,90
41910000 Usagers créditeurs - acomptes	39 861,55
41920000 Usagers et Caisses créditeurs(trices)	2 528 624,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	259 052,49
40100000 Fournisseurs	194 044,28
40810000 Fournisseurs factures non parvenues	59 008,21
40840000 Fournisseurs Immobilisations FNP	6 000,00
Personnel et comptes rattachés (421,)	360 617,72
42100000 Personnel - Rémunérations dues	2 007,42
42200000 Comité d'entreprise d'établissement	7 797,94
42820000 Dettes prov. pour congés à payer	265 107,48
42860000 Personnel - charges à payer	1 617,83
42861000 Personnel-Charges à payer sans AUX	70 905,56
42871000 Personnel - I.J.S.S. de la CPAM	9 329,93
42872000 Indemnisation Prévoyance compl.	3 851,56
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	439 239,94
43100000 Sécurité sociale - URSSAF	193 126,05
43720000 Mutuelle	21 337,53
43730000 Caisses Ret. Prév. MEDERIC MALAKOFF	93 218,11
43733000 Retraite Additionnelle Fonction Publ	1 630,88
43820000 Charges Sociales s/Congés à payer	104 326,21
43860000 Organismes - Autres charges à payer	25 601,16
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	175 851,93
44117000 Subv. Equipement Org. privés	5 700,00
44171000 Subv. exploitation Etat	2 939,42
44210000 Prélèvement à la source - IR	12 277,57
44450000 Etat Impôts sur les Sociétés (OSBL)	3 138,00
44710000 T axe sur salaires	42 730,00
44733000 Formation professionnelle F.P.C.	46 176,57
44734000 Effort construction P.E.E.C.	20 643,55
44820000 Charges fiscales sur congés à payer	31 514,97
44860000 Etat - Autres charges à payer	10 731,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	18 813,20
4041000 Fournisseurs d'immobilisations	11 232,61
4047000 Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie	7 580,59
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	83 757,16
4110000 Clients	17 053,14
45100000 Fédération Générale des PEP Paris	53 197,27
46300000 Fonds de dépôts	11 417,25
4678100 Résidents fonds de dépôts argent de vie	2 089,50
Produits constatés d'avance (487)	8 356,00
48700000 Produits constatés d'avance	2 349,10
48710000 Produits constatés avance T axe Appr	6 006,90
TOTAL DETTES	7 610 138,21

Locations mobilières

ECHANGEUR																	
Contrat Location mobilière	Valeur à neuf € H.T	Loyer Trimestriel € H.T	Prestations Trimestriel	Loyer € TTC	Date		Locations à payer en						Solde au 31 déc. 2022	Redevances restant à payer			
					Début	Fin	2020	2021	2022	2023	2024	2025		-1an	1 à 5 ans		
Siege administratif																	
RICOH - nouveau parc reprographie																	
SMS	5 752	265	0,54	306,65	01/12/2020	30/11/2025	102	1 227	1 227	1 227	1 227	1 227	1 227	1 227	3 578	1 227	2 351
Imprimante IMC 300 Siege RDC DEL	2 100	72	0,15	86,58	01/12/2020	30/11/2025	29	346	346	346	346	346	346	346	937	346	590
Imprimante IMC 3000A (option live) IME J.Ciuzel RDC Admin	6 306	279	0,59	335,51	01/12/2020	30/11/2025	112	1 342	1 342	1 342	1 342	1 342	1 342	1 240	3 924	1 342	2 582
Imprimante IMC 3000A IME J.Ciuzel, modulaire RDC Prof	4 261	189	0,40	227,28	01/12/2020	30/11/2025	76	909	909	909	909	909	909	807	2 625	909	1 716
Imprimante IMC 300 TEP J.Ciuzel, 1er étage	2 100	72	0,15	86,58	01/12/2020	30/11/2025	29	346	346	346	346	346	346	244	937	346	590
Imprimante IMC 300 IME J.Ciuzel, 1er étage Educateurs	2 100	72	0,15	86,58	01/12/2020	30/11/2025	29	346	346	346	346	346	346	244	937	346	590
Imprimante IMC 300 UEMA J.Ciuzel, RDC	2 100	72	0,15	86,58	01/12/2020	30/11/2025	29	346	346	346	346	346	346	244	937	346	590
Imprimante IMC 3000A OL C.M.P.P, RDC secrétaire	6 306	279	0,59	335,51	01/12/2020	30/11/2025	112	1 342	1 342	1 342	1 342	1 342	1 240	3 924	1 342	2 582	
Imprimante IMC 300 CAMSP, RDC	2 100	72	0,15	86,58	01/12/2020	30/11/2025	29	346	346	346	346	346	346	244	937	346	590
Imprimante IMC 3000A OL C.M.P.P, 1er étage	6 306	279	0,59	335,51	01/12/2020	30/11/2025	112	1 342	1 342	1 342	1 342	1 342	1 240	3 924	1 342	2 582	
Imprimante IMC 3000A OL C.M.P.P/CAMSP, Brangon	6 306	279	0,59	335,51	01/12/2020	30/11/2025	112	1 342	1 342	1 342	1 342	1 342	1 240	3 924	1 342	2 582	
Imprimante IMC 3000A Le Cosse, AGDE	4 261	189	0,40	227,28	01/12/2020	30/11/2025	76	909	909	909	909	909	909	807	2 625	909	1 716
Imprimante IMC 3000A MAS, RDC	4 261	189	0,40	227,28	01/12/2020	30/11/2025	76	909	909	909	909	909	909	807	2 625	909	1 716
Imprimante IM 350 MAS, Sous-sol	1 163	57	0,12	68,55	01/12/2020	30/11/2025	23	274	274	274	274	274	274	172	720	274	446
Total nouveau parc	55 423	2 355	5,00	2 832,00			13 675	11 328	11 328	11 328	11 328	11 328	11 328	9 897	32 553	11 328	21 225

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	au 31/12/2022
Produits concernant l'exercice 2023	2 349
Produits const. d'avance Taxe Apprentissage	6 007
TOTAL	8 356

III – 5 - Bilan financier

ERRD E SMS - Complet - Bilan Financier
 Dossier : PEPADS - CONSO GENERALE PEP ADS - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

BIENS	.2021.	.2022.	FINANCEMENTS	.2021.	.2022.
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	163 628	162 356	Dotations, apports ou fonds associatifs	2 601 015	2 601 015
Immobilisations corporelles brutes			Excédents affectés à l'investissement	2 153 501	2 470 155
- Terrains	245 643	245 643	Subventions d'investissements	1 550 098	1 477 795
- Agencements de terrain	233 304	260 810	Réserve de compensation des charges d'amortissement	397 629	397 629
- Constructions	13 213 087	13 338 886	Provisions pour renouvellement des immobilisations	779 127	735 196
- Installations techniques, matériels et outillages	1 620 512	1 676 099	Fonds dédiés à l'investissement		
- Autres immobilisations corporelles	1 557 296	1 609 731	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	39 743	39 743
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	45 248		Emprunts et dettes financières	3 922 108	3 685 955
Immobilisations en cours - Part investissement PPP			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations		
			- Agencements de terrain	116 583	127 868
			- Constructions	4 861 330	5 347 961
			- Installations, matériels et outillages techniques	1 362 905	1 432 234
			- Autres immobilisations corporelles	1 269 551	1 267 437
Immobilisations financières	677 649	677 143	Amortissements des immobilisations incorporelles	129 180	137 541
Amortissements comptables excédentaires différés			Dépenses refusées par l'autorité de tarification		
Charges à répartir	0	0	Dépréciations des immobilisations	0	0
Autres			Autres	196 783	196 783
Comptes de liaison investissement			Comptes de liaison investissement		
TOTAL II	17 756 367	17 970 669	TOTAL I	19 379 551	19 917 310
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)			FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	1 623 184	1 946 641
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire	597 606	604 023	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	694 404	742 413
Résultat déficitaire			Réserves de compensation des déficits	770 838	803 954
Créances glissantes			Résultat excédentaire	329 034	573 922
Droits acquis par les salariés non provisionnés			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation	649 154	586 826
			Provisions pour risques et charges	1 139 901	875 618
			Fonds dédiés à l'exploitation	288 715	248 859
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	31 227	30 477
			Autres		
Comptes de liaison trésorerie (stable)			Comptes de liaison trésorerie (stable)		
TOTAL IV	597 606	604 023	TOTAL III	3 903 272	3 862 069
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)			FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	3 305 667	3 258 046
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF			FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	4 928 851	5 204 687
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues	2 501 173	2 568 486
Avances et acomptes versés	6 031	6 243	Fournisseurs	281 977	253 052
Créances sur organismes payeurs, usagers	412 669	167 478	Dettes sociales et fiscales	780 820	975 710
Créances diverses d'exploitation	34 939	49 887	Dettes diverses d'exploitation	16 658	72 340
Créances irrécouvrables en non-valeur (5)			Produits constatés d'avance	10 177	8 356
Charges constatées d'avance	5 046	5 103	Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés	189 284	189 284	Fonds déposés par les résidents	11 839	11 417
Autres	40 129	40 129	Autres		
Comptes de liaison exploitation			Comptes de liaison exploitation		
TOTAL VI	688 098	458 125	TOTAL V	3 602 644	3 889 361
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)			EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)	2 914 546	3 431 236
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	2 208 500	2 208 500	Fournisseurs d'immobilisations	46 449	24 813
Disponibilités	5 688 096	6 458 284	Fonds des majeurs protégés		
Autres	2 863	3 962	Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
Comptes de liaison trésorerie			Intérêts courus non échus	9 614	10 009
			Autres		
			Comptes de liaison trésorerie		
TOTAL VIII	7 899 460	8 670 746	TOTAL VII	56 063	34 823
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	7 843 397	8 635 923	TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)		
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	26 941 531	27 703 563	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	26 941 531	27 703 563

III – 6 – Contributions volontaires en nature

Cette rubrique n'a pas été évaluée.

III – 7 – Résultats des gestions conventionnées

C'est l'autorité de tarification qui a le pouvoir de décision. Les résolutions de l'AG sont donc des propositions qui seront transmises à la DTARS 05.

L'association propose que les résultats soient affectés de la façon suivante :

PEP ADS secteur sous convention	Résultat comptable 2022	Reports à Nouveaux antérieurs 115 (solde créditeur)	Reports à Nouveaux antérieurs 1159 (solde débiteur)	Proposition d'affectation à l'ARS dans le cadre du CPOM (prevoyant la libre affectation des résultats) Résolution Assemblée Générale			
				Montant	Comptes	Montants	
IME Centre J. QUZEL	145 119 €		0,00 €	145 118,61 €	11503	38 000,00 €	R/Al affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel le résultat est affecté.
				106852	107 118,61 €	Excédenents et réserves affectés à l'investissement (FRI)	
D ITEP Centre J. QUZEL (regroupement ITEP et Sessad TOC)	104 436 €	32 223,01 €		104 435,61 €	11501	-32 223,01 €	reprise R/Al antérieurs
				106852	108 658,62 €	Excédenents et réserves affectés à l'investissement (FRI)	
SESSAD DI-DV et UEMA Centre J. QUZEL	22 579 €			22 579,06 €	11503	10 000,00 €	R/Al affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel le résultat est affecté.
				106855	12 579,06 €	Excédenents affectés à la couverture du besoin de roulement (réserve de trésorerie)	
MAS des écrivains - Entun	73 506 €	53 778,91 €		73 506,29 €	11501	-53 778,91 €	reprise R/Al antérieurs
				106852	92 285,20 €	Excédenents et réserves affectés à l'investissement (FRI)	
CMPP des Hautes-Alpes	91 827 €		-7 073,48 €	91 827,02 €	11503	15 000,00 €	R/Al affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel le résultat est affecté.
				11590	7 073,48 €	reprise R/Al débiteur antérieurs	
CANSP des Hautes Alpes	102 243 €	98 439,20 €		102 243,26 €	106852	69 753,54 €	Excédenents et réserves affectés à l'investissement (FRI)
				11501	9 673,00 €	Report à nouveau (solde créditeur)	
Siege SMS (hors CPOM)	-12 003 €		-16 401,44 €	-12 002,96 €	11503	21 000,00 €	R/Al affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel le résultat est affecté.
				106852	63 333,00 €	Excédenents et réserves affectés à l'investissement (FRI)	
Total général secteur SMS	527 707 €	184 441,12 €	-23 474,92 €	-12 002,96 €	106856	8 237,26 €	Réserves de compensation des déficits
				11590	-12 002,96 €	R/Al des activités sociales et médico-sociales (solde débiteur)	

III - 8 - Résultats des gestions non conventionnées

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale d'affecter les résultats des activités non conventionnées de la façon suivante :

PEP ADS secteur non conventionné	Résultat 2022	Rapports à Nouveaux antérieurs 110 (solde créditeur)	Rapports à Nouveaux antérieurs 119 (solde débiteur)	TOTAL	Résolution Assemblée Générale	
					Comptes	Montants
Siège Social	-14 169 €	328 323,73 €	-580 548,30 €	-14 169,20 €	119	-14 169,20 report à nouveau solde débiteur
Maison des Adolescents	-36 158 €	63 011,02 €		-36 158,28 €	119	-36 158,28 report à nouveau solde débiteur
Siège DEL	-30 985 €			-30 985,29 €	119	-30 985,29 report à nouveau solde débiteur
Centre Le Cosse AGDE	127 527 €			127 527,46 €	110 108852	report à nouveau créateur Excédent affecté à l'investissement (FRJ)
Total général secteur non conv.	46 215 €	391 334,75 €	-580 548,30 €	46 214,69 €		

